



Assemblée générale

Distr. générale
17 octobre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 130 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, dont le montant total s'élève à 141 694 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

Le rapport fait également le point sur l'avancement du projet de construction et rénovation des locaux qui abriteront le complexe intégré de Bagdad.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Historique et rôle futur de la Mission	3
II. Mandat de la Mission et résultats attendus	13
III. Ressources nécessaires	24
A. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.....	26
B. Appui à la mission	72
IV. Analyse des prévisions de dépenses.....	103
A. Militaires et personnel de police	103
B. Personnel civil.....	106
C. Dépenses opérationnelles	108
V. État d'avancement des travaux de rénovation des futurs locaux du siège intégré	118
Annexes	
I. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne ou externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	120
II. Organigrammes pour 2013	125

I. Historique et rôle futur de la Mission

1. Dans sa résolution 1483 (2003), le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de désigner un représentant spécial pour l'Iraq pour faciliter la transition politique du pays et l'aider à répondre à ses besoins humanitaires et à ses besoins de reconstruction et de développement. Par la suite, dans sa résolution 1500 (2003), il a décidé d'établir la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour aider le Représentant spécial à s'acquitter de son mandat. Dans sa résolution 1546 (2004), le Conseil a affirmé que les Nations Unies devaient jouer un rôle moteur s'agissant d'aider le peuple et le Gouvernement irakiens à mettre en place les normes et les institutions démocratiques nécessaires pour un régime représentatif. Comme suite à cette résolution, la MANUI a apporté une aide cruciale à la tenue d'élections nationales et d'un référendum sur la Constitution irakienne. Au vu de ces réalisations, le Conseil a actualisé et élargi le mandat de la MANUI par sa résolution 1770 (2007) et l'a prorogé par ses résolutions 1830 (2008), 1883 (2009), 1936 (2010), 2001 (2011) et 2061 (2012). Dans le cadre de ce mandat, la MANUI continue d'apporter au Gouvernement irakien, lorsqu'il en fait la demande, son assistance, son appui et ses conseils en vue de faire avancer les processus de réconciliation nationale, d'édification de l'État et de consolidation de la paix, et de promouvoir la coordination et d'améliorer les résultats dans les domaines de l'aide humanitaire et du développement, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies.

2. L'Iraq continue d'avancer dans sa transition démocratique, mais le Gouvernement irakien reste confronté à de graves difficultés sur le plan politique et dans les domaines de la gouvernance, de la sécurité et du développement. Les surmonter exigera des efforts soutenus visant à résorber les divisions et à instaurer une paix durable, fondée sur le respect des droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'état de droit. En dépit des efforts faits par le Gouvernement irakien, les conditions de sécurité restent précaires. Les tensions politiques qui ont marqué la majeure partie de 2012 ont brisé l'élan de la transition démocratique et pourraient même annuler les progrès accomplis ces dernières années. Ces tensions risquent de s'aggraver en 2013 avec la tenue d'élections au niveau national pour les conseils des gouvernorats, notamment celles qui avaient été différées à Kirkouk et dans la région du Kurdistan, puis en 2014 avec les élections au Conseil des représentants.

3. Au niveau régional, l'Iraq devrait continuer à normaliser ses relations avec le Koweït. En s'acquittant des tâches qui lui restent à remplir à l'égard du Koweït, l'Iraq pourrait être débarrassé des obligations qui lui ont été imposées en la matière au titre du Chapitre VII de la Charte. Après qu'il a accueilli avec succès le Sommet de la Ligue des États arabes, en mars 2012, et les pourparlers entre les pays membres du groupe E3+3¹ et la République islamique d'Iran, en mai 2012, on s'attend à ce que l'Iraq renforce ses relations régionales, ce qui améliorerait les possibilités d'échanges commerciaux et d'investissements bilatéraux et encouragerait une coopération plus étroite. La dynamique régionale pourrait cependant exacerber les tensions internes en Iraq, notamment entre les différents groupes religieux.

4. L'Iraq reste aux prises avec un certain nombre de problèmes de développement qui sont aggravés par la politisation et le manque de capacités des institutions

¹ Allemagne, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Chine, États-Unis d'Amérique et Fédération de Russie.

étatiques. Ces obstacles structurels compliquent le règlement des problèmes socioéconomiques du pays, notamment les inégalités croissantes entre les sexes, et nuisent à la qualité des services essentiels.

5. Avec une présence renforcée dans le pays, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies continueront de collaborer dans le cadre d'une configuration intégrée pour coordonner des initiatives complémentaires permettant d'apporter l'appui demandé en tenant compte des priorités du Gouvernement et des institutions iraqiens. La Mission transférera progressivement ses activités d'assistance aux structures compétentes de l'équipe de pays des Nations Unies. Selon qu'il conviendra et dans la mesure du possible, elle prendra également des mesures pour transférer à l'équipe de pays des Nations Unies la responsabilité des services d'appui nécessaires. Parallèlement au nouveau dispositif de sécurité et au renforcement continu des capacités des institutions nationales, ces mesures ouvriront la voie à un engagement à plus long terme en Iraq, sous la direction de l'équipe de pays des Nations Unies.

6. En coordination avec le Département de la sûreté et de la sécurité, le Département des affaires politiques et le Département de l'appui aux missions, la MANUI mettra en place un dispositif de sécurité plus évolutif grâce à un système amélioré d'analyse de la menace et du risque. Dans ce contexte, la Mission transférera progressivement la composante sécurité du personnel recruté sur le plan international au personnel recruté sur le plan national, rationalisera le dispositif de sécurité en fonction des besoins locaux et arrêtera avec l'équipe de pays des Nations Unies une formule de répartition des dépenses liées à la sécurité. Cela permettra à la Mission de réduire son empreinte et ses dépenses, tout en veillant à maintenir les capacités nécessaires pour accroître le nombre de missions effectuées par voie terrestre et répondre aux défis posés par les conditions de sécurité en Iraq, qui demeurent imprévisibles.

7. La MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies continueront de collaborer pour renforcer les capacités des institutions nationales et régionales, des associations féminines et des organisations de la société civile, et pour mettre en place des institutions solides garantissant une gouvernance démocratique et constitutionnelle et des mécanismes de règlement pacifique des différends.

Coopération avec d'autres entités

8. L'équipe des Nations Unies chargée de l'assistance électorale renforce la synergie entre la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies. L'équipe d'assistance électorale intégrée, qui est conduite par la Mission, dont elle partage les locaux avec la Haute Commission électorale indépendante, se compose de membres du personnel du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Les objectifs communs s'accompagnent d'une répartition claire des tâches : le personnel de la Mission concentre son travail sur la coordination des conseils techniques, tandis que l'équipe de pays des Nations Unies s'emploie à mettre en œuvre les projets de renforcement des capacités des institutions iraqiennes chargées des élections. Un attaché de liaison pour les questions de sécurité recruté par l'UNOPS fournit un appui à tous les membres de l'équipe d'assistance électorale intégrée lorsqu'ils se trouvent dans les locaux de la Haute Commission électorale indépendante, ce qui permet de dégager d'autres ressources du système des Nations

Unies pour différentes tâches relatives à la sécurité. Une mission d'évaluation des besoins électoraux doit se rendre en Iraq vers la fin de 2012 pour aider à préciser les rôles et tracer la voie à suivre pour faciliter la bonne fin du processus électoral en Iraq, sur la base de critères concrets et mutuellement acceptés.

9. La MANUI entretient également un réel partenariat et une collaboration étroite avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, notamment le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'UNOPS, afin de promouvoir et protéger les droits fondamentaux, y compris les droits des femmes et des enfants, les droits des minorités, la liberté d'expression et la protection des journalistes et du personnel des organes de presse, et les droits des personnes handicapées. La Mission collabore également avec les organisations de la société civile et les partenaires stratégiques afin de promouvoir auprès du Gouvernement iraquien les réformes juridiques, politiques et institutionnelles nécessaires pour améliorer la protection des droits fondamentaux des groupes vulnérables et marginalisés.

10. Le Groupe de l'analyse de l'information, qui est cofinancé par la MANUI et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies, continue à fournir des services d'appui analytique spécialisés et des cartes à la Mission et à l'équipe de pays des Nations Unies. Le Groupe, un élément capital de la mission intégrée, s'emploie à assurer une analyse cohérente et globale des questions essentielles sur le plan humanitaire et du développement, tout en aidant à mieux appréhender les problèmes de sécurité, et recueille des données factuelles sur les besoins, les résultats et l'impact. Il fournira également des analyses des questions humanitaires et de développement au Groupe conjoint de l'analyse et des politiques nouvellement créé.

11. Les accords de services communs signés entre la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies permettent d'harmoniser les opérations sur la base du remboursement des frais. En 2013, cette formule sera également appliquée au secteur de la sécurité avec l'adoption d'un système de partage des coûts à deux niveaux : les dépenses relatives aux services communs de sécurité (salle radio, suivi des déplacements du personnel et analyse des conditions de sécurité) seront réparties au prorata des effectifs, et les dépenses relatives à certaines activités, telles que les déplacements en zone rouge, seront facturées à chaque utilisation des services correspondants. La gestion coordonnée et intégrée de la sécurité permettra à l'ONU de poursuivre ses activités en dépit de la précarité des conditions de sécurité en Iraq.

12. En 2013, la MANUI continuera, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, d'appuyer les capacités nationales et la prise en charge des activités de développement en Iraq par les institutions gouvernementales et non gouvernementales, comme prévu dans le Plan national de développement (2010-2014) et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2011-2014). Dans les domaines convenus, une attention particulière sera accordée au rôle de la société civile et aux besoins des groupes les plus vulnérables, notamment les personnes âgées, les personnes handicapées ou ayant des besoins particuliers, les déplacés, les réfugiés, les rapatriés, les femmes, les filles, les jeunes et les minorités.

13. Conformément au cadre stratégique intégré, qui doit être arrêté au premier trimestre 2013, lors de l'examen à mi-parcours du plan-cadre des Nations Unies

pour l'aide au développement, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies centreront leurs efforts sur trois thèmes prioritaires mutuellement convenus : les jeunes, les femmes et l'environnement. Les initiatives visant à utiliser davantage les ressources communes tout au long du cycle de programmation seront encouragées afin de maximiser les gains d'efficacité et de tirer le meilleur parti possible des économies d'échelle.

14. En 2013, la Mission continuera d'utiliser les mécanismes mis en place pour assurer une coordination intégrée avec l'équipe de pays des Nations Unies. Au niveau stratégique, l'Équipe spéciale intégrée pour l'Iraq, qui se compose de hauts responsables de l'ONU et de l'équipe de pays à New York et en Iraq, se réunira périodiquement pour se concerter, échanger des informations et dégager une position commune sur les questions clés, tandis qu'en Iraq, l'équipe de gestion stratégique intégrée, qui se compose de dirigeants de la MANUI et de l'équipe de pays des Nations Unies, se réunira régulièrement pour coordonner la mise en œuvre des stratégies et du programme. L'équipe de gestion intégrée des opérations, composée d'administrateurs et de responsables des opérations de la MANUI et de l'équipe de pays des Nations Unies, tiendra comme auparavant des réunions régulières pour examiner les questions administratives intégrées.

15. Au Koweït, la MANUI a collaboré avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour mettre en place le Bureau d'appui commun de Koweït, qui regroupe les fonctions communes d'appui des deux missions pour renforcer les synergies que procure l'exécution d'activités similaires sous un même toit. Le Bureau d'appui commun MANUI/MANUA au Koweït permettra aux deux missions de réaliser des économies grâce au regroupement des services communs et à la rationalisation des opérations. Les dépenses opérationnelles du Bureau sont réparties conformément à un mémorandum d'accord entre les deux missions. Jusqu'à présent, les services suivants ont été regroupés dans les mêmes locaux au Koweït : ressources humaines, finance, informatique et achats internationaux.

Priorités pour 2013

16. La MANUI continuera d'aider le Gouvernement iraquien à apporter stabilité politique, sécurité et prospérité au peuple iraquien. Elle continuera de favoriser le dialogue national, la réconciliation et la transition démocratique, notamment en ce qui concerne le prochain cycle électoral. Les efforts déployés par la Mission tiendront compte de la nécessité de renforcer l'état de droit, le respect des droits de l'homme et l'égalité des sexes, en accordant une attention accrue aux droits économiques, sociaux et culturels. La Mission tirera parti de sa structure intégrée, avec une présence renforcée dans le pays et un dispositif de sécurité plus évolutif qui permet d'accroître les capacités opérationnelles sans compromettre la sécurité du personnel recruté tant sur le plan international que sur le plan national.

17. Pour atteindre ces objectifs et mener à bien, de façon économique et rationnelle, les activités qui lui sont confiées, la MANUI a entrepris un examen à l'échelle de l'ensemble de la Mission afin de rationaliser les opérations et de hiérarchiser les besoins en ressources sans que les activités prescrites s'en ressentent. À la suite de cet examen, des modifications ont été apportées à la gestion des effectifs ainsi qu'aux fonctions opérationnelles et d'appui.

18. En ce qui concerne les effectifs, compte dûment tenu du réaligement des activités du programme, de l'exécution et de la mise en œuvre du mandat, la

rationalisation du tableau d'effectifs de la MANUI en 2013 et le remplacement, chaque fois que possible, de personnel recruté sur le plan international par du personnel recruté sur le plan national ont été pris en compte pour favoriser le renforcement des capacités nationales tandis que l'Iraq poursuit ses efforts pour progresser sur la voie de la sécurité et de la stabilité.

19. La MANUI fermera le complexe abritant l'équipe de reconstruction de province à Bassorah à la fin de 2012 et installera l'équipe dans le centre de Bassorah, où elle partagera les locaux et les coûts de l'équipe de pays des Nations Unies. En 2013, la Mission réduira également ses effectifs à Amman, où elle ne maintiendra que quelques postes et se bornera à assurer le stage de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité obligatoire pour le personnel déployé en Iraq, ainsi que les opérations aériennes et la liaison avec les autorités jordaniennes.

20. En outre, comme suite à l'examen du dispositif général de sécurité, la MANUI utilisera une infrastructure de sécurité allégée et plus souple, dont elle partagera les coûts avec l'équipe de pays des Nations Unies. À cet égard, la Mission a également entrepris de reconfigurer ses moyens aériens pour qu'ils puissent soutenir ses opérations de manière optimale et efficace par rapport au coût.

21. Dans le cadre de son action de facilitation politique et de promotion de mesures de confiance, la MANUI redoublera d'efforts pour encourager le dialogue politique et la réconciliation aux niveaux national et infranational, les importants processus législatifs et la mise en place d'institutions étatiques adaptées aux besoins, efficaces et à même de contribuer à renforcer la gouvernance démocratique et le respect des droits de l'homme. La Mission poursuivra son action de sensibilisation auprès des partis politiques et des organisations de la société civile, y compris les associations féminines, afin de promouvoir le dialogue sur des questions clefs comme les frontières internes contestées et la tenue d'élections à Kirkouk, sur lesquelles il est essentiel de parvenir à un consensus politique pour trouver des solutions durables. Il est à prévoir que les différentes institutions gouvernementales et le Conseil des représentants auront besoin d'orientations, de conseils pratiques et d'autres formes d'assistance suivie pour améliorer les dispositifs juridiques et opérationnels nécessaires aux élections. La MANUI suivra de près l'évolution de la situation, notamment les changements d'orientation préélectorales, afin de promouvoir des mécanismes de règlement pacifique des différends, y compris la redynamisation du mécanisme consultatif permanent.

22. Un aspect important de l'appui fourni par la MANUI au Gouvernement iraquien est la mise en œuvre des mesures législatives prévues par la Constitution qui ne sont pas encore en place. La Mission fournira un appui technique, des analyses comparatives et des conseils juridiques concernant la gestion des hydrocarbures et le partage des recettes qu'ils génèrent, ainsi que le processus législatif d'établissement du Conseil fédéral et de la Cour suprême fédérale. À cet égard, la Mission encouragera un dialogue sans exclusive entre le Gouvernement iraquien, le Gouvernement régional du Kurdistan et les autres parties intéressées.

23. La MANUI continuera de coordonner son action avec l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines de l'assistance électorale, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et du renforcement de leurs capacités, conformément aux priorités et aux obligations du Gouvernement iraquien et de ses institutions, en vue de consolider les bases institutionnelles indispensables à la transition démocratique en Iraq. Il s'agira notamment de fournir une assistance

et des conseils techniques aux autorités, lorsqu'elles en font la demande, pour renforcer les cadres politiques et juridiques et favoriser l'autonomie et le bon fonctionnement de la Haute Commission électorale indépendante, du Conseil des représentants et de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme. Le nouveau Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante aura besoin d'aide pour être mieux en mesure de planifier et de tenir des élections crédibles. La Mission continuera de fournir des conseils au Gouvernement iraquien et au Ministère des droits de l'homme et de suivre la mise en œuvre du premier Plan d'action national sur les droits de l'homme, tout en aidant à renforcer la gouvernance et à améliorer les services publics. Conjointement avec le PNUD et l'UNOPS, la MANUI continuera également d'apporter une assistance technique à la nouvelle Haute Commission indépendante des droits de l'homme et de contribuer au renforcement de ses capacités.

24. La MANUI continuera d'aider l'Iraq à s'acquitter de ses obligations au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies concernant le Koweït. Elle continuera de fournir des conseils au Coordonnateur de haut niveau pour les citoyens et les biens koweïtiens disparus, s'il en fait la demande, conformément à la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, et prêtera son concours au Département des affaires politiques pour la mise en œuvre du projet d'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït en application de la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité. La Mission continuera de suivre le processus de normalisation des relations bilatérales entre l'Iraq et le Koweït actuellement en cours, s'agissant notamment de l'application des décisions prises au cours de la réunion du Comité ministériel conjoint Iraq-Koweït tenue le 29 avril 2012. La MANUI maintiendra le contact avec ses interlocuteurs gouvernementaux pour les questions touchant la liberté de navigation dans le chenal de Khor Abdullah et sa gestion conjointe, ainsi que pour les questions bilatérales relatives au commerce, à la sécurité des frontières et à la coopération régionale.

25. Les activités et programmes mis en œuvre en Iraq par la MANUI et par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies continueront de promouvoir, en partenariat avec le Gouvernement iraquien, la mise en place d'institutions étatiques efficaces, soumises au principe de responsabilité et transparentes. La Mission fournira un appui politique pour le règlement de problèmes urgents relatifs au développement social, économique et humain, à commencer par les réformes politiques, juridiques et institutionnelles. Elle s'emploiera également davantage à faire en sorte que la société civile et les citoyens soient mieux à même de contribuer au développement du pays. La MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies mettront l'accent sur trois questions prioritaires qui ont d'importantes incidences sur le plan politique et dans les domaines de la sécurité et de la gouvernance : la situation des jeunes, la condition de la femme et la protection de l'environnement. Dans ce dernier domaine, il s'agit notamment de s'attaquer aux défis particuliers que pose la gestion des ressources en eau et de régler le problème de la désertification et des tempêtes de poussière d'envergure régionale.

26. La MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies formeront un partenariat solidaire avec le Gouvernement et la société civile pour soutenir et épauler les populations vulnérables et notamment les déplacés, les réfugiés, les rapatriés, les femmes, les filles, les jeunes et les minorités, afin d'aider à assurer leur sécurité, leur inclusion et leur aptitude à participer à la vie économique et politique. La Mission et l'équipe de pays continueront de suivre la situation le long de la frontière avec la

République arabe syrienne afin de pourvoir rapidement et efficacement aux besoins des personnes vulnérables déplacées en raison de la crise actuelle dans ce pays.

27. L'ONU, sous la direction de la MANUI pour les questions politiques et relatives aux droits de l'homme, continuera d'aider le Gouvernement iraquien à mettre en œuvre les dispositions du mémorandum d'accord signé le 25 décembre 2011, concernant le transfert pacifique et volontaire des résidents du camp New Iraq (l'ancien camp d'Ashraf) sur le site de transit temporaire du camp Hurriya, à Bagdad, en vue de leur réinstallation. La MANUI et le HCR continueront d'aider à régler les questions en suspens (notamment la protection des résidents et le devenir de leurs biens) et à trouver des solutions durables. La surveillance du respect des droits de l'homme et de la situation humanitaire dans le camp Hurriya sera, comme auparavant, assurée par des prestataires extérieurs et financée à l'aide de fonds extrabudgétaires, l'UNOPS agissant en qualité de partenaire d'exécution de la MANUI.

Résultats obtenus en 2012

28. L'achèvement du processus de sélection des membres de la Haute Commission des droits de l'homme indépendante a marqué une étape importante. Sur 7 400 candidats, 4 000 satisfaisaient aux critères juridiques, dont 60 ont été présélectionnés et ont passé des entretiens avec le Comité parlementaire d'experts multipartite créé par le Conseil des représentants. Les 60 candidats retenus, dont 7 femmes, représentaient les différentes communautés iraquiennes conformément à la loi. Les entretiens ont été conduits en présence d'observateurs de la MANUI et d'organisations non gouvernementales. Le 17 septembre, le Conseil des représentants est parvenu à un accord sur huit des neuf nouveaux commissaires et il a nommé la neuvième (la seule femme retenue) quelques jours après. La nouvelle Haute Commission électorale indépendante est en place et s'emploie à assurer une transition sans heurts et à préparer les élections aux conseils des gouvernorats pour qu'elles puissent avoir lieu au début de 2013 comme prévu. La MANUI a facilité le travail de sélection en fournissant des conseils et en organisant des réunions de haut niveau avec les parties prenantes pour les exhorter à s'entendre sur le choix de candidats. La Mission a également souligné combien il importait que des femmes et des représentants des minorités siègent aux conseils.

29. La MANUI a aidé à mettre en place des mesures qui permettent de trouver une solution pacifique à la question du camp New Iraq. Conformément au mémorandum d'accord signé avec le Gouvernement iraquien le 25 décembre 2011, la Mission a aidé le Gouvernement à reloger les résidents du camp sur le site de transit temporaire à Bagdad, où le HCR s'est employé à déterminer leur statut de réfugié et à rechercher des solutions durables. À ce jour, quelque 3 000 des 3 400 résidents du camp New Iraq ont été transférés sans incident dans le camp Hurriya à Bagdad. La MANUI a assuré une surveillance continue du respect des droits de l'homme et de la situation humanitaire dans le camp, pendant et après le transfert.

30. La MANUI a redoublé d'efforts à Kirkouk en vue des élections au Conseil du gouvernorat dont la tenue est envisagée pour 2013. Elle a rencontré des dirigeants pour promouvoir un dialogue politique sans exclusive et s'entendre sur la procédure à suivre pour les élections, l'établissement du registre électoral et le partage du pouvoir, en vue de parvenir à un accord qui permette de tenir les élections retardées jusqu'à présent.

31. Un plan d'action assorti de recommandations sur un cadre législatif prévoyant la protection des droits des minorités a été arrêté, présenté pour examen par le Gouvernement, le Conseil des représentants et les principales parties prenantes, y compris les représentants des communautés ethniques et religieuses, des associations féminines et de la société civile, et communiqué au groupe représentant les minorités au Conseil des représentants. Le plan prévoit un accord selon lequel toutes les parties prenantes reconnaissent la nécessité d'un cadre législatif global en faveur des minorités.

32. La MANUI a poursuivi le dialogue avec les principaux interlocuteurs irakiens et koweïtiens, son objectif étant d'accélérer la dynamique actuelle de normalisation de leurs relations bilatérales, notamment en promouvant un système de gestion conjointe du chenal de Khor Abdullah. Elle a assuré des travaux de coordination et d'appui pour le projet d'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït mené par le Département des affaires politiques, dans l'optique d'une relance de ce projet et de son achèvement dans les meilleurs délais, ce qui aiderait l'Iraq à finir de s'acquitter de toutes les obligations qui lui incombent encore au titre du Chapitre VII de la Charte.

33. La MANUI a soutenu les efforts faits par le Conseil des représentants pour promulguer la loi portant création du Conseil fédéral en organisant une table ronde en février 2012. Bien que le Conseil fédéral soit une institution prévue par la Constitution adoptée il y a sept ans, en 2005, il reste encore à établir. La table ronde a contribué à motiver les parties prenantes à mettre en œuvre toutes les dispositions de la Constitution. La poursuite des activités concernant le processus législatif a aidé à forger l'accord politique nécessaire pour établir le Conseil fédéral, qui renforcera la capacité des institutions irakiennes d'assurer le fonctionnement démocratique prévu par la Constitution. La MANUI a également soutenu le processus législatif concernant la loi sur la Cour suprême fédérale, autre institution prévue par la Constitution mais encore inexistante.

34. La MANUI a continué de fournir une assistance technique et des données comparatives tirées de son expérience internationale au groupe parlementaire des minorités et au comité du Conseil des représentants chargé d'élaborer une loi réprimant l'incitation à la haine et une loi antidiscrimination, ainsi que la loi prévue par l'article 125 de la Constitution sur la protection et la promotion des droits des minorités. Le Comité de rédaction a été établi à la suite de la table ronde organisée par la Mission sur le cadre législatif relatif à la protection des droits des minorités. Une fois adoptée, la loi réprimant l'incitation à la haine devrait aboutir au renforcement des sanctions contre les crimes motivés par la haine d'une minorité. L'adoption et la mise en œuvre de la loi antidiscrimination permettra au Gouvernement de lutter contre les inégalités et la discrimination à l'égard des minorités dans le monde du travail.

35. Grâce à son réseau de coordonnateurs des activités internationales et à son personnel recruté sur le plan national dans chaque gouvernorat, la MANUI a encore renforcé la coordination sur le terrain entre les organisations nationales, les autorités gouvernementales, les institutions financières internationales, le secteur privé, les donateurs, les organisations non gouvernementales internationales et nationales et la société civile, tout en aidant à mettre en œuvre des programmes visant à donner à l'Iraq les moyens de fournir à sa population les services essentiels, notamment sociaux. La Mission a également assuré la supervision des projets à effet rapide,

dont elle a surveillé l'exécution sur le terrain, parallèlement à son suivi d'autres indicateurs humanitaires et de développement et de leur évolution.

36. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général exerçant les fonctions de coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire de la MANUI suit la situation humanitaire en Iraq et donne des avis sur le recours aux fonds d'intervention d'urgence, tandis que le personnel présent sur le terrain assure la coordination avec le Ministère de la défense et les cellules d'intervention d'urgence des gouvernorats pour renforcer les capacités en matière de planification des interventions en cas d'urgence et de préparation des secours de façon à pouvoir apporter rapidement l'aide humanitaire voulue en cas de crise. Dans le cadre de son travail de collecte et de diffusion des données nécessaires à l'élaboration des programmes d'aide humanitaire, la Mission a suivi les mouvements de population internes et transfrontières, notamment ceux liés à la crise en Syrie, ainsi que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

37. Dans le cadre de ses activités d'assistance en faveur de la promotion et la protection des droits de l'homme et de l'état de droit, la MANUI a participé aux travaux du comité de surveillance chargé de mettre en œuvre le plan d'action national en faveur des droits de l'homme adopté en décembre 2011, pour lequel elle a fourni un appui technique. Le plan d'action vise à mettre en œuvre les recommandations issues de l'examen périodique universel et à régler d'autres questions relatives aux droits de l'homme. Il marque un grand pas en avant pour les droits de l'homme en Iraq car, pour la première fois, la société civile et le Gouvernement ont travaillé en partenariat dans ce domaine.

38. Conjointement avec le PNUD, la MANUI a fourni une assistance technique et logistique au Conseil des représentants pour la présentation des candidatures et la nomination des membres de la Haute Commission nationale indépendante des droits de l'homme. Le 9 avril 2012, le Conseil des représentants a approuvé la nomination de 11 membres permanents et 3 membres suppléants choisis sur une liste initiale de 3 068 candidats. On peut espérer qu'une fois mise en place avec le concours continu de la MANUI, du PNUD et de l'UNOPS, la Haute Commission sera la pierre angulaire d'un système national de protection des droits de l'homme.

39. En mai, en coordination avec l'UNESCO, la MANUI a facilité l'organisation d'une conférence avec le Comité des droits de l'homme du Conseil des représentants sur la liberté d'expression et d'information en Iraq afin de faire avancer l'adoption de lois et de réformes dans ces domaines.

40. Le rapport annuel 2011 sur la situation des droits de l'homme en Iraq établi par la MANUI en coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, à Genève, a été publié le 30 mai 2012. Il y est noté que le Gouvernement iraquien a fait certains progrès dans la mise en œuvre des mesures visant à protéger et promouvoir les droits fondamentaux du peuple iraquien, mais que ces mesures n'ont eu que des effets limités sur la situation générale des droits de l'homme. Le rapport indique que la situation générale des droits de l'homme continue de s'améliorer dans la région du Kurdistan, notant les importantes réformes législatives entreprises par le Gouvernement régional du Kurdistan.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2013

41. Compte tenu des importantes échéances électorales de 2013, la Mission mettra l'accent sur les élections aux conseils des gouvernorats du pays, notamment au Kurdistan, où l'élection au conseil du gouvernorat a jusqu'à présent été reportée. Il sera également important d'avancer dans l'organisation des élections différées à Kirkouk, et de commencer à préparer les élections générales qui doivent avoir lieu au début de 2014. Dans ce contexte, les activités politiques devraient s'intensifier, notamment les négociations préélectorales, qui pourraient aboutir à des alliances politiques nouvelles ou reconfigurées, les activités de campagne. Les tensions au sein des groupes confessionnels risquent d'augmenter. Si les grands blocs politiques ne parviennent pas à sortir de l'impasse actuelle, la MANUI concentrera ses efforts sur des activités ciblées prévues dans son mandat afin d'apaiser les tensions politiques et de faciliter ainsi le dialogue national et la réconciliation.

42. Pour peser davantage sur la question de Kirkouk, la MANUI renforcera sa présence et en accroîtra sa mobilité afin de promouvoir une ouverture politique soutenue et opportune avec les principaux interlocuteurs.

43. On prévoit que le Gouvernement iraquien comme le Gouvernement régional du Kurdistan continueront d'appliquer les modalités de partage des coûts convenues avec l'équipe de pays des Nations Unies, ce qui permettra à l'ONU de poursuivre ses activités de programmation tout en renforçant la direction et la prise en charge du développement par les Iraquiens. À cet égard, l'ONU facilitera l'harmonisation et l'intégration des services essentiels et la réforme des institutions d'État compétentes en la matière, l'accent étant mis sur l'environnement, le secteur privé, le secteur public et le système public de distribution, dans le contexte du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des cellules intégrées chargées des questions prioritaires.

44. La MANUI regroupera ses ressources, redéfinira sa stratégie et se réorganisera afin de pouvoir fonctionner de manière plus rationnelle et plus économique. Les dépenses prévues en 2013 au titre des travaux de construction et des achats de matériel sont minimales. À Bagdad, la construction de deux nouvelles unités de logement dans le complexe D-2 devrait être financée à l'aide de la contribution de 50 millions de dollars du Gouvernement iraquien au fonds d'affectation spéciale constitué pour la construction du complexe intégré des Nations Unies. Ce projet allégera les problèmes de logement et permettra de fermer le Centre d'hébergement temporaire de Tamimi dans un avenir prévisible.

45. À Bassorah, la Mission prévoit de fermer le complexe de l'ancienne équipe de reconstruction de province dirigée par les États-Unis et de le remettre aux autorités locales. L'équipe de pays des Nations Unies étudie la possibilité de partager des locaux avec la Mission, par exemple en louant un hôtel commercial sûr où la MANUI s'installerait comme locataire jusqu'à la fin de son mandat. La fermeture du complexe de l'équipe de reconstruction de province réduira les besoins en matière de sécurité statique et les activités d'appui de la Mission, et donc le montant total des dépenses de fonctionnement.

46. Les résultats de l'examen du dispositif de sécurité mené actuellement permettront d'adapter les mesures de sécurité à la situation qui règne sur le terrain, ce qui devrait permettre de réduire et rationaliser les fonctions de sécurité statique des unités de gardes des Nations Unies dans tous les pôles opérationnels.

Conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de coordination du dispositif de sécurité a approuvé un budget de sécurité fondé sur le partage des dépenses locales, conformément à la politique actuelle du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité.

47. La MANUI continuera de fournir un appui en matière de sécurité au personnel de l'UNOPS et du HCR en poste dans le camp Hurriya et à l'aéroport international de Bagdad.

Fonds extrabudgétaires

48. Le fonds d'affectation spéciale pour la construction d'un complexe intégré des Nations Unies à Bagdad contient actuellement 50 760 644 dollars de contributions, y compris des dons versés par l'Iraq, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, la Pologne, la République tchèque et la Suède. Le 31 mars 2010, il a reçu du Gouvernement iraquien un montant de 25 millions de dollars prélevé sur le budget fédéral de 2009. Une deuxième et dernière contribution de 25 millions de dollars prélevée sur le budget fédéral de 2011 a été reçue le 7 juin 2011, ce qui a porté la contribution totale du Gouvernement iraquien à 50 millions de dollars. En consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission a passé en revue les différents projets devant être financés par ce fonds d'affectation spéciale. Le fonds servira à financer les travaux de construction et de rénovation prévus pour le nouveau complexe intégré des Nations Unies à Bagdad, qui comprend actuellement le complexe Diwan préexistant et le complexe D-2 adjacent [précédemment occupé par la United States Agency for International Development (USAID)].

II. Mandat de la Mission et résultats attendus

49. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès pour 2013 sont présentés ci-après.

Objectif : Assurer la stabilité politique, la sécurité et la prospérité en Iraq

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Progrès vers la réconciliation nationale en Iraq

a) i) Nombre de réunions de haut niveau tenues par les parties prenantes iraqiennes avec le soutien et sous le parrainage de la MANUI pour promouvoir le dialogue et la réconciliation sur le plan national

Mesure des résultats : réunions de haut niveau entre autorités iraqiennes :

2011 : 49

2012 (estimation) : 40

2013 (objectif) : 50

ii) Nombre d'initiatives concernant les mesures de confiance au niveau local ou national appuyées par la MANUI et acceptées par le Gouvernement iraquien et les autorités

du Gouvernement régional du Kurdistan au sujet des frontières internes contestées

Mesure des résultats : Mesures de confiance :

2011 : 39

2012 (estimation) : 25

2013 (objectif) : 30

iii) Nombre d'initiatives visant à réduire les conflits intra-iraquiens et à améliorer la reconnaissance des droits des minorités, le partage du pouvoir dans la province de Ninewa et l'application des recommandations adoptées par le Comité des communautés ethniques et religieuses au Ninewa auxquelles les autorités iraqiennes (fédérales, régionales et locales) ainsi que d'importantes personnalités politiques, locales, ethniques, civiles et religieuses ont participé, et que la MANUI a soutenues et parrainées

Mesure des résultats

2011 : 5

2012 (estimation) : 10

2013 (objectif) : 10

Produits

- Facilitation du dialogue politique grâce aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et par des réunions bilatérales et multilatérales avec les parties prenantes et les intéressés
- 50 réunions, facilitées par la MANUI, de hauts fonctionnaires, de dirigeants des partis politiques, de responsables locaux et de dirigeantes pour promouvoir le dialogue national et la réconciliation entre Arabes et Kurdes de façon à régler la question des frontières internes contestées et les questions connexes comme la tenue d'un recensement. Cela englobe les efforts de la MANUI, dans le cadre de la revitalisation du Mécanisme consultatif permanent, visant à résoudre les questions pendantes à Kirkouk et les autres cas de frontières internes contestées, et l'extension du Mécanisme à une gamme plus vaste d'acteurs et de questions
- Interaction constante et régulière avec les acteurs politiques aux niveaux national et infranational pour l'élaboration et la mise en place de processus politiques de dialogue afin de faire progresser la mise en œuvre des mesures de confiance destinées à améliorer les relations entre Kurdes et Arabes dans les zones contestées
- Maintien et renforcement de l'ouverture politique par la participation des représentants locaux au mécanisme de dialogue afin de renforcer et de soutenir les relations avec les interlocuteurs infranationaux dans les principaux gouvernorats, y compris contrôle de la mise en œuvre de divers accords liés au Mécanisme consultatif permanent et visant à assurer la réconciliation des parties à Kirkouk et ailleurs

- Par des réunions hebdomadaires et des visites de terrain, interaction régulière avec le Gouvernement iraquien et les autorités du Gouvernement régional du Kurdistan aux fins de l'application de l'accord de partage du pouvoir au Ninewa et de la reconnaissance des droits des communautés ethniques et religieuses iraquiennes minoritaires
- Établissement de rapports techniques et de documents de synthèse sur la restitution des biens, le partage du pouvoir et les questions de sécurité, et fourniture d'un appui technique pour aider les autorités iraquiennes à parvenir à des accords sur les questions de réconciliation nationale, et notamment sur celle des frontières internes contestées
- Tenue d'un atelier sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité à l'intention d'environ 50 personnes venues de la société civile et du Gouvernement pour les aider à incorporer les dispositions de la résolution dans la législation sur la participation des femmes à la politique, aux décisions et au processus de paix, y compris au règlement des conflits et à la médiation

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

b) Renforcement du dialogue régional et normalisation des relations avec les pays voisins

b) Nombre accru des mesures de confiance soutenues et parrainées par la MANUI et acceptées par le Gouvernement iraquien pour encourager le resserrement des relations de l'Iraq avec les pays voisins

Mesure des résultats : mesures de confiance, projets conjoints et autres initiatives :

2011 : 10

2012 (estimation) : 12

2013 (objectif) : 15

Produits

- 20 réunions avec de hauts fonctionnaires iraquiens (membres du Cabinet du Premier Ministre, du Ministère des affaires étrangères, du Conseil des représentants, etc.), des représentants des partis politiques et du corps diplomatique à Bagdad pour aider l'Iraq à s'acquitter du reste de ses obligations au titre du Chapitre VII de la Charte
- 4 visites de haut niveau du Représentant spécial du Secrétaire général et du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général dans les pays voisins pour appuyer les initiatives bilatérales et régionales, comme l'a demandé le Conseil de sécurité
- Mise au point et en œuvre de mesures de confiance en coordination avec les autres entités compétentes des Nations Unies (comme le Bureau pour les services d'appui aux projets, le Bureau des affaires juridiques et le Département des affaires politiques) afin d'améliorer les relations entre le Gouvernement iraquien et les pays voisins, notamment s'agissant des efforts actuels visant à normaliser les relations avec le Koweït
- Mémoires et monographies contenant des conseils techniques et juridiques à l'intention des autorités iraquiennes sur des questions concernant le respect, par l'Iraq, des obligations au titre du Chapitre VII de la Charte qu'il n'a pas encore honorées
- Réunions régulières avec les membres du Conseil des représentants, les autorités iraquiennes et les représentants du corps diplomatique pour solliciter leurs avis, échanger des idées et comprendre leurs soucis quant aux relations de l'Iraq avec les pays voisins et à l'évolution géopolitique régionale

- Par le biais du Bureau de liaison de la MANUI à Téhéran, renforcement et promotion de 4 initiatives concernant le trafic des drogues, la désertification, les tempêtes de poussière et les débats sur les eaux transfrontalières, notamment grâce à des analyses politiques et une coopération renforcée avec les organismes des Nations Unies et les Gouvernements iraquien et iranien

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

c) Progrès dans l'application et la promotion de la Constitution

c) i) Nombre de lois adoptées par le Parlement iraquien pour appliquer les dispositions essentielles de la Constitution

Mesure des résultats

2011 : 4

2012 (estimation) : 4

2013 (objectif) : 6

ii) Nombre d'institutions gouvernementales ou indépendantes établies conformément aux dispositions de la Constitution

Mesure des résultats

2011 : 2

2012 (estimation) : 2

2013 (objectif) : 2

Produits

- Réunions mensuelles avec les autorités iraquiennes et les membres du Conseil des représentants à propos de l'appui technique fourni aux fins de l'examen et de la promulgation de lois en application de la Constitution et d'autres lois importantes, et de l'établissement d'institutions gouvernementales essentielles
- Table ronde sur la structure et les pouvoirs envisagés du Conseil fédéral et sur la rédaction de la législation d'habilitation
- 2 réunions ou conférences avec des interlocuteurs gouvernementaux importants pour recommander la révision de la Constitution
- 12 réunions et comptes rendus analytiques préparatoires à l'appui des ateliers organisés par le Conseil des représentants sur la mise en place d'institutions prévues par la Constitution, la promulgation de lois constitutionnelles et l'élaboration d'amendements constitutionnels d'amendements à des lois importantes
- 4 programmes d'information ou ateliers trimestriels à l'intention de 100 membres de la société civile, de formations politiques et de groupes d'intérêts spéciaux afin de promouvoir l'adhésion à la Constitution
- 5 documents d'orientation et dossiers juridiques à l'intention des responsables des gouvernorats, contenant des avis techniques et juridiques sur l'établissement de nouvelles structures régionales et d'institutions indépendantes prévues par la Constitution
- Poursuite de l'appui à l'établissement de trois institutions prévues par la Constitution (Conseil fédéral du pétrole et du gaz, Conseil fédéral et Cour suprême fédérale) et à la création du Conseil judiciaire supérieur grâce à une assistance technique, notamment pour l'élaboration des lois ou des amendements nécessaires

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
d) Progrès visant à renforcer la Haute Commission électorale indépendante, de manière qu'elle puisse organiser de véritables consultations électorales	<p>d) i) Adoption des lois électorales nécessaires pour la conduite d'élections et de référendums</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2011 : 1 2012 (estimation) : 2 2013 (objectif) : 2</p> <p>ii) La Haute Commission électorale indépendante est mieux à même de planifier et de tenir des élections authentiques</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2011 : aucune consultation électorale en 2011 2012 (estimation) : la Haute Commission électorale indépendante a élaboré un plan opérationnel pour une consultation électorale programmée, qui a été reportée pour des raisons indépendantes de sa volonté 2013 (objectif) : bonne exécution des plans opérationnels de la Haute Commission indépendante électorale relatifs à la tenue de trois consultations électorales</p> <p>iii) Nombre des agents de la Haute Commission ayant bénéficié d'une formation pour organiser dans tous les gouvernorats des consultations électorales conformément aux normes internationales</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2011 : 706 (562 hommes et 144 femmes) 2012 (estimation) : 350 (il n'était pas prévu de tenir une consultation électorale) 2013 (objectif) : 310 000 sondeurs/scrutateurs de la Haute Commission formés en cascade</p> <p>iv) Tenue plus exacte des listes électorales afin que tous les électeurs irakiens puissent exercer leur droit de vote</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2011 : aucune mise à jour des listes électorales 2012 (estimation) : amélioration des listes électorales mais en l'absence d'élections, il n'a pas été possible d'en évaluer les effets par la diminution des plaintes</p>

électorales ou des rapports d'inexactitudes établis par les organisations d'observateurs
2013 (objectif) : plus grande exactitude des listes électorales aux niveaux des districts et des sous-districts, mesurée par la diminution des plaintes et des rapports d'inexactitudes établis par les organisations d'observateurs établis à ce sujet

v) Nomination et installation du nouveau Conseil des commissaires

Mesure des résultats

2011 : s.o.

2012 (estimation) : nouveau Conseil des commissaires mis en place, initiation des nouveaux arrivants achevée et accord sur les processus décisionnels internes

2013 (objectif) : Conseil des commissaires pleinement fonctionnel et capable de superviser l'organisation de consultations électorales

Produits

- Renforcement du cadre juridique des élections par la fourniture de conseils et d'orientations sur la législation électorale à la Haute Commission électorale indépendante et à la Commission juridique du Conseil des représentants
- Renforcement des processus de transition de la gestion institutionnelle par la mise en œuvre d'un module initial de formations et d'indications aux membres du nouveau Conseil des commissaires, lors de leur nomination
- Mise en place de structures efficaces de gestion institutionnelle au Conseil des commissaires et dans l'administration de la Haute Commission électorale indépendante par la fourniture permanente de conseils électoraux d'ordre général et technique après la nomination du nouveau Conseil, avec le concours de l'équipe de pays des Nations Unies
- Amélioration des connaissances du personnel de la Haute Commission électorale indépendante concernant les opérations électorales par des conseils quotidiens sur des questions, telles que la logistique, l'inscription des électeurs, les procédures de plainte, la formation et les relations avec les médias
- Préparation optimale des formateurs du bureau national de la Commission pour faciliter la formation de 360 agents de la Commission électorale dans tous les gouvernorats en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies
- Amélioration de la mise en œuvre des recommandations émanant des bilans tirés des consultations électorales conjointement avec la Haute Commission
- Participation plus forte des organisations de la société civile, des entités politiques et des médias aux processus électoraux grâce à 6 réunions ou conférences sur les consultations électorales ou les pratiques électorales optimales

- Sensibilisation accrue de la population aux questions électorales grâce à un appui à l'élaboration et à la diffusion de documentation pédagogique en la matière, de concert avec la Haute Commission et les parties prenantes extérieures et avec le concours de l'équipe de pays des Nations Unies
- Dialogue régulier avec le corps diplomatique et les partenaires électoraux internationaux pour coordonner l'aide des donateurs internationaux et l'appui technique à la Commission par des consultations mensuelles

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

e) Progrès vers le renforcement de l'état de droit et du respect des droits de l'homme

e) i) Mise en place de mécanismes nationaux de protection et de respect des droits de l'homme, conformément aux obligations internationales de l'Iraq

Mesure des résultats

Une haute commission des droits de l'homme est créée par le Conseil des représentants et fonctionne conformément à la Constitution iraquienne et aux Principes de Paris (résolution 48/134 de l'Assemblée générale). Une institution régionale est créée au sein du Gouvernement régional du Kurdistan.

2011 : poursuite des travaux; cependant, en raison de la situation politique, la sélection proprement dite a eu lieu en 2012.

2012 (estimation) : reconstitution du Comité d'experts chargés de la sélection et nomination de 11 commissaires, menant à la création officielle de la Haute Commission des droits de l'homme indépendante

2013 (objectif) : formation des commissaires de la Haute Commission des droits de l'homme indépendante, qui fonctionnera conformément aux lois iraqiennes et aux normes internationales

ii) Le Gouvernement se penche sur les lacunes dans la mise en œuvre des normes des droits de l'homme décelées par l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme.

Mesure des résultats

En consultation avec la société civile, le Gouvernement élabore et adopte un plan national d'action pour les droits de l'homme

visant à donner suite aux recommandations acceptées par l'Iraq lors de l'examen périodique universel, avec suivi, contrôle et rapports d'exécution.

2011 : élaboration du Plan national d'action pour les droits de l'homme visant à appliquer les recommandations issues de l'examen périodique universel et acceptées par le Gouvernement, consultations avec la société civile, adoption et exécution. Un plan régional est adopté par le Gouvernement régional du Kurdistan.

2012 (estimation) : le Gouvernement iraquien continue d'exécuter le Plan national d'action pour les droits de l'homme, effectue régulièrement des contrôles, établit des rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre et mène des activités de sensibilisation.

2013 (objectif) : le Gouvernement iraquien ouvre des crédits budgétaires afin d'appliquer les recommandations du Plan d'action national et met en place des réformes concrètes.

iii) Le Gouvernement iraquien et la société civile ont les moyens techniques de suivre l'évolution de diverses questions relatives aux droits de l'homme et de faire rapport à ce sujet.

Mesure des résultats

Nombre des programmes conjoints du Bureau des droits de l'homme, des parties prenantes internationales, du Gouvernement iraquien et de la société civile visant à renforcer les capacités, à contrôler, établir des rapports et mener des activités de sensibilisation au titre de diverses questions relatives aux droits de l'homme

2011 : organisation de 12 sessions de formation, séminaires ou ateliers sur différentes questions relatives aux droits de l'homme. Environ 216 participants

2012 (estimation) : organisation par le Bureau des droits de l'homme de 18 sessions de formation, ateliers ou séminaires à l'intention de 324 personnes

2013 (objectif) : exécution de 20 activités de renforcement des capacités de la société civile

iv) Renforcement de l'état de droit

Mesure des résultats

Les lieux de détention et des lieux où se déroulent des procès sont contrôlés et un comité ministériel de haut niveau est créé pour surveiller le traitement des détenus.

2011 : 12 visites de prison;

2012 (estimation) : 25 visites de prison et création d'un comité technique ministériel de haut niveau

2013 (objectif) : fourniture d'une assistance technique au comité ministériel de haut niveau; nombre de visites des prisons passe à 30, y compris les visites conjointes avec le comité

Produits

- Fourniture d'un appui technique par le biais de 3 séminaires et 5 sessions de formation afin de renforcer les capacités de 11 membres de la Haute Commission des droits de l'homme indépendante à remplir leur mission
- Réunions mensuelles et 2 sessions de formation avec la Haute Commission des droits de l'homme indépendante afin de renforcer les capacités de ses membres à mettre en œuvre le mandat de la Commission
- Participation régulière aux mécanismes mis en place par le Gouvernement iraquien et le Gouvernement régional du Kurdistan afin de suivre la mise en œuvre des plans d'action pour les droits de l'homme aux niveaux national et régional
- 2 formations destinées à 40 représentants du Gouvernement iraquien et portant sur la mise en œuvre des recommandations formulées par le Conseil des droits de l'homme à la suite de l'examen périodique universel et adoptées dans le Plan d'action national pour les droits de l'homme
- 18 stages de formation aux droits de l'homme pour renforcer les compétences des organisations de la société civile en matière de suivi et d'établissement de rapports
- Visites mensuelles des prisons à travers le pays et organisation, à l'intention du personnel pénitentiaire, de 5 sessions de formation concernant les normes relatives aux droits de l'homme, l'administration de la justice et les conditions de détention

- 6 réunions de haut niveau avec le Ministère de la justice, le Ministère des droits de l'homme, le Ministère de la défense et le Ministère du travail et des affaires sociales concernant l'état de droit, le traitement des détenus et les garanties d'une procédure régulière

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
f) Progrès vers le renforcement du développement socioéconomique et de l'assistance humanitaire	<p>f) i) Facilitation de la programmation conjointe avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement iraquien pour la prestation harmonisée et intégrée des services essentiels et la réforme des organismes publics connexes, avec un accent particulier sur l'environnement, le secteur privé, le secteur public et le système public de distribution, dans le contexte du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des équipes spéciales sur les priorités groupées</p> <p><i>Mesure des résultats</i> : nombre de programmes conjoints mis au point</p> <p>2011 : 20 2012 (estimation) : 7 2013 (objectif) : 7</p> <p>ii) Amélioration des mécanismes d'échange de l'information entre parties prenantes internes et parties prenantes externes afin de promouvoir la planification concrète et la sensibilisation aux niveaux stratégique et opérationnel concernant le développement et les questions humanitaires</p> <p><i>Mesure des résultats</i> : nombre de forums pour l'échange des connaissances appuyés par les services du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et de l'assistance humanitaire</p> <p>2011 : 10 2012 (estimation) : 7 2013 (objectif) : 8</p> <p><i>Mesure des résultats</i> : nombre de produits d'information diffusés</p> <p>2011 : 20 (pas d'indicateur en 2011) 2012 (estimation) : 175 2013 (objectif) : 24</p> <p>iii) Poursuite de l'autonomisation des populations locales pour qu'elles puissent recenser et réaliser des petits projets visant les besoins humanitaires et sociaux</p>

Mesure des résultats : nombre de collectivités bénéficiant de projets approuvés

2011 : 50

2012 (estimation) : 40

2013 (objectif) : 10

iv) Partenariat solidaire avec le Gouvernement iraquien et la société civile pour aider et renforcer les populations vulnérables et notamment les personnes déplacées, les réfugiés, les rapatriés, les femmes, les filles, les jeunes et les minorités, afin d'assurer leur sécurité, leur intégration et leur autonomisation en vue de leur participation aux activités économiques et politiques

Mesure des résultats : nombre d'initiatives de partage de l'information et de sensibilisation

2011 : 8

2012 (estimation) : 9

2013 (objectif) : 12

Produits

- Tenue régulière et périodique de rencontres (réunions de coordination du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, des groupes de travail intégrés, de l'équipe de pays des Nations Unies et de l'équipe de pays pour l'action humanitaire) et mise en place d'un appui et d'une coordination pour la programmation concrète des organismes des Nations Unies relative au développement et à l'action humanitaire à tous les niveaux (national et local) afin que l'Organisation réponde de manière cohérente et dynamique aux priorités et besoins exprimés dans le Plan national de développement et consacrés dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
 - Aide à la création et au renforcement des partenariats entre la société civile et le système des Nations Unies, donnant lieu à 10 projets axés sur les collectivités programmés par des entités de la société civile pour appuyer les indicateurs de succès f) iii) et f) iv) dans tout le pays
 - Réunions trimestrielles du Forum des partenaires de l'Iraq pour promouvoir la coordination entre les membres de la communauté internationale et le Gouvernement iraquien concernant les interventions dans les domaines humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix. S'il y a lieu, des sous-groupes seront créés pour examiner les nouvelles questions ou priorités.
 - Établissement et diffusion auprès des autorités iraquiennes, des institutions nationales, des donateurs, de l'Organisation des Nations Unies et des parties prenantes internationales de produits annuels et semestriels d'information factuelle, destinés à guider la programmation – cartes, fiches d'information et profils aux niveaux du pays et des gouvernorats. D'autres produits faits sur mesure sont établis et diffusés pendant l'année selon que de besoin.
 - Appui à l'organisation de 12 sessions d'échange de l'information et campagnes de sensibilisation associant le Gouvernement iraquien, la société civile et l'équipe de pays des Nations Unies
-

Facteurs externes

50. La Mission devrait atteindre ses objectifs : a) si la sécurité reste suffisamment stable et si l'Organisation dispose de suffisamment de ressources en matière de sécurité et de logistique pour assurer la mobilité et la réalisation des opérations prévues dans tout le pays; b) si les principaux interlocuteurs politiques restent attachés au processus de paix et de réconciliation nationale et si les interlocuteurs irakiens ont toujours la volonté de renforcer la démocratie, l'état de droit et de protéger les droits de l'homme en Iraq; c) si l'évolution de la situation dans le reste de la région n'a pas d'incidences négatives sur la stabilité politique interne de l'Iraq; d) si les accords et les décisions politiques du Conseil des représentants permettent de tenir des consultations électorales et de constituer un nouveau conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante; e) s'il ne survient aucune catastrophe naturelle qui nécessiterait de réaffecter les ressources humaines et financières; f) si la situation dans la région n'entraîne pas d'importants mouvements de populations ni le renforcement des mesures de sécurité aux frontières dont pourraient pâtir les populations vulnérables en quête de sécurité; g) si les relations de travail dans les divers services et aux divers niveaux de l'administration, y compris dans les instances infranationales et régionales, sont maintenues; et h) si les structures et organismes nationaux et infranationaux disposent de ressources suffisantes pour établir des relations satisfaisantes avec le système des Nations Unies, le Gouvernement iraquien, le Gouvernement régional du Kurdistan et la société civile.

III. Ressources nécessaires

51. Comme l'indiquent les tableaux 1 et 4, le montant net des dépenses de la MANUI pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 est estimé à 141 694 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel). On trouvera aux tableaux 2 et 3 des détails sur les effectifs nécessaires. Le présent rapport permet d'établir une comparaison entre le montant total des prévisions de dépenses pour 2013 et le montant correspondant pour 2012, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/247.

Tableau 1
Prévisions de dépenses (net)
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2012			Montants nécessaires pour 2013			
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart (3) = (1) - (2)	Total (4)	Total net ^a (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation 2012-2013 (7) = (4) - (1)
Militaires et personnel de police	23 312,9	16 764,9	6 548,0	13 042,2	6 494,2		(10 270,7)
Personnel civil	67 027,1	82 458,0	(15 430,9)	67 799,3	83 230,2		772,2
Dépenses opérationnelles	82 050,1	73 161,2	8 888,9	60 853,2	51 964,3	2 666,7	(21 196,9)
Total	172 390,1	172 384,1	6,0	141 694,7	141 688,7	2 666,7	(30 695,4)

^a Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2012.

Tableau 2
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national		Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)		Administrateurs	Agents locaux
Effectif approuvé pour 2012	1	2	2	8	21	67	73	19	193	264	–	457	98	484	1 039
Effectif proposé pour 2013	1	2	1	7	24	64	65	10	174	224	–	398	90	465	953
Variation	–	–	(1)	(1)	3	(3)	(8)	(9)	(19)	(40)	–	(59)	(8)	(19)	(86)

52. L'effectif total proposé pour la MANUI pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 décembre 2013 s'élève à 953 membres du personnel civil, dont 398 recrutés sur le plan international (174 administrateurs et 224 agents du Service mobile) et 555 sur le plan national (90 administrateurs et 465 agents locaux), un effectif autorisé de 13 conseillers militaires détachés, 6 conseillers de police détachés et 272 militaires affectés au Groupe de gardes.

53. On trouvera dans le tableau 3 ci-dessous les détails sur les effectifs.

Tableau 3
Effectifs nécessaires par lieu d'affectation

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national		Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile	Services généraux	Total (personnel international)		Administrateurs	Agents locaux
Effectifs proposés pour 2012															
Bagdad ^a	1	2	2	7	15	43	34	9	113	134	–	247	54	216	517
Aéroport international de Bagdad	–	–	–	–	–	–	3	1	4	25	–	29	1	16	46
Bassorah	–	–	–	–	1	3	7	2	13	9	–	22	11	18	51
Arbil	–	–	–	–	3	6	9	2	20	16	–	36	13	66	115
Kirkouk	–	–	–	–	1	2	8	3	14	17	–	31	8	33	72
Koweït	–	–	–	–	1	11	10	1	23	57	–	80	1	1286	209
Téhéran	–	–	–	1	–	1	–	–	2	–	–	2	1	1	4
Amman	–	–	–	–	–	1	2	1	4	6	–	10	5	6	21
Ramadi	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	2
Nadjaf	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel inter- national)	Personnel recruté sur le plan national		Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Service mobile	Services généraux		Adminis- trateurs	Agents locaux		
Mossoul	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	2	
Total 2012	1	2	2	8	21	67	73	19	193	264		457	98	484	1 039
Effectifs proposés pour 2013															
Bagdad ^a	1	2	1	6	20	49	41	8	128	134	-	262	65	213	540
Aéroport international de Bagdad	-	-	-	-	-	-	2	-	2	13	-	15	-	12	27
Bassorah	-	-	-	-	1	2	2	-	5	7	-	12	2	12	26
Arbil	-	-	-	-	1	3	8	1	13	8	-	21	16	72	109
Kirkouk	-	-	-	-	1	3	6	-	10	14	-	24	4	23	51
Koweït	-	-	-	-	1	6	6	1	14	48	-	62	-	124	186
Téhéran	-	-	-	1	-	1	-	-	2	-	-	2	1	1	4
Amman	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	8	9
Ramadi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nadjaf	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mossoul	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Total 2013	1	2	1	7	24	64	65	10	174	224	-	398	90	465	953
Variation	0	0	(1)	(1)	3	(3)	(8)	(9)	(19)	(40)	-	(59)	(8)	(19)	(86)

^a Y compris 2 P-3 et 3 P-4 à New York.

54. Les modifications par rapport à 2012 du tableau d'effectifs des différents services organiques et administratifs sont décrites ci-après.

A. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international :

Transfert de 6 postes temporaires (1 P-5 du Bureau du Chef de l'appui à la Mission, 1 P-4 du Bureau des affaires politiques, 1 P-4 du Bureau du Chef de cabinet, 2 P-3 du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la coordination intégrée des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire et 1 P-3 de la Section de la sécurité)

Transfert et reclassement de 1 poste temporaire (1 D-1 du Bureau des affaires politiques transféré et reclassé à P-5)

Transfert de 3 postes temporaires (1 P-4 et 2 P-3 au Bureau du Chef de cabinet)

Reclassement de 1 P-4 à P-3

Transfert de 1 poste temporaire d'agent du Service mobile au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan national :

Transfert de 5 postes temporaires (3 d'administrateur recruté sur le plan national du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la coordination intégrée des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire, 1 d'administrateur recruté sur le plan national du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et 1 d'agent local du Bureau des affaires politiques)

Transfert de 5 postes temporaires (d'administrateur recruté sur le plan national) au Bureau du Chef de cabinet

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs		Agents locaux	Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2012	1	-	-	-	-	4	3	-	8	4	-	12	5	2	-	19
Effectif proposé pour 2013	1	-	-	-	2	4	5	-	12	3	-	15	4	3	-	22
Variation	-	-	-	-	2	0	2	-	4	(1)	-	3	(1)	1	-	3

55. Le Représentant spécial du Secrétaire général a rang de secrétaire général adjoint et dirige la Mission. Il s'acquitte du mandat confié à la Mission par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1483 (2003), 1500 (2003), 1511 (2003), 1546 (2004), 1557 (2004) et 1770 (2007), ledit mandat ayant été prorogé par les résolutions 1830 (2008) jusqu'au 7 août 2010, 1883 (2009) jusqu'au 31 juillet 2011, 1936 (2010) jusqu'au 31 juillet 2012, 2001 (2011) jusqu'au 31 juillet 2013 et 2061 (2012). Le Représentant spécial est le responsable désigné de l'ONU pour les questions de sécurité.

56. En 2013, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des questions politiques (qui a rang de sous-secrétaire général), le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la coordination intégrée des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire (qui a rang de sous-secrétaire général), le Chef de cabinet (D-2), le Chef du Bureau des droits de l'homme (D-1), le Chef du Bureau de l'information et porte-parole (D-1), le Chef de l'appui à la mission (D-1) et le Conseiller en chef pour la sécurité feront rapport directement au Représentant spécial.

57. En 2013, il est proposé que l'équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial en poste à Bagdad se compose de 1 conseiller spécial pour les affaires politiques et les questions touchant au camp Ashraf (P-5), de 2 assistants spéciaux du

Représentant spécial (1 P-4 et 1 P-3), de 1 attaché d'administration (agent du Service mobile) et de 2 assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent local).

58. Le Bureau de l'auditeur résident à Bagdad est placé sous les auspices du Bureau du Représentant spécial. Il se compose de 1 auditeur résident (P-4), de 1 auditeur (P-3), de 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et de 1 aide-comptable (agent local).

59. En 2013, il est proposé de créer un groupe conjoint de l'analyse et des politiques au sein de la MINUA relevant du Bureau du Représentant spécial, afin de fournir à celui-ci des analyses ciblées, intégrées et prospectives fondées sur les informations obtenues auprès de tous les piliers de la Mission et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Le Groupe sera un instrument dynamique et souple permettant de faire face aux besoins naissants et fournira des conseils à la direction en matière d'orientations et de stratégie. Ses postes temporaires, qui lui seront transférés d'autres unités, comprendront 1 chef du Groupe conjoint de l'analyse et des politiques (P-5), 1 adjoint de l'analyste en chef (P-4), 1 spécialiste des affaires humanitaires (P-3), 1 analyste de l'information (P-3), 1 responsable de l'information (P-3), 1 spécialiste de la télédétection/SIG (administrateur recruté sur le plan national), 1 analyste études (administrateur recruté sur le plan national), 1 analyste (administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant administratif bilingue (agent local).

60. Le Groupe de la problématique hommes-femmes du Bureau sera dirigé par un conseiller pour la problématique hommes-femmes (P-4) secondé par un spécialiste de la problématique hommes-femmes (administrateur recruté sur le plan national).

Modifications du tableau d'effectifs

61. En vue d'assurer une collaboration plus étroite entre le Groupe de traduction et les autres sections de la Mission, il est proposé de transférer le Groupe de traduction du Bureau du Représentant spécial avec le traducteur (P-4) qui dirige le Groupe et sept traducteurs (2 P-3 et 5 administrateurs recrutés sur le plan national) au Bureau du Chef de cabinet.

62. Il est proposé de créer le Groupe conjoint de l'analyse et des politiques au sein du Bureau du Représentant spécial à Bagdad, composé d'un chef du Groupe conjoint de l'analyse et des politiques (P-5) transféré du Bureau du Chef de l'appui à la mission, d'un spécialiste des questions politiques (P-4) devant être transféré du Bureau des affaires politiques, avec le nouveau titre de chef adjoint du Groupe de l'analyse et des politiques. Il est proposé de transférer 2 postes temporaires du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la coordination intégrée des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire, l'un du Groupe de l'analyse de l'information à Bagdad, l'autre du bureau de Bagdad, pour remplir les fonctions de spécialiste des affaires humanitaires (P-3) et d'analyste de l'information (P-3), respectivement, tandis qu'il est proposé de transférer 1 poste temporaire de la Section de la sécurité en Iraq afin que son titulaire exerce les fonctions de gestionnaire de l'information (P-3). Il est proposé de transférer trois postes temporaires d'administrateur recruté sur le plan national du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la coordination intégrée du développement et les affaires humanitaires dont les titulaires exerceront les fonctions de spécialiste de la télédétection et du SIG (administrateur recruté sur le plan national), d'analyste études (administrateur recruté sur le plan national) et

d'analyste (administrateur recruté sur le plan national), respectivement. Enfin, il est proposé de transférer un assistant (agent local) du Bureau des affaires politiques pour remplir les fonctions d'assistant administratif bilingue.

63. L'égalité des sexes constituant un aspect transversal de toutes les composantes de la mission (politique, humanitaire/développement et appui à la mission), placer le conseiller pour la problématique hommes-femmes sous la supervision directe du Représentant spécial facilitera la collaboration et l'incorporation systématique des perspectives et questions touchant aux femmes au niveau de toutes les activités des composantes de la mission, ainsi que la promotion de la responsabilité de la direction et du personnel de la mission eu égard à la réalisation du but fixé à l'échelle du système des Nations Unies qu'est la fourniture d'un appui à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, conformément au mandat de la Mission. De plus, dans le contexte du Département des affaires politiques et de la MINUA en particulier, les activités du conseiller pour la problématique hommes-femmes visant à renforcer les efforts déployés par le Gouvernement et à fournir un appui aux organisations de la société civile aux fins de la promotion de la participation des femmes à la réconciliation nationale et la participation politique après le conflit conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et ses résolutions subséquentes sur les femmes, la paix et la sécurité, revêtent un caractère fortement politique, qui nécessite une volonté politique et un engagement permanent des dirigeants politiques nationaux et des autres parties prenantes essentielles. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général est bien placé pour apporter un appui au conseiller pour la problématique hommes-femmes dans ce domaine au moyen de ses bons offices et de l'influence qu'il exerce dans le cadre de son interaction avec les dirigeants nationaux. Un poste temporaire pour le conseiller pour la problématique hommes-femmes (P-4) sera transféré du Bureau du Chef de cabinet et un spécialiste des questions d'égalité des sexes (administrateur recruté sur le plan national) sera transféré du Bureau du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et constitutionnelles et de l'assistance électorale au Groupe de la problématique hommes-femmes.

64. Afin de renforcer les fonctions d'audit et de surveillance de la Mission, il est proposé de transférer 1 auditeur résident (P-4), 1 auditeur (P-3) et 1 aide-comptable (agent local) au Groupe d'audit de Koweït à Bagdad, où le Groupe sera directement supervisé par le Représentant spécial.

65. Il est proposé de transférer un poste temporaire de conseiller spécial pour les questions politiques (D-1) du Bureau des affaires politiques au Bureau du Représentant spécial et de le reclasser en tant que Conseiller spécial pour les affaires politiques et les questions touchant au camp New Iraq (P-5). Le reclassement est motivé par l'évolution progressive du caractère de la question complexe du camp New Iraq (anciennement camp Ashraf), qui durant 2012 est entrée dans une phase plus avancée, qui ne nécessite qu'un engagement plus routinier en matière de conseils et de surveillance.

66. Il est proposé de reclasser un poste temporaire d'assistant spécial P-4 à P-3.

67. Afin de tenir dûment compte de la répartition des postes temporaires au sein du Bureau du Représentant spécial et du Bureau du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques, un poste temporaire d'assistant personnel (agent du Service mobile) sera transféré au Bureau du Représentant spécial adjoint.

Bureau du Chef de cabinet

Personnel recruté sur le plan international :

Reclassement de 2 postes temporaires (1 D-1 à P-5, 1 P-4 à P-3)

Transfert de 5 postes temporaires à d'autres unités administratives (4 P-5 au Bureau du Représentant spécial adjoint et 1 P-4 au Bureau du Représentant spécial)

Transfert de 3 postes temporaires d'autres unités administratives (1 P-4 et 2 P-3 du Bureau du Représentant spécial, 1 P-2 du Bureau du Représentant spécial adjoint pour la coordination intégrée du développement et des affaires humanitaires et 1 agent du Service mobile de la Section des services généraux)

Personnel recruté sur le plan national :

Transfert de 3 postes temporaires (d'agent local) au Bureau du Représentant spécial adjoint

Transfert de 5 postes temporaires (d'administrateur recruté sur le plan national) au Bureau du Représentant spécial

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs		Agents locaux	Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2012	-	-	1	1	7	4	1	-	14	1	-	15	3	7	-	25
Effectif proposé pour 2013	-	-	1	-	4	3	4	1	13	2	-	15	8	4	-	27
Variation	-	-	-	(1)	(3)	(1)	3	1	(1)	1	-	-	5	(3)	-	2

68. Le Bureau du Chef de cabinet assure les fonctions de bureau exécutif du Représentant spécial, conseille le Représentant spécial et les deux Représentants spéciaux adjoints, et le Chef de cabinet est un des trois responsables désignés. Le Bureau du Chef de cabinet est la principale interface concernant la planification et la coordination stratégiques des programmes au sein de la Mission intégrée, avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement iraquien, les ambassades et les autres partenaires internationaux et nationaux et, en cette qualité, supervise la coordination de toutes les composantes et ressources de la Mission aux fins de l'exécution effective de son mandat.

69. Bien que de graves problèmes subsistent, les problèmes primordiaux de sécurité qui affectent la stabilité ont diminué progressivement. Au cours des prochaines années, la Mission intégrée continuera de répondre aux préoccupations politiques qui divisent le pays et à renforcer les structures électorales et participatives de l'État, consolidant ce faisant les fondements démocratiques favorables à des institutions démocratiques stables et à une plateforme pour le

développement. La Mission poursuivra sa gestion du changement et au fur et à mesure que ses programmes et activités porteront leurs fruits, que les écarts observés d'ordre communautaire ou politique seront comblés et que les mécanismes participatifs démocratiques seront créés, la MANUI réduira sa présence dans le pays et procédera au transfert à l'équipe de pays des Nations Unies, pour poursuivre son appui au développement socioéconomique.

70. Le Bureau du Chef de cabinet, occupant une place centrale au sein de la Mission intégrée en tant que responsable des questions stratégiques pour le Représentant spécial, est chargé de la gestion du changement, des programmes et de la planification stratégiques alors que la Mission s'adapte au nouveau paradigme sociopolitique en Iraq après le départ du pays des Forces des États-Unis en Iraq. Il incombe au Bureau du Chef de cabinet de traduire la vision du Représentant spécial dans les programmes et plans de la Mission intégrée et de faire en sorte que les processus de planification visant à atteindre les objectifs des programmes soient échelonnés et en harmonie avec les activités de la Mission et avec l'appui progressif fourni au Gouvernement iraquien tout au long du processus de gestion du changement.

71. Le Bureau du Chef de cabinet continue d'assumer une responsabilité essentielle, l'établissement du budget axé sur les résultats. Durant le cycle budgétaire 2013, le Bureau renforcera le suivi et la communication de l'information concernant le budget sous l'angle des programmes et étendra la responsabilisation de la Mission en fournissant des conseils stratégiques sur la notion de gestion axée sur les résultats.

72. Depuis le 1^{er} janvier 2012, le Gouvernement iraquien assume la pleine souveraineté, y compris en matière de sécurité et de contrôle des frontières. Les procédures prévues pour les relations opérationnelles de la Mission, mises en place durant la présence des Forces des États-Unis en Iraq, sont remises en question par l'administration iraquienne. En l'absence d'un accord sur le statut de la Mission, l'établissement de nouveaux accords et procédures nécessite souvent des négociations de haut niveau et une coordination avec les ministères irakiens. Comme suite au retrait des Forces des États-Unis en Iraq, c'est à la Mission qu'il incombe d'avoir des contacts directs avec le Gouvernement iraquien sur tous les arrangements relatifs au dédouanement, aux visas, aux importations d'armes, aux locaux et aux autres questions dont s'occupaient auparavant les Forces des États-Unis en Iraq.

73. La transition opérée par le Gouvernement a quant à elle entraîné des retards de plusieurs mois dans le dédouanement des produits et a nécessité des négociations prolongées à haut niveau avec les autorités à l'échelon des ministères et des gouvernorats pour parvenir à des accords relatifs à l'utilisation de locaux (logements et bureaux) par la MANUI et l'équipe des Nations Unies à Kirkouk, à l'aéroport de Bagdad et à Bassorah, où la Mission partageait auparavant les locaux des Forces des États-Unis en Iraq. En conséquence, le Bureau du Chef de cabinet a dû s'acquitter de tâches et d'activités nettement accrues car il supervise les fonctions de planification et de coordination.

74. Basé à Bagdad, le Chef de cabinet (D-2) sera secondé par 1 assistant spécial (P-3), 1 assistant personnel (Service mobile) et 1 assistant administratif (agent local). Un administrateur de programme hors classe (P-5), 1 fonctionnaire chargé de la planification et de la coordination hors classe (P-5), 1 spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-5) et 1 conseiller principal pour les questions juridiques/Chef de la Section juridique (P-5) relèveront directement du Chef de cabinet.

75. L'administrateur de programme hors classe (P-5) gèrera les projets relatifs à la planification stratégique et à la gestion axée sur les résultats et sera secondé par 2 fonctionnaires chargés des programmes et de la planification (1 P-4 et 1 P-3), 1 attaché de liaison (administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant administratif (agent local). Le fonctionnaire chargé de la planification et de la coordination hors classe (P-5) assurera la fourniture de réponses opérationnelles, la liaison et la coordination avec les organismes et le Gouvernement, et sera secondé par 2 fonctionnaires chargés de la planification et de la coordination (1 P-4 et 1 P-2), 1 attaché de liaison et de coordination (administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant administratif (agent local).

76. Le Chef de la Section juridique (P-5) sera secondé par 1 juriste (administrateur recruté sur le plan national) et 1 juriste adjoint (agent local). Sous la supervision du Chef du service juridique, un assistant administratif (Service mobile) gèrera l'appui administratif ayant trait expressément aux questions juridiques pour le fonctionnement de la Commission d'enquête de la Mission.

77. Le Groupe de la traduction et de l'interprétation sera dirigé par 1 traducteur (P-4) secondé par 1 traducteur (P-3) et 5 traducteurs (administrateurs recrutés sur le plan national) à Bagdad. À Arbil, le Groupe disposera également d'un traducteur (P-3).

Modifications du tableau d'effectifs

78. En 2013, afin que le Bureau puisse s'acquitter des responsabilités restructurées et élargies qui sont les siennes, les modifications suivantes sont proposées.

79. Les trois chefs des bureaux régionaux (P-5) à Bassorah, Arbil et Kirkouk et leurs assistants administratifs respectifs (agents locaux) seront transférés du Bureau du Chef de cabinet au Bureau du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques pour être en harmonie avec les voies hiérarchiques de la Mission sur les plans des conseils et de la gestion.

80. Il est proposé de transférer un conseiller principal pour les questions de police (P-5) au Bureau du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques pour continuer de fournir des conseils au Ministère de l'intérieur et à la police et aux forces armées irakiennes et d'assurer la liaison avec eux, et pour fournir un appui au fonctionnement du camp New Iraq (anciennement camp Ashraf). De plus, jusqu'à six agents de la police civile détachés par des États Membres seront aussi transférés au Bureau du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques pour continuer à fournir un appui aux activités du Groupe consultatif sur les questions de police. En outre, le Groupe consultatif militaire, composé de 1 conseiller militaire principal et des 12 conseillers militaires (au maximum) autorisés détachés par des États Membres, sera transféré au Bureau du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques.

81. Il est proposé de transférer le Conseiller pour la problématique hommes-femmes (P-4) au Bureau du Représentant spécial pour souligner l'importance accordée aux projets de la Mission touchant à la problématique hommes-femmes et s'attacher à incorporer en le renforçant le débat sur l'équité du traitement des deux sexes dans les relations internes et externes.

82. En cohérence avec le portefeuille de projets plus volumineux et l'accent accru mis sur les programmes et la planification plutôt que sur les questions politiques et

la gestion des bureaux régionaux, il est proposé de reclasser le poste temporaire de chef de cabinet adjoint (D-1) en poste temporaire d'administrateur de programme hors classe (P-5). Compte tenu du portefeuille de projets plus volumineux au titre de la planification des programmes à la suite du départ d'Iraq des Forces des États-Unis, l'administrateur de programme en chef fournira des conseils stratégiques en matière de programmation et un appui technique au Chef de cabinet et à la direction, en assumant des responsabilités en matière de gestion du changement, d'élaboration stratégique des programmes, de gestion renforcée axée sur les résultats et d'application et de suivi du cadre stratégique intégré des Nations Unies.

83. Le portefeuille élargi non seulement nécessite une amélioration de la direction, mais justifie aussi une solide structure d'appui technique qui permette au bureau de faire face au volume constant de tâches en matière de planification, de programmation et de coordination stratégiques. Pour fournir un appui aux portefeuilles de projets pour la planification et la coordination stratégiques des programmes, respectivement, il est proposé de transférer un fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé des affaires humanitaires (P-2) du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la coordination intégrée des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire et de lui donner le titre de spécialiste de la planification adjoint de 1^{re} classe (P-2), qui apportera son appui au maintien de contacts et à la coordination avec les partenaires au niveau de la Mission, le Gouvernement et les ambassades.

84. En appui aux fonctions de gestion administrative technique, il est proposé de reclasser un poste temporaire d'administrateur de programme à Bagdad (P-4) en poste temporaire d'assistant spécial (P-3) du Chef de cabinet. L'assistant spécial aidera le Chef de cabinet à rédiger des télégrammes codés, des points de discussion, des rapports quotidiens et hebdomadaires et d'autres types de correspondance techniques ayant un caractère sensible, exécutera des travaux de secrétariat à l'intention des réunions hebdomadaires et ad hoc gérées par le Chef de cabinet et assurera la liaison avec les bureaux au sein de la Mission intégrée.

85. La Mission a accepté la recommandation du Département de l'appui aux missions tendant à ce que la Commission d'enquête soit placée sous l'égide du Chef de cabinet et en 2013 elle transférera cette fonction et les ressources connexes au Bureau du Chef de cabinet. En conséquence, l'assistant administratif de la Commission d'enquête (Service mobile) sera transféré de la Section des services généraux.

86. En vue de renforcer les voies hiérarchiques naturelles de la Mission, il est proposé d'intégrer dans le Bureau du Chef de cabinet le Groupe de la traduction composé de 1 traducteur (P-4) secondé par 7 traducteurs (2 P-3 et 5 administrateurs recrutés sur le plan national). Le Groupe sera transféré du Bureau du Représentant spécial.

87. Il est proposé de transférer deux postes temporaires de fonctionnaire du protocole et attaché de liaison (administrateurs recrutés sur le plan national) de l'équipe de collaborateurs directs du Chef de cabinet, l'un au Groupe de la planification et de la coordination, avec le titre d'attaché de liaison et de coordination, l'autre au Groupe du programme et de la planification, avec le titre d'attaché de liaison.

88. Il est proposé de donner le titre de fonctionnaire chargé de la planification et de la coordination (P-5) à un fonctionnaire en chef chargé de la planification et de la coordination au Groupe de la planification et de la coordination.

89. Il est également proposé de transférer un poste temporaire d'assistant administratif (agent local) du Groupe de la planification et de la coordination au Groupe du programme et de la planification.

90. Il est proposé en outre de transférer un poste temporaire de juriste adjoint (agent local) du Bureau du Conseiller juridique à l'équipe de collaborateurs directs du Chef de cabinet et de lui donner le titre d'assistant administratif.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale

Personnel recruté sur le plan international :

Transfert de 6 postes temporaires (4 P-5 du Bureau du Chef de cabinet, 1 P-3 du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la coordination intégrée des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire et 1 d'agent du Service mobile du Bureau du Représentant spécial)

Personnel recruté sur le plan national :

Transfert de 1 poste temporaire d'administrateur recruté sur le plan national au Bureau du Représentant spécial

Transfert de 3 postes d'agent local du Bureau du Chef de cabinet

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2012	-	1	1	-	-	3	-	-	5	0	-	5	3	3	-	11
Effectif proposé pour 2013	-	1	1	4	4	3	1	-	10	1	-	11	2	6	-	19
Variation	-	-	-	4	4	-	1	-	5	1	-	6	(1)	3	-	8

91. Le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale dirige le pilier politique de la MANUI et supervise les activités des Bureaux des affaires politiques, de l'assistance électorale, des conseillers militaires et conseillers pour les questions de police, ainsi que des chefs des bureaux. Le Représentant spécial adjoint est le responsable par intérim de la Mission lorsque le Représentant spécial est amené à s'absenter et il est l'un des trois responsables désignés pour les questions de sécurité.

92. Pour 2013, l'équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial adjoint (Sous-Secrétaire général), basée à Bagdad, sera composée de 1 conseiller pour les

questions de police hors classe (P-5) et de 6 conseillers pour les questions de police (au maximum), détachés par des États Membres, de 1 assistant spécial (P-4), de 1 conseiller pour la protection de l'enfance (P-4), de 1 spécialiste des questions politiques (P-3), de 1 assistant personnel (Service mobile), de 1 spécialiste de la protection de l'enfance (administrateur recruté sur le plan national), de 2 assistants administratifs (agents locaux), de 1 conseiller militaire principal et de 12 conseillers militaires (au maximum) détachés par des États Membres.

93. Le Représentant spécial adjoint sera secondé à Téhéran par 1 attaché de liaison (D-1), 1 spécialiste des questions politiques (P-4), 1 traducteur (administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant administratif (agent local).

94. Les bureaux régionaux de Bassorah, Arbil et Kirkouk seront chacun dirigés par un chef de bureau (P-5) qui rendra compte au Représentant spécial adjoint et sera secondé par un assistant administratif (agent local).

Modifications du tableau d'effectifs

95. Pour obtenir la structure susmentionnée, il est proposé d'apporter les modifications ci-après aux effectifs de la Mission.

96. Les trois chefs des bureaux régionaux (P-5) à Bassorah, Arbil et Kirkouk et leurs assistants administratifs respectifs (agents locaux) seront transférés du Bureau du Chef de cabinet au Bureau du Représentant spécial adjoint pour assurer la conformité avec les lignes hiérarchiques de la Mission en matière de conseils politiques et de gestion.

97. Il est proposé de transférer le conseiller principal pour les questions de police (P-5) et jusqu'à 6 agents de la police civile détachés par des États Membres, ainsi que le conseiller militaire principal et jusqu'à 12 conseillers militaires détachés par des États Membres, du Bureau du Chef de cabinet au Bureau du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques, où ils continueront de fournir des conseils au Ministère de l'intérieur et à la police et aux forces armées iraqiennes et d'assurer la liaison avec eux, et fourniront un appui au fonctionnement du camp New Iraq.

98. Il est proposé de transférer un spécialiste des questions politiques (administrateur recruté sur le plan national) du Bureau du Représentant spécial adjoint au Bureau du Représentant spécial dans le Groupe de la problématique hommes-femmes et de lui donner le titre de spécialiste de la problématique hommes-femmes.

99. Il est proposé également de transférer un poste temporaire de spécialiste des affaires humanitaires (P-3) du Bureau des activités intégrées d'aide au développement et d'assistance humanitaire à Arbil au Bureau du Représentant spécial adjoint à Bagdad et de lui donner le titre de spécialiste des questions politiques (P-3). Compte tenu de la structure élargie du Bureau du Représentant spécial adjoint, il est envisagé que le spécialiste des questions politiques fournisse un appui au Représentant spécial adjoint aux fins de la coordination et de la gestion des travaux des pôles régionaux.

100. Afin de tenir dûment compte de la répartition des postes temporaires au sein des Bureaux du Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint (chargés des affaires politiques), un poste temporaire d'assistant personnel (agent du Service

mobile) figurant au Bureau du Représentant spécial dans le budget de 2012, sera transféré au Bureau du Représentant spécial adjoint (chargé des affaires politiques).

Bureau des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international :

Reclassement de 4 postes temporaires (1 D-2 à D-1, 1 D-1 à P-5, 1 P-4 à P-5 et 1 P-3 à P-4)

Transfert de 2 postes temporaires (1 P-5 et 1 P-4) au Bureau du Représentant spécial

Transfert de 1 P-2 et de 1 P-3 de la Section de la sécurité en Iraq

Personnel recruté sur le plan national :

Suppression de 2 postes temporaires (d'agent local)

Transfert de 1 poste temporaire (d'agent local) au Bureau du Représentant spécial

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2012	-	-	1	1	3	12	8	1	26	1	-	27	24	14	-	65
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	1	4	11	8	2	26	1	-	27	24	11	-	62
Variation	-	-	(1)	-	1	(1)	-	1	-	-	-	-	-	(3)	-	(3)

101. Le Bureau des affaires politiques est le moteur de l'engagement politique de la Mission. Il assure une planification des politiques opérationnelle sur le long terme et une analyse stratégique au Représentant spécial, au Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et au Siège de l'ONU. Il assure la liaison avec les partis politiques, les institutions de l'État, le corps diplomatique, la société civile et les autres entités concernées. Le Bureau joue un rôle de premier plan dans la fourniture de conseils et de recommandations au Représentant spécial et au Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques, ainsi que dans l'élaboration, l'organisation, le lancement et le suivi de diverses initiatives.

102. En 2013, les activités du Bureau se poursuivront dans un environnement politique dynamique et complexe avec des paramètres opérationnels définis par une situation politique tendue et instable. En Iraq et à l'extérieur du pays, les attentes de la MANUI demeureront élevées. Une des principales priorités de la Mission sera l'instauration de la confiance et la recherche d'un consensus dans l'exécution de son mandat. Cela devrait être particulièrement délicat dans un climat politique très tendu alors que les élections provinciales et nationales se profilent à l'horizon 2013 et 2014, respectivement. C'est pourquoi il sera important que le Bureau des affaires

politiques se concentre sur les travaux législatifs restés inachevés en Iraq au moyen de la médiation et de la facilitation politiques, en phase avec une assistance technique, une collaboration avec les partis politiques et les organisations de la société civile pour promouvoir le dialogue et la réconciliation sur les questions clés importantes pour la stabilité future du pays, telles que les frontières intérieures contestées et les élections à Kirkouk, et de la coordination des activités avec l'équipe de pays des Nations Unies, y compris l'appui électoral, la protection des droits de l'homme et le renforcement des capacités. À l'échelon régional, la MANUI continuera de suivre l'évolution de la situation dans l'ensemble de la région susceptible d'avoir des répercussions en Iraq, notamment la situation en République arabe syrienne et les relations de l'Iraq avec ses autres voisins.

103. Pour 2013, le bureau à Bagdad sera dirigé par un chef de la Section des affaires politiques (D-1) qui fera directement rapport au Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques. Le Chef sera secondé par 4 spécialistes des questions politiques hors classe (P-5), 10 spécialistes des questions politiques (7 P-4 et 3 P-3), 2 spécialistes des affaires constitutionnelles (1 P-4 et 1 P-3), 2 spécialistes des questions politiques (adjoints de 1^{re} classe) (P-2) et 1 assistant administratif (Service mobile). En outre, 3 spécialistes des affaires constitutionnelles (administrateurs recrutés sur le plan national), 4 spécialistes des questions politiques (administrateurs recrutés sur le plan national), 13 attachés de liaison auprès des gouvernorats (administrateurs recrutés sur le plan national), 3 assistants administratifs (agents locaux) et 3 assistants aux services linguistiques (agents locaux) apporteront leur concours au Bureau.

104. L'effectif du bureau à Arbil consistera en 1 spécialiste des affaires constitutionnelles (P-4), 1 spécialiste des questions politiques (P-3), 2 spécialistes des questions politiques (administrateurs recrutés sur le plan national), 1 attaché de liaison auprès du gouvernorat (administrateur recruté sur le plan national), 1 assistant administratif (agent local) et 2 assistants aux services linguistiques (agents locaux).

105. Le bureau à Kirkouk sera dirigé par 1 spécialiste des affaires politiques (P-4) secondé par 2 spécialistes des affaires politiques (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national), 1 assistant administratif (agent local) et 1 assistant aux services linguistiques (agent local).

106. Les questions politiques touchant le sud du pays, y compris les dossiers koweïtiens, seront gérées au moyen de contacts et des activités de plaidoyer au niveau central à Bagdad. De cette façon, le Bureau des affaires politiques se retirera du bureau de Bassorah en 2013, et les questions politiques régionales pendantes seront réglées par un spécialiste des questions politiques qui se déplacera de son bureau à Bagdad.

107. À New York, trois spécialistes des affaires politiques (1 P-4 et 2 P-3) continueront de fournir un appui politique et opérationnel et une aide en matière de planification à la MANUI au niveau de l'équipe Iraq du Département des affaires politiques.

Modifications du tableau d'effectifs

108. Il est proposé de reclasser le poste temporaire de directeur (D-2) en poste temporaire de chef de la Division des affaires politiques (D-1). De plus, un poste temporaire de spécialiste des questions politiques à la classe P-4 serait reclassé à P-5.

Le spécialiste des questions politiques hors classe exercerait les fonctions de chef adjoint auprès du Chef de la Division des affaires politiques pour tous les aspects du travail du Bureau des affaires politiques. Cela garantirait une structure hiérarchique adéquate au sein du Bureau des affaires politiques et compenserait les fonctions qui ne seraient pas exercées du fait du reclassement et du transfert du poste temporaire D-1 au Bureau du Représentant spécial.

109. Les questions touchant au camp New Iraq (anciennement camp Ashraf) relevant désormais directement du Représentant spécial, il est proposé également de reclasser le poste temporaire de conseiller spécial pour les affaires politiques (D-1) en poste temporaire de conseiller spécial pour les affaires politiques et les questions touchant au camp Ashraf (P-5) et de le transférer du Bureau des affaires politiques au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Le reclassement est motivé par l'évolution progressive du caractère de la question complexe du camp New Iraq (anciennement camp Ashraf), qui durant 2012 est entrée dans une phase plus avancée, qui ne nécessite qu'un engagement plus routinier en matière de conseils et de surveillance.

110. Compte tenu du regroupement de la présence de la MANUI à Bagdad, il est proposé de transférer 2 postes temporaires de spécialiste des questions politiques (1 P-4 et 1 P-3) et 1 poste temporaire d'assistant administratif (agent local) de Bassorah à Bagdad.

111. Il est proposé de transférer 1 poste temporaire de spécialiste des questions politiques (P-4) et 1 poste temporaire de spécialiste des affaires constitutionnelles (P-3) d'Arbil à Bagdad pour fournir un appui de Bagdad afin de faire face à l'accroissement escompté des activités prescrites dans les zones internes contestées et pour les relations entre Arabes et Kurdes, ainsi que pour suivre la dynamique entre sunnites et chiïtes dans le cadre des événements régionaux.

112. Le bureau d'Arbil sera encore renforcé par le reclassement de 1 poste temporaire de spécialiste des affaires constitutionnelles de P-3 à P-4, le transfert de 1 poste temporaire de spécialiste des questions politiques (P-3) de Kirkouk à Arbil et le transfert de 3 postes temporaires de spécialiste des questions politiques (administrateurs recrutés sur le plan national) de Bagdad à Arbil. Ces reclassements et transferts sont envisagés pour permettre au bureau de mieux traiter les aspects juridiques des questions pendantes entre Bagdad et Arbil et renforcer la capacité en matière d'information et d'analyse politique.

113. Vu l'évolution rapide de la situation dans la région, en particulier en République arabe syrienne, les progrès accomplis sur le plan du dialogue entre l'Iraq et le Koweït et les nouvelles possibilités de coopération entre l'Iraq et la République islamique d'Iran, le portefeuille de dossiers politiques régionaux de la Mission revêtira une importance accrue parmi ses activités. À ce propos, il est proposé de renforcer l'équipe politique régionale en transférant et reclassant 1 poste temporaire de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) de la Section de la sécurité au Bureau des affaires politiques afin de recentrer l'appui sur les fonctions d'analyse et d'établissement de rapports de l'équipe.

114. Un poste temporaire de spécialiste des questions politiques (P-4), à Bagdad, sera transféré au Bureau du Représentant spécial et son titulaire aura le titre de chef adjoint du Groupe conjoint de l'analyse et des politiques. Pour compenser ce transfert et assurer une capacité adéquate en matière d'affaires constitutionnelles au

sein du Bureau des affaires politiques, un poste temporaire d'agent responsable de la sécurité (P-3) sera transféré de la Section de la sécurité à Bagdad, et il lui sera donné le titre de spécialiste des questions politiques.

115. À la suite de la rationalisation des activités et en vue d'utiliser efficacement les ressources humaines disponibles, il est proposé d'éliminer deux postes temporaires d'assistant administratif (agent local) à Bassorah.

116. Il est proposé de transférer un poste temporaire d'assistant aux services linguistiques (agent local) de Bassorah au Groupe conjoint de l'analyse et des politiques dans le Bureau du Représentant spécial pour y exercer les fonctions d'assistant administratif bilingue.

Bureau de l'assistance électorale

Personnel recruté sur le plan international : acquisition de 1 poste d'agent du Service mobile depuis la Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 1 poste (agent local)

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Adminis- trateurs</i>		<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	1	2	5	2	-	10	-	-	10	-	7	-	17
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	1	2	5	2	-	10	1	-	11	-	6	-	17
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	(1)	-	-

117. Un certain nombre de consultations électorales sensibles sont prévues en 2013, notamment, en mars, les élections aux conseils des gouvernorats qui ne sont pas incorporés dans les régions. Ces élections pourraient engendrer des tensions politiques accrues, comme en 2009, et il faut que la Haute Commission électorale indépendante les prépare soigneusement afin d'atténuer le risque de conflits. Les élections au Conseil de gouvernorat de Kirkouk et aux trois conseils de gouvernorat de la région du Kurdistan auront aussi probablement lieu en 2013. De plus, les préparatifs des prochaines élections au Conseil des représentants, prévues début 2014, devront commencer en 2013. Enfin, la Haute Commission électorale indépendante iraquienne pourrait être appelée à mener à bien d'autres processus, comme des référendums portant sur des amendements à la Constitution ou, le cas échéant, la création de régions. La Haute Commission devra chaque fois consacrer des ressources non seulement à l'organisation et à la gestion du scrutin mais également aux inscriptions sur les listes électorales et la mise à jour de ces dernières. La Commission sera dirigée en 2012 par un nouveau conseil des commissaires et sera peut-être encore en train d'étoffer ses moyens. De plus, le renouvellement de ses cadres moyens et supérieurs en 2012 et 2013 pourrait amoindrir sa mémoire institutionnelle et ses capacités.

118. En matière électorale, la MANUI apportera une assistance et un appui techniques à la Commission, de sorte que cette dernière organise des scrutins crédibles dont les résultats seront largement acceptés par le peuple iraquien, notamment les élections au Conseil des gouvernorats en 2013 et à préparer les élections législatives de 2014 ainsi que les autres scrutins qui pourraient être prévus. Cette assistance tiendra compte de la conjoncture politique et du risque d'accroissement des tensions. La MANUI continuera également à diriger la coordination de toute l'assistance technique apportée à la Commission. L'équipe d'assistance électorale intégrée des Nations Unies, sous la direction de la MANUI et à l'aide de ressources du PNUD et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), continuera à appuyer la Haute Commission et à renforcer les capacités afin qu'elle puisse jouer son rôle d'administration électorale durable et professionnelle. Cet élément est particulièrement important, en raison du fait que le nouveau Conseil des commissaires sera en pleine expansion et deviendra pleinement opérationnel; il est indispensable qu'il fonctionne bien afin d'assurer la crédibilité des futurs scrutins dans le pays. Il faudra aussi peut-être que l'équipe de pays des Nations Unies intervienne encore pour combler les lacunes dans les capacités des nouveaux cadres moyens et supérieurs de la Commission.

119. Afin de rationaliser l'utilisation des ressources électorales de la MANUI, on a recensé un certain nombre de départements de la Haute Commission électorale indépendante qui sont essentiels pour une administration crédible et viable ou ont besoin d'un appui accru. Les domaines d'intervention retenus sont principalement les suivants : les conseils juridiques et les voies de recours, les opérations, le renforcement des capacités, la coordination sur le terrain, la logistique, l'inscription des électeurs, les procédures et la formation, l'informatique (technologies et base de données). D'autres domaines seront du ressort des partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies.

120. Les scrutins tenus en 2009 et 2010 ont démontré sans conteste qu'il est important d'instaurer des conditions juridiques et un climat opérationnel propices à la bonne tenue d'élections, par le truchement d'une proche collaboration avec les autres institutions publiques concernées. Le Bureau de l'Équipe d'assistance électorale de l'ONU fournira donc, là où c'est nécessaire et via la Commission indépendante, des conseils et un appui aux autres institutions iraqiennes dans la mesure où leurs activités touchent à l'organisation des élections prévues pour 2013 et 2014, comme le Conseil des représentants, les différents ministères et l'appareil judiciaire. Elle appuiera également et favorisera une étroite coordination entre ces institutions et la Haute Commission. Cela est particulièrement important pour les inscriptions sur les listes électorales, l'évaluation des candidats, la sécurité, le suivi de la campagne électorale dans les médias et les mécanismes de résolution des conflits permettant d'établir le verdict des urnes.

121. Le tableau d'effectifs proposé pour 2013 indique les ressources qui seront nécessaires pour continuer d'aider la Haute Commission à mener les préparatifs opérationnels des élections prévues en 2013, comme indiqué ci-dessus. Il correspond à la rationalisation des ressources mise sur pied en 2012, l'idée étant de donner les moyens à la Mission d'offrir un appui de base à la Haute Commission pour maintenir son état de préparation opérationnelle. Si la Haute Commission était amenée à organiser plusieurs élections en 2013, la Mission pourrait avoir besoin de ressources supplémentaires, y compris de la part des projets électoraux existants de l'équipe de pays des Nations Unies.

122. En 2013, le Bureau de l'assistance électorale sera dirigé par le Conseiller électorale en chef (D-1), secondé par 2 observateurs électoraux hors classe (P-5), 6 observateurs électoraux (4 P-4 et 2 P-3), 1 assistant au soutien logistique (agent local), 2 assistants administratifs (agents locaux) et 4 assistants linguistiques (agents locaux). Un observateur électorale de classe P-4 en poste à New York continuera d'appuyer l'équipe opérant dans la zone de la Mission.

Modification du tableau d'effectifs

123. Il est proposé de transférer un poste d'assistant au soutien logistique (agent du Service mobile) depuis la Section de la sécurité en Iraq, basée au Koweït, afin de faire face à l'augmentation de la charge de travail liée aux scrutins prévus en 2013 et de coordonner les ateliers, les cours de formation et les réunions organisées par le Bureau d'assistance électorale et de lui fournir un appui logistique et administratif général. Il est également proposé de supprimer 1 poste d'assistant au soutien logistique (agent local) à Bagdad.

124. À Bagdad également, il est proposé de modifier le titre de quatre postes d'assistant administratif (agent local) pour en faire des postes d'assistant linguistique (agent local) afin de mieux rendre compte des fonctions réelles qui leur sont attachées, c'est-à-dire des services de traduction et d'interprétation pour les membres du personnel du Bureau d'assistance électorale qui travaillent avec la Haute Commission.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la coordination intégrée des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire

Personnel recruté sur le plan international :

Transfert de 4 postes (1 P-3 au Bureau du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et constitutionnelles et de l'assistance électorale, 2 P-3 au Bureau du Représentant spécial et 1 P-2 au Bureau du Chef de cabinet)

Personnel recruté sur le plan national :

Suppression de 4 postes (administrateurs recrutés sur le plan national)

Reclassement de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national en agent local

Transfert de 5 postes (administrateurs recrutés sur le plan national, dont 3 au Bureau du représentant spécial, 1 au Bureau des droits de l'homme et 1 au Bureau de l'information)

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>		Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
											<i>Services généraux</i>					
Effectif approuvé pour 2012	-	1	-	1	2	6	11	2	23	2	-	25	29	4	-	58
Effectif proposé pour 2013	-	1	-	1	2	6	8	1	19	2	-	21	19	5	-	45
Variation	-	-	-	-	-	-	(3)	(1)	(4)	-	-	(4)	(10)	1	-	(13)

125. Au cours de l'année écoulée, la structure de la Mission a beaucoup changé : le bureau d'Amman a été réduit et une approche intégrée a été de plus en plus utilisée pour démultiplier la valeur ajoutée apportée par les mandats dont sont chargés les membres de l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre plus large du mandat de la Mission. Compte tenu de la création du cadre stratégique intégré et du réexamen, par le Gouvernement iraquien, de l'ordre de ses priorités, le Bureau du développement et de l'appui humanitaire, désormais rebaptisé Bureau de la coordination intégrée des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire, a été refaçonné pour agir de façon plus ciblée. L'objectif est de ne pas ajouter aux besoins de la Mission, de renforcer les capacités nationales et de renforcer les capacités d'intégration et de coordination afin de faciliter, dans les années à venir, le transfert de responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies. De ce fait, le Bureau a été réduit et un certain nombre de fonctionnaires ont dû changer de lieu d'affectation, ce qui permettra au Bureau de coordination de s'acquitter plus efficacement de son mandat tout en facilitant le processus de transition.

126. Le Bureau de la coordination intégrée est dirigé par la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée du développement et des affaires humanitaires (Sous-Secrétaire générale), qui coordonne les activités menées par les Nations Unies en Iraq en matière de développement et d'assistance humanitaire. Le Bureau gère les opérations sur le terrain à partir de deux pôles en Iraq; il est présent dans 12 des 18 gouvernorats que compte le pays. Le Bureau appuie la coordination des initiatives du système des Nations Unies aux niveaux national et local et fait coïncider les domaines prioritaires du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement avec les priorités d'intégration générale du système des Nations Unies en Iraq et, lorsqu'une situation de crise survient, il coordonne l'équipe de pays des Nations Unies pour les affaires humanitaires, dans le cadre du Plan d'urgence interorganisations. Il assure aussi le suivi général de la mise en œuvre des initiatives financées par les Nations Unies dans tout le pays, au niveau des communautés locales.

127. La Représentante spéciale adjointe assume les responsabilités de Coordonnateur résident et de Coordonnateur des opérations humanitaires. À ce titre, elle dirige les opérations de l'équipe de pays des Nations Unies. En l'absence du Représentant spécial, elle en assume les responsabilités; c'est l'un des trois hauts fonctionnaires responsables de la sécurité. L'équipe de pays se compose de 20 organismes (16 résidents et 4 non résidents) dont la plupart disposent d'une

présence internationale dans le pays. Le fait que la Représentante spéciale adjointe assume ces responsabilités rend nécessaire la présence d'une équipe d'appui diversifiée à même de l'aider à coordonner des opérations humanitaires et les activités de développement ainsi que la collecte, l'analyse et la diffusion de données, le suivi et l'évaluation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du cadre stratégique intégré, la gestion de la relation avec les partenaires et les actions de sensibilisation. C'est pourquoi la diversité géographique et technique du Bureau de la Représentante spéciale adjointe est considérable, des administrateurs recrutés sur le plan national assumant la plupart des tâches avec le soutien de personnel technique international. Le fait que des administrateurs recrutés sur le plan national deviennent, dans les faits, les adjoints des titulaires de postes internationaux jette les bases d'un transfert accéléré des responsabilités à des cadres du pays d'ici à fin 2013.

128. Au cours de l'année écoulée, la mise en œuvre du Plan quinquennal national de développement et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement s'est accélérée et les descriptifs de programme de pays établis par de différents organismes ont été harmonisés avec le plan national de développement. De ce fait, les effectifs des équipes chargées des affaires humanitaires et du développement ont baissé et quasiment toutes les responsabilités ont été transférées à l'Iraq.

129. Le Bureau de la Représentante spéciale adjointe a des antennes à Bagdad et Kirkouk, lesquelles supervisent un réseau de 12 fonctionnaires présents sur le terrain et qui desservent les 18 gouvernorats. Des spécialistes des affaires humanitaires recrutés sur le plan national facilitent le suivi des initiatives lancées au niveau communautaire et financées par l'ONU et fournissent des informations sur la situation générale dans chaque gouvernorat en matière d'assistance humanitaire et de développement. L'équipe du Bureau de la coordination intégrée du développement et des affaires humanitaires continue à appuyer le travail de la MINUA et de l'équipe de pays des Nations Unies en coordonnant le travail sur le terrain, en menant des actions de sensibilisation et en recueillant les informations nécessaires à la programmation basée sur les faits, laquelle contribue à son tour au travail du Service interinstitutions d'information et d'analyse et du Groupe conjoint de l'analyse et des politiques qui seront créés en 2013.

130. La Représentante spéciale adjointe est épaulée par cinq bureaux basés en Iraq, à savoir : le secrétariat, le Bureau des politiques et de la planification, le Bureau intégré de coordination et de sensibilisation, le Groupe de la coordination sur le terrain et le Service interinstitutions d'information et d'analyse. Un chef du développement et de l'assistance humanitaire (D-1) supervise les activités de fond du Groupe de la coordination sur le terrain, du Bureau intégré de coordination et de sensibilisation et du Groupe d'information et d'analyse. Avec l'aide d'un assistant administratif (agent local), le chef garde le contact avec les autres volets de la Mission, soutient l'équipe de pays des Nations Unies en planifiant les tâches et en assurant la coordination avec les ministères du pays ainsi que les ONG et mène, au plus haut niveau, une action de sensibilisation sur les questions liées au développement et aux affaires humanitaires. En outre, il supervise la collecte, la gestion et le partage d'informations ainsi que l'établissement de rapports portant sur les activités liées au développement et à l'assistance humanitaire.

131. Le secrétariat de la Représentante spéciale adjointe lui fournit un appui technique et administratif au jour le jour et se compose d'un assistant spécial (P-4),

d'un assistant spécial spécialisé dans les affaires humanitaires (P-3), d'un assistant personnel (agent du Service mobile) et d'un assistant administratif (agent local). Tout le personnel est en poste à Bagdad.

132. Le Groupe des politiques et de la planification est chargé de tous les cadres en la matière ainsi que de la planification de la transition et du perfectionnement du personnel. Il se compose d'un administrateur de programme (hors classe) et Conseiller en planification stratégique (P-5) qui gère le Groupe et qui est chargé de fournir des conseils en matière de politique et de planification à la Représentante spéciale adjointe, d'un administrateur de programme (P-4) qui fournit des conseils relatifs à la planification de la transition et d'un spécialiste des affaires humanitaires (recruté sur le plan national) qui fournit un appui à toutes les activités liées aux politiques, à la planification et à la transition, notamment pour ce qui concerne les activités de liaison avec les partenaires nationaux. Tout le personnel est en poste à Bagdad.

133. Le Bureau de la coordination intégrée et de la sensibilisation fournit un appui opérationnel et général concernant les activités intégrées décrites dans le cadre stratégique intégré, les activités de développement énoncées dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les activités d'assistance humanitaire en cas de crise exposées dans le Plan d'urgence intégré. Il lui incombe en outre d'appuyer la gestion des projets à effet rapide et d'autres initiatives de sensibilisation et de plaidoyer menées par la Mission. Il est dirigé par un administrateur hors classe chargé des programmes (P-5), qui a pour adjoint un spécialiste des affaires humanitaires (recruté sur le plan national). Ils supervisent le travail d'un spécialiste des affaires humanitaires qui fait office de conseiller en suivi et évaluation (P-3), d'un administrateur chargé des programmes (P-3) chargé de suivre et de coordonner la planification du travail compte tenu du cadre stratégique intégré et du PNUAD et d'un spécialiste des affaires humanitaires (recruté sur le plan national) qui aide à la coordination avec les partenaires nationaux. L'administrateur de programme hors classe supervise également le travail d'un spécialiste des affaires humanitaires (P-4) qui coordonne les partenariats avec les contacts locaux, les bailleurs de fonds et la société civile avec l'aide d'un spécialiste des affaires humanitaires (P-3), lequel se concentre sur la sensibilisation et la communication, d'un administrateur de programmes (P-3) qui se concentre sur les services de facilitation apportés aux organisations de la société civile, aux minorités, aux groupes à besoins spéciaux, comme les femmes et les jeunes, et qui supervise les activités liées aux communautés locales dans le cadre de projets à effet rapide et un spécialiste des affaires humanitaires (recruté sur le plan local) qui assure les fonctions d'adjoint et un administrateur adjoint chargé des affaires humanitaires (P-2) chargé des projets à effet rapide. Un spécialiste des affaires humanitaires (P-3) fournira un appui à la planification critique de la mission et un assistant de programme (recruté sur le plan local) appuiera le Bureau.

134. Le Groupe de l'information et de l'analyse des données fournit à la MANUI, à l'équipe de pays des Nations Unies et au Gouvernement des services de collecte, d'analyse et de gestion de renseignements ainsi que de la documentation et des cartes afin de promouvoir une planification ancrée dans les faits. Il travaille en étroite collaboration avec le réseau de fonctionnaires recrutés sur le plan national créé par le Groupe de la coordination sur le terrain; ces derniers travaillent dans les gouvernorats, recueillent des données et suivent les situations de troubles sociaux et appuient le Groupe conjoint de l'analyse et des politiques en lui fournissant une

expertise en analyse en matière humanitaire, socioéconomique et de développement et en créant les produits correspondants. À la mi-2012, le Groupe conjoint de l'analyse et des politiques n'a plus de personnel financé par la MANUI dans ses bureaux d'Amman, tous ont été transférés à Bagdad. Travaillant en étroite coopération et coordination avec le Groupe conjoint de l'analyse et des politiques, il est géré par un spécialiste des affaires humanitaires (P-4), qui le dirige et gère la coordination de l'information. Ce spécialiste est appuyé par 1 analyste des questions sociales et économiques (P-3), 1 programmeur de sites Web et gestionnaire des échanges de données (P-3), 1 assistant à l'information (agent du Service mobile), 1 spécialiste des systèmes d'information géographique (recruté sur le plan national) qui fournit les services correspondants et 1 assistant aux systèmes d'information géographique (agent local).

135. Le Bureau de la coordination sur le terrain est construit autour de deux antennes : celle du nord et celle du centre et du sud. L'antenne Nord, à Kirkouk, est gérée par un spécialiste des affaires humanitaires (P-3) assisté d'un adjoint, administrateur de programme (recruté sur le plan national), basé à Arbil. À eux deux, ils assurent la liaison avec les autres volets de la Mission, au niveau local, afin d'appuyer l'équipe de pays des Nations Unies en planifiant la mission et en coordonnant son travail avec les ONG et les institutions et fonctionnaires locaux. De plus, quatre spécialistes des affaires humanitaires (recrutés sur le plan national) desservent Kirkouk, Ninewa, Arbil/Dohouk et Souleimaniyeh. Ce sont eux qui sont les principaux interlocuteurs de la société civile et des autorités locales et provinciales pour ce qui concerne le développement et les affaires humanitaires. Ils sont chargés de collecter les données et de suivre la mise en œuvre des activités appuyées par l'ONU au niveau des communautés locales, notamment les initiatives à effet rapide. En raison de l'importance numérique de l'équipe des Nations Unies à Arbil et des besoins en soutien logistique, un assistant administratif (agent local) y sera affecté.

136. L'antenne Centre et Sud est dirigée par un spécialiste des affaires humanitaires (P-4) depuis Bagdad et, depuis Anbar, par un spécialiste des affaires humanitaires (recruté sur le plan national) qui est son adjoint. À eux deux, ils assurent la liaison avec les autres volets de la Mission, au niveau local, afin d'appuyer l'équipe de pays des Nations Unies en planifiant la mission et en coordonnant son travail avec les ONG et les institutions et fonctionnaires locaux. De plus, huit spécialistes des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national) desservent Bagdad/Babel, Qadissiya/Wassit, Karbala/Najaf, Bassorah, Maysane, Mouthanna/Thi Qar, Anbar/Salah al-Din et Diyala. Ce sont eux qui sont les principaux interlocuteurs de la société civile et des autorités locales et provinciales pour ce qui concerne le développement et les affaires humanitaires. Ils sont chargés de recueillir les données et de suivre la mise en œuvre des activités appuyées par l'ONU au niveau communautaire, notamment les initiatives à effet rapide.

Modification du tableau d'effectifs

137. Suite à la création du Groupe conjoint de l'analyse et des politiques et pour faire face aux besoins du Représentant spécial adjoint aux affaires politiques, il est proposé de transférer les postes suivants :

- a) Deux postes de spécialiste des affaires humanitaires (P-3) au Groupe conjoint de l'analyse et des politiques;

b) Un poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-3) du Bureau de Bagdad au Bureau du Représentant spécial adjoint aux affaires politiques;

c) Un poste d'administrateur adjoint chargé des affaires humanitaires (P-2), converti en poste d'administrateur adjoint chargé de la planification, du Bureau de Bagdad au Bureau du Chef de cabinet;

d) Trois postes de spécialiste des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national) de Bassorah au Groupe conjoint de l'analyse et des politiques du Bureau du Représentant spécial;

e) Un poste de spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national) à Kirkouk, converti en poste de spécialiste des droits de l'homme, au Bureau des droits de l'homme à Bagdad;

f) Un poste de spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national) à Arbil, converti en poste de fonctionnaire de l'information, au Bureau de l'information.

138. Afin de préserver la cohérence des titres et des fonctions dans la structure du personnel du Bureau et pour faire face à l'évolution des besoins, il est proposé de procéder aux redéfinitions et transferts suivants :

a) Un poste de coordonnateur des opérations humanitaires (D-1) serait converti en poste de coordonnateur des affaires humanitaires et du développement;

b) Un poste de coordonnateur de zone adjoint (P-3) serait converti en poste d'assistant spécial et transféré de Kirkouk au secrétariat du Représentant spécial adjoint;

c) Un poste d'administrateur de programme recruté sur le plan international (P-3) serait converti en poste d'administrateur de programme et transféré du bureau de Bagdad au Bureau de la coordination intégrée et de la sensibilisation, toujours à Bagdad;

d) Un poste de coordonnateur de zone (P-4) et un poste d'administrateur de programme recruté sur le plan international (P-3) seraient convertis en postes de spécialiste des affaires humanitaires et transférés de Bassorah au Bureau de la coordination intégrée et de la sensibilisation à Bagdad;

e) Un poste d'administrateur de programme recruté sur le plan international (P-3) serait converti en poste de spécialiste des affaires humanitaires et transféré au Bureau de la coordination intégrée et de la sensibilisation à Bagdad;

f) Un poste de coordonnateur de zone (P-3) serait converti en poste de spécialiste des affaires humanitaires et transféré à l'antenne de coordination sur le terrain à Kirkouk;

g) Un poste de coordonnateur de zone (P-4) et un poste d'administrateur de programme recruté sur le plan international (P-3) seraient convertis en postes de spécialiste des affaires humanitaires et transférés de Bassorah au Bureau de la coordination intégrée et de la sensibilisation à Bagdad;

h) Un poste d'administrateur de programme recruté sur le plan national serait converti en poste de spécialiste des affaires humanitaires et transféré de Bassorah au Bureau de la coordination intégrée et de la sensibilisation à Bagdad;

i) Un poste d'administrateur de programme recruté sur le plan national serait converti en poste de spécialiste des affaires humanitaires à l'antenne de la coordination du terrain à Arbil;

j) Un poste de coordonnateur de zone (P-4) et deux postes d'administrateur de programme recruté sur le plan national seraient convertis en poste de spécialiste des affaires humanitaires et transférés d'Arbil au bureau de la coordination sur le terrain à Bagdad;

k) Un poste d'administrateur de programme (recruté sur le plan national) serait converti en poste de spécialiste des affaires humanitaires au Bureau de la coordination sur le terrain à Bagdad;

l) Un poste de spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national) serait converti en poste de spécialiste du Système d'information géographique au Groupe de l'analyse de l'information à Bagdad;

m) Un poste d'assistant linguistique (agent local) serait converti en poste d'assistant administratif à Bagdad.

139. Afin de fournir un appui administratif au Bureau de la Représentante spéciale adjointe, il est proposé de convertir un poste de spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national) à Mossoul en poste d'assistant administratif (agent local) et de le transférer au secrétariat, à Bagdad.

140. Dans le cadre de la stratégie visant à rationaliser l'appui apporté à la Représentante spéciale adjointe en matière d'activités intégrées, il est proposé de supprimer les postes ci-après :

a) Un poste d'officier de liaison (administrateur recruté sur le plan national) au Groupe de l'information et de l'analyse des données à Bagdad;

b) Un poste de spécialiste du Système d'information géographique (administrateur recruté sur le plan national) à Amman;

c) Un poste d'administrateur de programme (recruté sur le plan national) à Bassorah;

d) Un poste de spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national) à Arbil.

141. À la faveur de la restructuration du Bureau, les fonctions ont été alignées sur ses nouveaux besoins. Il est proposé de créer les quatre bureaux et groupes ci-après : bureau de coordination du terrain, Bureau de la coordination intégrée et de la sensibilisation, secrétariat et Groupe des politiques et de la planification. En conséquence, il est proposé de procéder aux transferts internes ci-après :

a) Un poste d'administrateur de programme hors classe (P-5), 1 poste d'administrateur de programme (P-3), 1 poste de spécialiste adjoint des affaires humanitaires (P-2), 2 spécialistes des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national) et 1 poste d'assistant (programmes) (agent local), du bureau de Bagdad vers le Bureau de la coordination intégrée et de la sensibilisation, toujours à Bagdad;

b) Un poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-4), du Bureau du Coordonnateur résident à Arbil au Bureau de la coordination intégrée et de la sensibilisation à Bagdad;

c) Un poste d'administrateur de programme hors classe (P-5) d'Arbil, un poste d'administrateur de programme recruté sur le plan international (P-4) de Bagdad et un poste de spécialiste des affaires humanitaires (recruté sur le plan national) de Bassorah au Bureau des politiques et de la planification à Bagdad;

d) Un poste d'assistant spécial (P-4) du bureau de Bagdad et un poste d'assistant personnel (agent du Service mobile) d'Amman vers le secrétariat à Bagdad;

e) Un poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-4) du bureau de Bagdad, 1 poste d'analyste économique et social (P-3) d'Amman, 1 poste de concepteur de sites Web et gestionnaire des échanges de données (P-3) d'Amman et 1 poste d'assistant à l'information (agent du Service mobile) d'Arbil vers le Groupe de l'information et de l'analyse des données à Bagdad;

f) Deux postes de spécialiste des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national) de Bagdad, 2 spécialistes des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national) de Ramadi, 1 poste d'administrateur de programme (recruté sur le plan national) et 1 poste d'assistant administratif (agent local) d'Arbil, vers l'antenne de la coordination sur le terrain à Arbil;

g) Deux postes de spécialiste des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national) de Bagdad, 1 poste de spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national) de Kirkouk et 3 spécialistes des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national) de Bassorah, vers le Bureau de la coordination sur le terrain à Bagdad.

Bureau des droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan international :

Transfert de 1 poste P-3 du Service de la sécurité

Transfert et reclassement de 1 poste (P-3 à P-4) du Service de la sécurité

Personnel recruté sur le plan national :

Transfert de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national du Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général pour la coordination intégrée des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs		Agents locaux	Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	1	2	5	6	-	14	1	-	15	14	10	-	39
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	1	2	6	7	-	16	1	-	17	15	10	-	42
Variation	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	1	-	-	3

142. La promotion et la protection renforcées des droits de l'homme, la réforme judiciaire et juridique et le soutien de l'état de droit resteront au cœur des activités de la MANUI et de son Bureau des droits de l'homme en 2012. Celui-ci poursuivra sa stratégie axée sur les résultats visant à appuyer et à renforcer des mécanismes de protection des droits de l'homme conçus et dirigés par les Iraquiens, capables de s'occuper des violations et lacunes actuelles mais aussi des atteintes passées, et de renforcer la capacité des responsables à défendre l'état de droit et à respecter les obligations internationales de l'Iraq en matière de droits de l'homme ainsi que la Constitution du pays. À cette fin, le Bureau mènera des activités de liaison, renforcement des capacités, soutien technique et sensibilisation auprès du Gouvernement iraquien, des ministères concernés (Ministères des droits de l'homme, de l'intérieur, de la justice, de la défense, du travail et des affaires sociales), de la Commission indépendante des droits de l'homme, de l'appareil judiciaire, des services de sécurité et des organisations de la société civile. Le Bureau fournira une assistance technique, dispensera une formation et maintiendra des relations de travail étroites avec le Conseil des représentants de la Commission des droits de l'homme et d'autres organismes pertinents. Il continuera de renforcer ses activités principales de surveillance et de protection, y compris la collecte et l'analyse de renseignements et l'élaboration de rapports. Il continuera aussi d'aider l'équipe de pays des Nations Unies à intégrer la protection des droits de l'homme dans les programmes des Nations Unies et à mettre en œuvre des activités axées sur le respect des droits de l'homme. Il continuera aussi à aider l'équipe de pays des Nations Unies à intégrer la protection des droits de l'homme dans les programmes des Nations Unies et à mettre en œuvre des activités axées sur le respect des droits de l'homme.

143. En 2013, le Bureau des droits de l'homme assurera le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action national sur les droits de l'homme, élaboré par le Gouvernement iraquien en 2011 avec son appui et en consultation avec les organisations civiques et visant à mettre en œuvre les recommandations acceptées par l'Iraq lors de l'examen périodique universel de février 2010. Le Bureau veillera en particulier à renforcer l'état de droit (situation des droits de l'homme dans les prisons et autres lieux de détention) ainsi que les droits et la protection des femmes, minorités, enfants, personnes handicapées et autres groupes vulnérables.

144. Le Bureau des droits de l'homme continuera d'établir des rapports périodiques et des rapports ponctuels et de suivre les mesures prises pour donner effet à ses recommandations dans le cadre d'activités de sensibilisation auprès des interlocuteurs pertinents.

145. Il continuera aussi de conseiller le Représentant spécial sur la situation des droits de l'homme en Iraq, en étroite coordination avec le HCDH, les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et de formuler des avis sur une réforme des institutions et de la politique de nature à mieux faire respecter les droits de l'homme.

146. Fidèle aux orientations stratégiques de la MANUI pour 2012, le Bureau des droits de l'homme continuera d'opérer à partir de ses antennes de Bassorah, Kirkouk, Arbil et Bagdad, affirmant ainsi sa présence à l'échelle du pays. Toutefois, les changements intervenus dans l'environnement opérationnel et le réajustement des priorités dans le sens du renforcement des mécanismes relatifs aux droits de l'homme dirigés par les Iraquiens et leur appartenant ont exigé un redéploiement et une rationalisation des effectifs du Bureau et, par souci d'efficacité, il a été décidé qu'en

2003, il se concentrera également sur les droits économiques, sociaux et culturels. Au fur et à mesure que l'Iraq s'engage sur la voie de la paix et de la stabilité, c'est l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels (c'est-à-dire l'accès aux services de base, aux soins de santé, à l'éducation, au logement, à l'eau, à l'électricité, au marché du travail, etc.) qui pose le plus problème. Les fonctionnaires en poste sont entièrement mobilisés par leurs responsabilités actuelles (protection des civils, état de droit, prisons et système judiciaire, liberté d'expression, femmes, enfants et personnes handicapées, création de la Haute Commission pour les droits de l'homme et mise en œuvre du Plan national d'action). Il faut donc étoffer les effectifs pour faire face à ces nouveaux axes de mise en œuvre de son mandat. Pour ce faire, le Bureau propose d'ajouter trois spécialistes des droits de l'homme à son effectif.

147. Le Bureau de Bagdad assure une coordination et une liaison au jour le jour avec les ministères, le Conseil des représentants et les autres institutions publiques ou judiciaires ainsi que les groupes issus de la société civile, notamment les ONG. En 2013, le Bureau sera dirigé par un chef (D-1) en poste à Bagdad. Ce dernier représentera la MANUI et le HCDH en Iraq et mènera une action de sensibilisation de haut niveau auprès du Gouvernement, de la société civile et des parties prenantes à l'échelon international. Il fera en sorte que la MANUI s'acquitte des obligations découlant de son mandat en matière de droits de l'homme par le biais de son Bureau des droits de l'homme; il encadrera le personnel et en répondra. Deux spécialistes des droits de l'homme hors classe (P-5) feront en outre partie du personnel du Bureau de Bagdad. Sous la direction du spécialiste principal des droits de l'homme, ils seront responsables de la gestion du Bureau au jour le jour et de la mise en œuvre de ses activités et programmes. Sous la direction du spécialiste principal et des spécialistes hors classe, 3 spécialistes des droits de l'homme (P-4) travailleront à toute une série de questions de fond liées à des thématiques relatives aux droits de l'homme. De plus, 2 spécialistes des droits de l'homme P-3 et 6 autres recrutés sur le plan national seront chargés de mettre en œuvre toutes les activités liées aux droits de l'homme et de donner suite aux priorités recensées par le spécialiste principal. Un assistant personnel (agent du Service mobile) assistera le spécialiste principal s'agissant des questions administratives. Deux assistants linguistiques (agents locaux) aideront les fonctionnaires recrutés sur le plan international à traduire les documents, la correspondance et les rapports et fourniront des services d'interprétation durant les réunions auxquelles participeront des interlocuteurs iraqiens. Deux assistants administratifs (agents locaux) aideront à coordonner toutes les questions administratives liées au personnel de la Mission à Bagdad et ailleurs. Un assistant chargé des bases de données (agent local) fournira un appui technique en gérant les systèmes de bases de données.

148. Le Bureau mettra en œuvre le mandat de la Mission en matière de droits de l'homme dans la Région autonome du Kurdistan. L'antenne d'Arbil entreprendra des activités régulières de coordination, de liaison et de formation avec les ministères, le Parlement de la Région du Kurdistan et d'autres institutions publiques ou judiciaires ainsi qu'avec les groupes issus de la société civile, notamment les ONG de la Région autonome du Kurdistan. Elle sera dirigée par un spécialiste des droits de l'homme (P-4) chargé de sa gestion au jour le jour ainsi que de l'encadrement des fonctionnaires et de fixer les priorités en matière de droits de l'homme dans la Région autonome et de définir les actions à entreprendre, en consultation avec le spécialiste principal. Trois spécialistes des droits de l'homme (P-3) et quatre autres (administrateurs recrutés sur le plan national) mettront en œuvre les activités liées

aux droits de l'homme de l'antenne d'Arbil, notamment la coordination régulière, la liaison et la formation avec les autorités locales, les institutions judiciaires et de la sécurité et les groupes issus de la société civile actifs dans la Région autonome du Kurdistan. De plus, un spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national) en poste à Mossoul relève du chef de l'antenne d'Arbil et a pour mission de travailler sur les questions liées aux droits de l'homme dans le Gouvernorat de Ninewa et à Mossoul et d'entreprendre des activités de coordination régulière, de liaison et de formation avec les autorités locales, les institutions judiciaires et de la sécurité et les groupes issus de la société civile actifs dans le Gouvernorat de Ninewa et dans la région de Mossoul. L'antenne d'Arbil se concentrera particulièrement sur les droits des minorités ethniques et religieuses. Deux assistants linguistiques (agents locaux) y travailleront également à la traduction de documents, de rapports et de la correspondance et fourniront des services d'interprétation durant les réunions tenues avec des fonctionnaires irakiens et d'autres interlocuteurs. Un assistant administratif (agent local) appuiera l'effectif de l'antenne d'Arbil pour ce qui concerne l'aspect administratif de son activité.

149. Le Bureau des droits de l'homme de Bassorah sera dirigé par un spécialiste des droits de l'homme (P-4) chargé de sa gestion au jour le jour, de recenser les priorités en matière de droits de l'homme dans la région et dans le sud du pays et, en consultation avec le chef, de définir les actions à entreprendre en consultation avec le spécialiste principal des droits de l'homme. Un spécialiste des droits de l'homme (P-3) et deux spécialistes recrutés sur le plan national mettront en œuvre les activités de coordination régulière, de liaison et de formation avec les autorités locales, les institutions judiciaires et de la sécurité et les groupes issus de la société civile actifs dans la région sud. Un assistant linguistique (agent local) collaborera également à la traduction de documents, de rapports et de la correspondance et fournira des services d'interprétation durant les réunions tenues avec des fonctionnaires irakiens et d'autres interlocuteurs.

150. L'antenne des droits de l'homme de Kirkouk sera dirigée par un spécialiste des droits de l'homme (P-4) chargé de sa gestion au jour le jour ainsi que de recenser les priorités en matière de droits de l'homme dans le Gouvernorat de Kirkouk et de définir les actions à entreprendre en consultation avec le spécialiste principal. Un spécialiste des droits de l'homme (P-3) et deux spécialistes recrutés sur le plan national mettront en œuvre les activités de coordination régulière, de liaison et de formation avec les autorités régionales et locales, les institutions judiciaires et de la sécurité et les groupes issus de la société civile, notamment les ONG, actifs dans la région de Kirkouk. L'antenne se concentrera particulièrement sur les droits des minorités ethniques. Un assistant linguistique (agent local) collaborera également à la traduction de documents, de rapports et de la correspondance et fournira des services d'interprétation durant les réunions tenues avec des fonctionnaires irakiens et d'autres interlocuteurs.

Modification du tableau d'effectifs

151. Il est proposé d'adjoindre à l'effectif du Bureau des droits de l'homme trois emplois de spécialiste des droits de l'homme (1 P-4, 1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) afin de répondre aux besoins nouveaux en termes de suivi, de rapport et d'assistance technique au Gouvernement irakien pour l'aider à s'acquitter de ses obligations au titre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, comme suit :

a) Un spécialiste des affaires humanitaires (recruté sur le plan national) serait transféré de Kirkouk au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la coordination intégrée des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire et converti en poste de spécialiste des droits de l'homme (recruté sur le plan national), à Bagdad;

b) Un poste d'officier de sécurité (P-3) serait transféré du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain à l'aéroport international de Bagdad vers le Bureau des droits de l'homme et soit converti en poste de spécialiste des droits de l'homme (P-4) à Bagdad;

c) Un poste d'agent de sécurité (P-3) serait transféré du Groupe informatique et projets de la Section de la sécurité à Bagdad et converti en poste de spécialiste des droits de l'homme à Bagdad.

Bureau de l'information

Personnel recruté sur le plan national :

Transfert de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national du Bureau du Représentant spécial adjoint chargé de la coordination intégrée des questions de développement et des affaires humanitaires

Suppression de 1 poste d'agent local

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	1	1	1	2	1	6	-	-	6	7	6	-	19
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	1	1	1	2	1	6	-	-	6	8	5	-	19
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	(1)	-	-

152. Conformément à la vision stratégique d'ensemble de la Mission et au cadre stratégique intégré de la MANUI et de l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau de l'information appuie le mandat que le Conseil de sécurité a confié à la MANUI dans ses résolutions pertinentes. Dans le cadre stratégique intégré et le plan de gestion du Représentant spécial, les communications constituent un domaine d'action prioritaire pour la promotion de l'image de l'Organisation des Nations Unies en tant que partenaire impartial du peuple iraquien et du dialogue sur les sujets importants qui préoccupent la société iraquienne. La tâche principale du Bureau de l'information de la MANUI est de fournir des conseils sur la planification et la mise en œuvre d'activités de communication visant la société iraquienne et les parties prenantes extérieures et intérieures de manière à renforcer la compréhension du rôle de la MANUI et de l'Organisation des Nations Unies dans le pays et la compréhension de l'Iraq au sein du système des Nations Unies.

153. Pour être plus précis, le Bureau de l'information a notamment pour fonction de faire mieux comprendre le rôle de la MANUI pour ce qui est d'aider l'Iraq à parvenir à la réconciliation nationale, à régler les différends concernant les frontières internes, à renforcer les institutions publiques, à dialoguer avec les pays voisins, à défendre les droits de l'homme, à fournir une assistance aux groupes vulnérables et à réformer les systèmes judiciaire et juridique.

154. Le Bureau de l'information prendra la direction des activités d'information et de sensibilisation en Iraq, y compris la commémoration des Journées des Nations Unies, et soutiendra les services organiques et l'équipe de pays des Nations Unies dans leurs activités de communication.

155. Pour atteindre les publics visés, c'est-à-dire la population et les médias irakiens, les autorités irakiennes, les médias internationaux, les pays donateurs et le personnel des Nations Unies en poste en Iraq, le Bureau de l'information se servira du porte-parole, de ses relations avec les médias, du suivi des médias, de la production vidéo et de la photographie, des activités de communication, des publications et du site Web de la Mission.

156. Compte tenu du rôle joué par les médias sociaux dans l'évolution actuelle du monde arabe et de leur incidence au plan régional, la MANUI entend établir une présence sur des sites comme Twitter, Facebook ou YouTube et élaborer une réelle stratégie en la matière. L'utilisation des outils des médias sociaux pour la diffusion de messages et d'informations permet de toucher un public plus large et plus divers que ne le permettent les outils de communication actuellement utilisés par la Mission. Pour pouvoir créer un environnement propice aux activités de la MANUI, le Bureau a besoin d'un agent recruté sur le plan international et d'un administrateur recruté sur le plan national pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de la MANUI en matière de médias sociaux, et pour diffuser les messages destinés aux publics visés à l'intérieur et à l'extérieur de l'Iraq sur les médias sociaux. Il a besoin d'un poste de fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national) pour établir des réseaux avec les divers publics irakiens et arabophones et d'élaborer et diffuser les messages de la MANUI et de l'ONU en arabe.

157. Le Bureau de l'information sera dirigé par un chef de l'information et porte-parole (D-1), secondé par un adjoint (P-5), tous deux en poste à Bagdad.

158. À Bagdad, le Bureau comprendra 7 fonctionnaires de l'information (1 P-4, 2 P-3 et 4 administrateurs recrutés sur le plan national), 1 fonctionnaire adjoint de l'information (P-2), 1 administrateur de site (administrateur recruté sur le plan national), 1 assistant d'information (agent local) et 1 assistant linguistique (agent local).

159. À Arbil, le Bureau comprendra 1 fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national), 1 administrateur de site (administrateur recruté sur le plan national), 1 assistant d'information (agent local) et 1 assistant linguistique (agent local).

160. À Kirkouk, 1 fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant d'information (agent local) appuieront le Bureau de la MANUI, sous la supervision du Bureau de Bagdad.

Modification du tableau d'effectifs

161. Pour 2013, les modifications suivantes sont proposées :

a) Transfert d'un poste de fonctionnaire chargé des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national) du Bureau du Représentant spécial adjoint chargé de la coordination intégrée des questions de développement et des affaires humanitaires (Arbil) à Bagdad et changement du titre de poste qui devient un poste de fonctionnaire de l'information;

b) Suppression d'un poste d'assistant d'information (agent local) à Bassorah;

c) Transfert des postes suivants : 1 poste de chef de l'information et porte-parole adjoint (P-5) d'Arbil à Bagdad; 1 poste de fonctionnaire de l'information (P-3) d'Arbil à Bagdad; et 1 poste de fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national) et 1 poste d'administrateur de site (administrateur recruté sur le plan national) d'Amman à Bagdad;

d) Changement de titre d'un poste de photographe (P-2) qui devient un poste de fonctionnaire adjoint de l'information, dont le titulaire aidera à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de la Mission en matière de médias sociaux et se chargera de mener des activités de communication auprès des publics international et non arabophone. Un administrateur recruté sur le plan national en poste à Bagdad exercera les fonctions de photographe du Bureau.

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international :

Suppression de 28 postes (1 P-3, 8 P-2 et 19 postes d'agent du Service mobile)

Transfert de 6 postes (1 P-3 et 1 P-2 au Bureau des affaires politiques, 1 P-3 au Bureau du Représentant spécial, 2 P-3 au Bureau des droits de l'homme et 1 poste d'agent du Service mobile au Bureau des affaires électorales)

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national

Suppression de 10 postes d'agent local

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs		Agents locaux	Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	-	-	7	15	13	35	137	-	172	10	150	-	332
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	-	-	7	10	4	21	117	-	138	9	140	-	287
Variation	-	-	-	-	-	(5)	(9)	(14)	(14)	(20)	-	(34)	(1)	(10)	-	(45)

162. La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies travaillant pour la Mission et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies en Iraq sont gérées pour le compte du responsable désigné par le Conseiller en chef pour la sécurité de la Section de la sécurité en Iraq. Ce poste de la classe P-5 est financé par le Département de la sûreté et de la sécurité, conformément aux accords actuels du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies concernant la répartition des postes dans les missions. Cette stratégie coordonnée et concertée permet à l'Organisation d'opérer dans les conditions d'extrême insécurité et d'instabilité qui sont celles de l'Iraq et réduit de façon appréciable les risques auxquels sont exposés le personnel, les installations et les programmes des Nations Unies. La planification, l'élaboration, la coordination et l'exécution de mesures de sécurité propres à limiter les risques permettent à la Mission d'accomplir sa mission en Iraq. La Section de la sécurité en Iraq continue de soutenir la MANUI et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. La situation en matière de sécurité demeure précaire et les progrès faits jusqu'ici pourraient encore être compromis. Les hypothèses énumérées ci-après ont été prises en considération dans l'élaboration du dispositif de sécurité pour l'année 2013 et au-delà :

a) Le personnel recruté sur les plans international et national continuera d'être présent sur le terrain et son nombre devra augmenter encore avec l'intensification des activités menées par les organismes des Nations Unies en Iraq dans le cadre de leurs mandats respectifs;

b) La situation en matière de sécurité, en particulier pour ce qui est des risques, restera vraisemblablement inchangée en 2013 et au-delà d'après les informations dont on dispose, à moins que des facteurs externes et régionaux n'interviennent;

c) Le Gouvernement iraquien aura en 2013 les mêmes moyens, voire de meilleurs, pour faire face aux problèmes d'insécurité.

163. Les activités de la MANUI et des organismes, fonds et programmes se sont fortement multipliées en 2012 et doivent s'intensifier encore en 2013 et au-delà. La précarité de la situation en matière de sécurité a été prise en compte pour prévoir une répartition équilibrée des effectifs en 2013. Le dispositif de sécurité révisé pour 2013 tient compte de l'orientation stratégique de la Section de la sécurité en Iraq – régularisation, nationalisation et rationalisation tous azimuts – qui doit permettre d'instaurer une structure de sécurité propre à appuyer les opérations de la Mission, et celles des organismes, fonds et programmes. Le tableau d'effectifs de la Section de la sécurité en Iraq a été modifié en supprimant un certain nombre de postes de différentes classes, compte prudemment tenu de l'évolution des conditions de sécurité en Iraq. Les analyses et évaluations nécessaires ont été effectuées selon les principes stratégiques de régularisation, de nationalisation et de rationalisation, l'objectif étant de maintenir les moyens d'assurer la continuité des opérations des Nations Unies.

164. Les forces américaines en Iraq ont cessé de fournir un appui en matière de sécurité à la MANUI depuis le 15 juillet 2011. L'Iraq est en transition et, étant donné l'instabilité des conditions de sécurité dans le pays, si c'est au Gouvernement iraquien d'assurer la sécurité, la Section de la sécurité en Iraq demeure seule responsable de la sécurité du personnel, des activités et des installations des Nations Unies.

165. L'ONU doit toujours relever de formidables défis dans le domaine de la sécurité en Iraq. En raison du niveau de risque élevé, il est indispensable que la Section de la

sécurité en Iraq maintienne ses capacités, notamment pour pouvoir assurer des escortes de protection armées, concevoir et aménager des installations à usage de bureaux ou d'habitation fortement sécurisées, assurer un flux d'informations et d'analyses sur la sécurité et utiliser diverses technologies pour détecter, atténuer et déjouer les menaces en matière de sécurité.

166. La Section de la sécurité en Iraq fait partie du système de sécurité intégré des Nations Unies et comprend les principaux éléments suivants :

a) Le Bureau du Conseiller en chef pour la sécurité, qui inclut le Bureau administratif du Conseiller en chef pour la sécurité;

b) La Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations, qui comprend le Groupe des plans de sécurité, le Centre des opérations de sécurité, le Groupe de coordination de la protection, les équipes de protection (1 à 5), les groupes de coordination de la sécurité de zone à Bagdad, à l'aéroport international de Bagdad, à Arbil, à Bassorah et à Kirkouk, les groupes de la sécurité à Koweït et à Amman, le Groupe de coordination de l'information sur la sécurité (composé d'une cellule d'analyse, d'une cellule de collation et d'une cellule d'acquisition);

c) Le Bureau du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité (Section d'appui en matière de sécurité), qui comprend le Groupe du plan stratégique de sécurité et de l'appui administratif, le Groupe de la localisation du personnel, et des laissez-passer et des cartes d'identité, le Groupe de la logistique et de la sécurité des locaux, le Groupe de la sécurité incendie, le Groupe des enquêtes et le Groupe de liaison avec le Gouvernement iraquien;

d) Le Groupe de la formation en matière de sécurité qui assure une formation générale sur la sécurité, basée sur la réalité et spécialement conçue pour la Mission, y compris des programmes de formation sur le recours à la force et le maniement des armes destinés à l'ensemble du personnel chargé de la protection rapprochée de la Section de la sécurité en Iraq.

167. L'organigramme actuel de la Section de la sécurité en Iraq tient compte des besoins opérationnels et des conditions de sécurité, lesquelles exigent une présence régionale équilibrée. Le noyau de la Section se trouve en Iraq et la plupart des services sont à Bagdad. Le Groupe de la sécurité à Koweït est structuré de manière à répondre aux besoins particuliers de la présence locale de la MANUI, tandis que les éléments présents à Amman ont pour seule tâche d'organiser des stages de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité.

168. Au quartier général de la Mission, la composante de la Section de la sécurité en Iraq est dirigée par le Conseiller en chef pour la sécurité qui est responsable de la coordination, du commandement, du contrôle et de la gestion de tous les moyens de sécurité de la Mission et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Le Conseiller en chef fait rapport directement au Représentant spécial, qui est le responsable désigné pour les questions de sécurité en Iraq. Il agit sur les plans opérationnel, tactique et stratégique pour assurer la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques, la planification et l'exécution des missions et la fourniture de conseils techniques au responsable désigné et à l'équipe de coordination du dispositif de sécurité. Il gère toutes les activités relatives au personnel et aux opérations de la composante sécurité de la Mission; il est le principal conseiller en matière de sécurité du responsable désigné et de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité. À Bagdad, il est secondé par le Conseiller en chef adjoint pour

la sécurité (poste P-4 financé par le Département de la sûreté et de la sécurité), le Chef de la Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations (poste P-4 financé par le Département de la sûreté et de la sécurité) et le Chef du Groupe de la formation en matière de sécurité (poste P-4 financé par le Département de la sûreté et de la sécurité). Le Bureau administratif du Conseiller en chef pour la sécurité comprend un assistant administratif (agent local).

169. La Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations à Bagdad est chargée de planifier les opérations et de fournir un appui opérationnel aux activités de la MANUI et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. On trouvera ci-après des renseignements sur les effectifs des différents groupes et sous-groupes de la Section ainsi qu'une brève description de leurs fonctions :

a) Le Groupe de la planification en matière de sécurité assure la planification et la coordination de toutes les activités opérationnelles de la Section de la sécurité en Iraq, en coopération étroite avec les responsables de la MANUI et d'autres entités et organismes. Il est dirigé par 1 responsable de la sécurité (P-3), secondé par 3 agents de sécurité (2 agents du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant de sécurité (agent local);

b) Le Centre des opérations de sécurité assure en permanence la gestion et le contrôle des opérations en cours de la Section de la sécurité en Iraq. Il supervise les interventions en cas d'imprévus opérationnels, comme l'évacuation des blessés et les évacuations sanitaires. Il assure également la coordination de l'action menée en cas d'incident majeur et de la supervision d'ensemble des installations de la MANUI en coordination avec les forces de sécurité iraqiennes et le groupe de gardes des Nations Unies. Il est dirigé par 1 responsable de la sécurité (P-3), secondé par 3 agents de sécurité (agents du Service mobile) et 4 assistants à la sécurité (agents locaux);

c) Le Groupe de coordination de la protection (Bagdad) fournit des services de protection rapprochée efficaces et professionnels à tout le personnel des Nations Unies, des organismes, fonds et programmes, afin d'assurer leur sécurité et sûreté personnelles et de sécuriser leur environnement de travail dans toutes les régions de l'Iraq, de la Jordanie et du Koweït. Il est dirigé par 1 responsable de la sécurité (P-3), secondé par 1 agent de sécurité (P-2);

d) Le Groupe de la coordination de la protection est formé de cinq équipes de protection à Bagdad, comprenant chacune un chef d'équipe, un chef d'équipe adjoint et un certain nombre de membres. On trouvera ci-après des renseignements pertinents à leur sujet :

i) L'équipe de protection 1 est essentiellement chargée d'assurer la protection du Représentant spécial lorsqu'il est présent dans la zone de la Mission. Elle fournit également des services de protection rapprochée à l'équipe de pays des Nations Unies, aux personnalités de passage et à d'autres équipes de protection rapprochée, le cas échéant. Elle comprend 14 spécialistes de la protection rapprochée (agents du Service mobile) et 1 assistant à la sécurité (agent local) qui fait office de chauffeur;

ii) L'équipe de protection 2 est essentiellement chargée d'assurer la sécurité du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et du Représentant spécial adjoint chargé des affaires humanitaires. Lorsque les deux Représentants spéciaux adjoints ne sont pas présents dans la zone de la Mission, elle prête

appui à d'autres missions de l'équipe de pays des Nations Unies. Elle comprend 14 spécialistes de la protection rapprochée (agents du Service mobile) et 1 assistant à la sécurité (agent local) qui fait office de chauffeur;

iii) L'équipe de protection 3 est essentiellement chargée d'assurer la sécurité du Représentant spécial adjoint chargé des affaires humanitaires et des missions et activités de l'équipe de pays des Nations Unies en zone rouge. Elle assure également la protection des personnalités de passage, effectue des missions de reconnaissance et des enquêtes en matière de sécurité dans tous les sites se trouvant en zone rouge ainsi que des missions à grande distance; mène des enquêtes sur les conditions de sécurité et des activités de reconnaissance préalables dans les sites situés à l'intérieur et en dehors de Bagdad qui doivent recevoir des visites. Elle comprend 14 spécialistes de la protection rapprochée (agents du Service mobile) et 1 assistant à la sécurité (agent local) qui fait office de chauffeur;

iv) L'équipe de protection 4 est essentiellement chargée d'assurer la sécurité des opérations aériennes ou par véhicules blindés (de type Hippo) courantes. Elle fournit un soutien aux escortes de protection motorisée et un appui à toutes les missions en zone rouge aux côtés d'autres équipes de protection rapprochée, le cas échéant. Elle comprend 14 spécialistes de la protection rapprochée (agents du Service mobile) et 1 assistant à la sécurité (agent local) qui fait office de chauffeur;

v) L'équipe de protection 5 est essentiellement chargée d'assurer la sécurité des déplacements ordinaires de l'équipe de pays des Nations Unies. Elle agit également comme équipe d'intervention rapide en cas d'incident ou de situation d'urgence touchant le personnel ou les biens de l'ONU. Elle comprend 14 spécialistes de la protection rapprochée (agents du Service mobile) et 2 assistants à la sécurité (agents locaux) qui font office de chauffeurs;

e) Le Groupe de coordination de la sécurité de zone à Bagdad est responsable des opérations du Centre opérationnel de Bagdad; il est dirigé par 1 responsable de la sécurité (P-4), secondé par 3 agents de sécurité (1 P-3, 1 agent du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national). Deux sous-groupes en relèvent :

i) Le sous-groupe de la sécurité des locaux, qui est chargé d'assurer la sécurité des locaux de cinq complexes (Diwan, complexe D-2, Tamimi, villa du Représentant spécial du Secrétaire général et base de soutien logistique) et comprend 3 agents de sécurité (agents du Service mobile) et 30 assistants à la sécurité (agents locaux);

ii) La salle radio, qui est essentiellement chargée de maintenir en permanence les communications radio et compte huit opérateurs radio (agents locaux);

f) Le Groupe de coordination de la sécurité de zone à l'aéroport international de Bagdad est responsable des opérations du centre opérationnel à l'aéroport international; il est dirigé par un responsable de la sécurité (agent du Service mobile) secondé par un agent de sécurité (agent du Service mobile). Deux sous-groupes en relèvent :

i) Le sous-groupe des opérations, qui assure des services d'appui opérationnel et comprend un assistant à la sécurité (agent local);

- ii) Le sous-groupe de la sécurité incendie, qui assure la sécurité incendie et la formation générale du personnel en la matière et il comprend un assistant à la sécurité incendie (agent local);
- g) Le Groupe de coordination de la sécurité de zone à Arbil est responsable des opérations du centre opérationnel d'Arbil et est dirigé par un agent de sécurité (P-2), secondé par un assistant administratif (agent local). Il comprend cinq sous-groupes :
- i) Le sous-groupe des opérations, qui compte un agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant à la sécurité (agent local);
- ii) Le sous-groupe de la sécurité des locaux, qui est chargé d'assurer la sécurité des installations des Nations Unies dans la zone relevant de sa responsabilité et comprend 17 assistants à la sécurité (agents locaux);
- iii) Le sous-groupe de la sécurité incendie est chargé d'assurer la sécurité incendie des locaux et la formation générale du personnel en matière de sécurité incendie; il compte un assistant à la sécurité incendie (agent local);
- iv) Le sous-groupe de l'information sur la sécurité, qui est chargé de la collecte, de la collation, de l'évaluation et de l'analyse des renseignements sur la sécurité et comprend un agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national);
- v) La salle radio, qui est chargée d'assurer en permanence les communications radio et comprend six opérateurs radio (agents locaux);
- h) Le Groupe de coordination de la sécurité de zone à Kirkouk est responsable des opérations du centre opérationnel de Kirkouk et est dirigé par un responsable de la sécurité (P-4), secondé par un agent de sécurité (P-3). Il comprend cinq sous-groupes :
- i) Le sous-groupe des opérations, qui fournit un appui opérationnel et compte un assistant à la sécurité (agent local);
- ii) L'équipe de protection rapprochée, qui est essentiellement chargée d'assurer la protection de toutes les missions, activités et programmes entrepris par l'équipe de pays et les organismes des Nations Unies dans le nord de l'Iraq, fournit un soutien logistique et assure des services de navette avec escorte motorisée entre Kirkouk et Arbil, et assure la protection rapprochée de toutes les personnalités des Nations Unies en mission officielle à Kirkouk. Il compte 10 agents de protection rapprochée (agents du Service mobile) et un assistant à la sécurité (agent local);
- iii) Le sous-groupe de la sécurité incendie, qui est chargé d'assurer la sécurité incendie des locaux et la formation générale du personnel régional en matière de sécurité incendie et dispose d'un assistant à la sécurité incendie (agent local);
- iv) Le sous-groupe de l'information sur la sécurité, qui est chargé de la collecte, de la collation, de l'évaluation et de l'analyse des renseignements sur la sécurité et compte un agent de sécurité (agent du Service mobile);

- v) La salle radio, qui est chargée d'assurer en permanence les communications radio et compte six opérateurs radio (agents locaux);
- i) Le Groupe de coordination de la sécurité de zone à Bassorah est responsable des opérations du centre opérationnel de Bassorah; il est dirigé par un responsable de la sécurité (P-4), secondé par un agent de sécurité (P-3). Cinq sous-groupes en relèvent :
- i) Le sous-groupe des opérations, qui fournit un appui opérationnel et comprend un assistant à la sécurité (agent local);
- ii) L'équipe de protection rapprochée, qui est chargée d'assurer la sécurité de toutes les missions en zone rouge menées par l'équipe de pays et les organismes des Nations Unies dans le sud de l'Iraq et d'assurer la protection de toutes les personnalités des Nations Unies en mission officielle dans la région de Bassorah. Elle comprend six agents de protection rapprochée (agents du Service mobile) et un assistant à la sécurité (agent local);
- iii) Le sous-groupe de la sécurité incendie, qui est chargé d'assurer la sécurité incendie des locaux et de la formation générale du personnel régional en matière de sécurité incendie et compte un assistant à la sécurité incendie (agent local);
- iv) Le sous-groupe de l'information sur la sécurité, qui est chargé de la collecte, de la collation, de l'évaluation et de l'analyse des renseignements sur la sécurité et compte un agent de sécurité (agent du Service mobile) et un assistant à la sécurité (agent local);
- v) La salle radio, qui est essentiellement chargée d'assurer en permanence les communications radio et compte six opérateurs radio (agents locaux);
- j) Le Groupe de la sécurité à Amman est la base d'appui de la Section pour les fonctions de liaison avec le pays hôte; il fournit un appui aux composantes de la Section à Amman, notamment en organisant des stages de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité. Il comprend un agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national), un assistant administratif (agent local) et un assistant à la sécurité (agent local);
- k) Le Groupe de la sécurité à Koweït est la base d'appui de la Section pour les fonctions de liaison avec le pays hôte, le responsable désigné de pays et l'équipe de coordination du dispositif de sécurité. Il est dirigé par un agent de sécurité (P-3), secondé par deux assistants administratifs (agents locaux) et deux assistants à la sécurité (agents locaux). Il comprend quatre sous-groupes :
- i) Le sous-groupe des opérations, qui fournit un appui opérationnel et il comprend un assistant à la sécurité (agent local);
- ii) Le sous-groupe de la sécurité des locaux, qui est chargé de veiller à la sécurité des installations des Nations Unies et comprend 1 agent de sécurité (agent du Service mobile) et 10 assistants à la sécurité (agents locaux);
- iii) Le sous-groupe de l'information sur la sécurité, qui est chargé de la collecte, de la collation, de l'évaluation et de l'analyse des renseignements sur la sécurité et comprend un assistant à la sécurité (agent local);

iv) La salle radio, qui est essentiellement chargée d'assurer en permanence les communications radio et comprend six opérateurs radio (agents locaux);

l) Le Groupe de la coordination de l'information sur la sécurité est chargé de l'acquisition, de la collation et de l'analyse des renseignements liés à la sécurité du personnel et des biens de la MANUI. Il échange des informations avec toutes les organisations compétentes associées aux Nations Unies. Il participe aux réunions, ateliers et séances d'information interinstitutions sur la sécurité, collecte des renseignements, évalue la situation en matière de sécurité, décide des questions touchant à la sécurité, élabore et diffuse des avertissements relatifs à la sécurité et rédige les informations relatives à la sécurité à l'intention de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité et du reste du personnel des Nations Unies. En outre, il élabore et tient à jour une base de données sur les incidents de sécurité, établit des rapports quotidiens ou hebdomadaires ou à plus longue périodicité sur la situation en matière de sécurité, produit une carte des menaces et des risques auxquels la MANUI se trouve confrontée et participe aux missions d'évaluation des risques. Il collecte des renseignements par l'intermédiaire de membres qualifiés de son personnel en poste dans les bureaux régionaux de la Section de la sécurité en Iraq. Il est dirigé par un spécialiste de l'analyse des informations en matière de sécurité (P-4). Trois sous-groupes relèvent de lui :

i) La cellule d'acquisition, qui fournit en temps utile des informations exactes et fiables sur les menaces contre la sécurité au personnel et aux administrateurs de programme des Nations Unies en Iraq et entretient des rapports professionnels avec les interlocuteurs internes et externes. Elle comprend 1 agent de sécurité auxiliaire (P-2), 3 agents de sécurité (2 agents du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national) et 2 assistants à la sécurité (agents locaux);

ii) La cellule de collation est chargée de la collecte et de la collation des renseignements sur la sécurité, de la communication avec les sources et les parties prenantes et de la tenue à jour des bases de données sur les principaux incidents en matière de sécurité (Système d'information géographique, base de données informatiques et système des niveaux d'insécurité). Elle révisé sans cesse les produits d'information sur la sécurité pour tenir compte de l'évolution de la situation sur le terrain et des besoins des clients. Elle est chargée de diffuser des informations sur la sécurité aux clients et aux divers consommateurs finals par voie écrite, orale et visuelle, de faire des comptes rendus journaliers, hebdomadaires et bimensuels au Conseiller en chef pour la sécurité de la Section de la sécurité en Iraq, au personnel des Nations Unies recruté sur le plan international, à l'équipe de coordination du dispositif de sécurité et aux groupes de travail des bureaux des services de sécurité; et d'entretenir des rapports professionnels avec des interlocuteurs internes et externes. Elle comprend 1 responsable de la sécurité (P-3), 1 agent de sécurité (agent du Service mobile) et 3 assistants à la sécurité (agents locaux);

iii) La cellule d'analyse fournit des analyses au Conseiller en chef pour la sécurité pour la planification des missions en Iraq en aidant les organismes, fonds et programmes des Nations Unies à planifier et à coordonner les opérations et à prêter une assistance continue en matière de sécurité à leurs équipes opérant à Bagdad. Elle est également chargée de traiter et d'analyser les renseignements sur la sécurité pour déterminer l'évolution de la situation et

repérer les menaces potentielles, de préparer des produits d'information de haute qualité, et de suivre, de contrôler et d'analyser les principaux indicateurs et tendances en matière de sécurité. Elle comprend 1 analyste des informations sur la sécurité (P-3), 2 agents de sécurité (agents du Service mobile), 1 agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national) et 2 assistants à la sécurité (agents locaux).

170. La fonction de conseiller en chef adjoint pour la sécurité chargé du soutien est assumée par un agent de sécurité (P-4) du Département de la sûreté et de la sécurité à Bagdad. On trouvera ci-après des renseignements sur les effectifs des groupes et sous-groupes qui en relèvent ainsi qu'une brève description de leurs fonctions :

a) Le Groupe du plan stratégique et de l'appui administratif planifie les mesures de sécurité pour la mission et contrôle leur application; élabore et actualise la matrice de suivi du plan de transition en matière de sécurité de la Mission; participe à l'élaboration et à la mise à jour des plans prévisionnels de la Mission; élabore en temps voulu les rapports et réponses à présenter au Siège de l'ONU; s'acquiesse de toutes les fonctions administratives connexes, y compris la gestion des effectifs de la Section de la sécurité en Iraq, ainsi que le recrutement du personnel de sécurité aux niveaux international et national; entretient des rapports et des liens de coopération étroits avec les sections d'appui compétentes de la MANUI, notamment avec les sections de gestion des ressources humaines et du personnel pour tout ce qui touche aux fonctions administratives de la Section de la sécurité en Iraq. Le Groupe est dirigé par 1 responsable de la sécurité (P-4), secondé par 1 agent de sécurité auxiliaire (P-2), 1 agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national), 1 assistant administratif (agent local) et 1 assistant administratif aux ressources humaines (agent local);

b) Le Groupe de la localisation du personnel, des laissez-passer et des cartes d'identité suit tous les déplacements du personnel de la MANUI et des organismes des Nations Unies en Iraq, au Koweït et en Jordanie; gère et met constamment à jour les fichiers des systèmes pertinents pour permettre la récupération rapide des informations en cas de besoin; analyse les données statistiques et s'appuie sur ces données pour rédiger des rapports aux fins de la planification prévisionnelle; coordonne les demandes d'habilitations de sécurité dans la zone de la mission, s'assure que toutes les demandes sont conformes aux Normes minimales de sécurité opérationnelle et veille à ce que l'effectif maximum autorisé de personnel en Iraq est maintenu en permanence; reste en contact avec les bureaux du Représentant spécial, du Représentant spécial adjoint et du chef d'état-major, la composante Contrôle des mouvements, les différents organismes des Nations Unies et le Département de la sûreté et de la sécurité au sujet de la localisation du personnel, obtient les habilitations de sécurité, contrôle le tableau de bord de gestion de l'effectif maximum de personnel autorisé pour tous les sites en Iraq et veille à ce que les lignes de communication avec toutes les parties soient toujours ouvertes; organise les travaux quotidiens du Groupe de l'identité et des badges de la Section de la sécurité en Iraq; se tient en rapport avec les forces de sécurité du gouvernement hôte pour la délivrance de cartes d'identité spéciales (badges) au personnel des Nations Unies. Le Groupe comprend 2 agents de sécurité (agents du Service mobile), 1 commis à la sécurité (agent local) et 2 assistants à la sécurité (agents locaux);

c) Le Groupe de la logistique et de la sécurité des locaux conseille les hauts responsables sur toutes les questions ayant trait au renforcement de la sécurité du

personnel et des installations des Nations Unies et au bien-être du personnel; collecte des renseignements exhaustifs sur la sécurité, les analyse, évalue les risques et recommande les mesures de sécurité à mettre en œuvre; actualise les procédures permanentes intégrées pour la gestion des dispositifs de sécurité avec l'aide des chefs de groupe et des coordonnateurs pour les questions de sécurité des différents organismes en vue d'établir des normes en la matière; recueille toutes les enquêtes sur les Normes minimales de sécurité opérationnelle et les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile présentées par les groupes de la coordination de la sécurité de zone et les examine afin de déterminer les changements à apporter pour renforcer l'efficacité des mesures et procédures de sécurité, de prévoir le budget nécessaire, de renforcer la sécurité et de prévoir le soutien logistique nécessaire; communique et coopère comme il se doit avec les groupes chargés de l'appui à la mission sur le fonctionnement de la Section de la sécurité en Iraq. Le Groupe est dirigé par 1 responsable de la sécurité (P-4), secondé par 1 agent de sécurité auxiliaire (administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant administratif (agent local);

d) Le Groupe des enquêtes est chargé de l'ouverture et de la conduite des enquêtes en cas de perte, vol ou utilisation illicite du matériel appartenant aux Nations Unies, d'accident de la circulation et de comportement répréhensible du personnel des Nations Unies. Il comprend 2 agents de sécurité (agents du Service mobile) et 1 assistant à la sécurité (agent local);

e) Le Groupe de la sécurité incendie est chargé de maintenir la sécurité incendie des installations des Nations Unies. Il doit à ce titre travailler en collaboration étroite avec les groupes de sécurité incendie des autres lieux d'affectation et assurer la formation de l'ensemble du personnel en matière de sécurité incendie. Il comprend 2 agents de sécurité (agents du Service mobile) et 1 assistant à la sécurité incendie (agent local);

f) Le Groupe de liaison avec le Gouvernement iraquien est chargé d'assurer les liaisons nécessaires avec les bureaux et entités compétents du Gouvernement et de faciliter les opérations de la Section de la sécurité en Iraq. Il comprend un agent de sécurité (agent du Service mobile).

171. Le Groupe de la formation en matière de sécurité est chargé de déterminer les besoins de formation de la Section de la sécurité en Iraq et d'exécuter et faciliter les programmes pertinents de formation interne. Celle-ci porte notamment sur la qualification et la requalification des équipes de protection rapprochée et des agents de sécurité au maniement des armes à feu. Le Groupe est dirigé par 1 responsable de la sécurité (poste P-4 financé par le Département de la sûreté et de la sécurité), secondé par 4 agents de sécurité (agents du Service mobile) et 2 assistants à la sécurité (agents locaux). Le sous-groupe de coordination des stages de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité comprend un agent de sécurité (P-3) et un assistant à la sécurité (agent local) en poste à Amman.

172. La MANUI entretient des rapports privilégiés avec le Département de la sûreté et de la sécurité. Elle est appuyée par un coordonnateur des mesures de sécurité (P-4) au Département à New York qui fait partie intégrante de l'équipe de spécialistes chargés du pays. Ce dispositif facilite la communication immédiate et directe avec le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité et aux spécialistes des politiques et doctrines, au Groupe de l'analyse des menaces et des risques du Département, aux spécialistes de la formation, aux autres bureaux

régionaux du Département et aux coordonnateurs des autres départements et des organismes, fonds et programmes.

173. En sus des postes temporaires existants décrits plus haut, six spécialistes de la sécurité recrutés sur le plan international et six assistants à la sécurité recrutés sur le plan local ont été nommés à la MANUI par le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité pour aider le responsable désigné, le Conseiller en chef pour la sécurité et l'équipe de coordination du dispositif de sécurité à s'acquitter de leurs fonctions et à administrer le programme de sûreté et de sécurité. Le personnel en question rend compte au Conseiller en chef pour la sécurité. Ces 12 postes sont financés au moyen du budget ordinaire du Département de la sûreté et de la sécurité.

Modifications du tableau d'effectifs

174. Pour faciliter les activités des Nations Unies en Iraq et répondre aux besoins opérationnels futurs de la MANUI, compte tenu du dispositif de sécurité adopté par l'ONU comme suite à l'examen de 2013 de la structure de sécurité en Iraq, la structure d'organisation de la Section de la sécurité en Iraq a été modifiée comme indiqué dans les paragraphes précédents.

175. Il est proposé de transférer un poste d'agent de sécurité (P-3) du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain à Bagdad au Groupe conjoint de l'analyse et des politiques, au Bureau du Représentant spécial, et de lui donner le titre de responsable de l'information; de transférer un poste d'agent de sécurité auxiliaire (P-2) du sous-groupe de l'informatique et des projets à Bagdad au Bureau des affaires politiques et de lui donner le titre de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe); de transférer un poste d'agent de sécurité (P-3) du Groupe de la planification stratégique à Bagdad au Bureau des affaires politiques et de lui donner le titre de spécialiste des questions politiques; de transférer un poste d'agent de sécurité (P-3) du sous-groupe de l'informatique et des projets au Bureau des droits de l'homme et de lui donner le titre de spécialiste des droits de l'homme à Bagdad; de transférer un poste d'agent de sécurité (P-3) du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain à l'aéroport international de Bagdad au Bureau des droits de l'homme, de changer son titre et de le reclasser en tant que poste de spécialiste des droits de l'homme (P-4) à Bagdad; de transférer un poste d'agent de sécurité (agent du Service mobile) du Groupe de la sécurité à Koweït au Bureau des affaires électorales et de lui donner le titre d'assistant au soutien logistique à Bagdad.

176. Il est proposé de supprimer les postes ci-après :

<i>Postes</i>	<i>Groupes</i>
Un agent de sécurité (P-3)	Groupe de l'administration et des ressources humaines, Bagdad
Un agent de sécurité auxiliaire (P-2)	Groupe de la logistique, Bagdad
Un agent de sécurité auxiliaire (P-2)	Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Amman
Un agent de sécurité auxiliaire (P-2)	Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Bassorah
Un agent de sécurité auxiliaire (P-2)	Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Kirkouk
Un agent de sécurité auxiliaire (P-2)	Groupe de la sécurité incendie, Bagdad
Un agent de sécurité auxiliaire (P-2)	Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, sous-groupe des opérations, Kirkouk

<i>Postes</i>	<i>Groupes</i>
Un agent de sécurité auxiliaire (P-2)	Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, sous-groupe des opérations, Bagdad
Un agent de sécurité auxiliaire (P-2)	Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, sous-groupe de l'analyse de l'information sur la sécurité, Bassorah
Un agent de sécurité auxiliaire (Service mobile)	Groupe de la logistique, Bagdad
Deux agents de sécurité (Service mobile)	Groupe de l'administration et des ressources humaines, Bagdad
Deux agents de sécurité (Service mobile)	Groupe de la localisation du personnel et des cartes d'identité et des laissez-passer, Bagdad
Un agent de sécurité (Service mobile)	Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Koweït
Trois agents de sécurité (Service mobile)	Groupe de la protection rapprochée, Bagdad
Un agent de sécurité (Service mobile)	Groupe de la formation, Bagdad
Un agent de sécurité (Service mobile)	Groupe des opérations, Bagdad
Un agent de sécurité (Service mobile)	Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Amman
Un agent de sécurité (Service mobile)	Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, aéroport international de Bagdad
Deux agents de sécurité (Service mobile)	Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Bassorah
Un agent de sécurité (Service mobile)	Groupe de la protection rapprochée, Bagdad
Un agent de sécurité (Service mobile)	Groupe de la protection rapprochée, Bagdad
Un agent de sécurité (Service mobile)	Groupe de la protection rapprochée, Bagdad
Un agent de sécurité (Service mobile)	Groupe de la protection rapprochée, Bagdad
Un agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national)	Section de la sécurité en Iraq, Amman
Dix agents de sécurité (recrutés localement)	Six du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, sous-groupe des locaux, Kirkouk
	Un du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, sous-groupe de l'analyse de l'information sur la sécurité, Kirkouk
	Un du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Koweït
	Deux du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, sous-groupe de la protection rapprochée, Kirkouk

177. Il est proposé de transférer les postes ci-après aux unités spécifiées et, dans certains cas, d'en changer le titre :

<i>Postes existants</i>	<i>Transfert/changement de titre proposés</i>
Un agent de sécurité (P-4), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Arbil	Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, Kirkouk
Un agent de sécurité (P-4), Groupe de la planification, Bagdad	Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, Bassorah
Un agent de sécurité (P-3), Groupe de l'analyse de l'information sur la sécurité, Bagdad	Au Groupe de l'analyse de l'information sur la sécurité, sous-groupe de la collation, Bagdad
Un agent de sécurité auxiliaire (P-2), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, sous-groupe des opérations, Arbil	Au Groupe de la planification stratégique et d'appui administratif, Bagdad

<i>Postes existants</i>	<i>Transfert/changement de titre proposés</i>
Un agent de sécurité auxiliaire (P-2), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, sous-groupe de l'analyse de l'information sur la sécurité, Arbil	Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, Arbil
Un agent de sécurité auxiliaire (P-2), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, sous-groupe de l'analyse de l'information sur la sécurité, Kirkouk	Au Groupe de la coordination de la protection, Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations, Bagdad
Un agent de sécurité (P-2), Groupe des opérations, Bagdad	Au Groupe de l'analyse de l'information sur la sécurité, cellule d'acquisition, Bagdad
Deux agents de sécurité (Service mobile), Groupe des opérations, Bagdad	À la Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations, Groupe de la planification, Bagdad
Un agent de sécurité (Service mobile), Groupe de la planification des opérations, Bagdad	Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, aéroport international de Bagdad
Deux agents de sécurité (Service mobile), sous-groupe des locaux, Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, aéroport international de Bagdad	Au Groupe de la formation en matière de sécurité, Bagdad
Un spécialiste de la protection rapprochée (Service mobile), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, sous-groupe de la sécurité aérienne, aéroport international de Bagdad	Auprès du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité, Groupe de la liaison avec le Gouvernement iraquien, Bagdad
Un agent de sécurité (Service mobile), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Groupe de la sécurité des locaux, Bagdad	Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, aéroport international de Bagdad
Un agent de sécurité (Service mobile), Groupe de la sécurité incendie, Bagdad	Auprès du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité, Groupe de la sécurité incendie, Bagdad
Un agent de sécurité (Service mobile), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, sous-groupe des opérations, Arbil	À la Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations, Groupe du Centre des opérations, Bagdad
Un agent de sécurité (Service mobile), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, sous-groupe des locaux, Arbil.	Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, sous-groupe de l'information sur la sécurité, Kirkouk
Un agent de sécurité (Service mobile), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, sous-groupe des opérations, Kirkouk	Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, sous-groupe de la protection rapprochée, Kirkouk
Un agent de sécurité (Service mobile), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Groupe de l'analyse de l'information sur la sécurité, Kirkouk	Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, sous-groupe de l'information sur la sécurité, Bassorah
Un agent de sécurité (Service mobile), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, sous-groupe des locaux, Kirkouk	Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, Bagdad
Deux agents de sécurité (Service mobile), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, sous-groupe de la protection rapprochée, Bassorah	À la Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations, Groupe de la coordination de la protection, Équipe 5, Bagdad
Un agent de sécurité (Service mobile), Section de la sécurité en Iraq, Amman	À la Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations, Groupe de la coordination de la protection, Équipe 5, Bagdad
Un agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Groupe de l'analyse de l'information sur la sécurité, Kirkouk	Auprès du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité, Groupe de la planification stratégique en matière de sécurité et d'appui administratif, Bagdad

*Postes existants**Transfert/changement de titre proposés*

Un agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Groupe des opérations, aéroport international de Bagdad

Un agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, sous-groupe des opérations, Kirkouk

Six assistants à la sécurité (recrutés localement), Opérations, Groupe de la protection rapprochée, Bagdad

Quinze assistants à la sécurité (recrutés localement), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, sous-groupe des locaux, Bagdad

Six assistants à la sécurité (recrutés localement), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, sous-groupe des locaux, aéroport international de Bagdad

Six assistants à la sécurité (recrutés localement), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, salle radio, aéroport international de Bagdad

Auprès du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité, Groupe de la coordination logistique et des locaux, Bagdad

À la Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations, Groupe de la planification, Bagdad

Quatre à la Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations, Groupe du Centre des opérations, Bagdad

Deux au Groupe de la coordination de l'information sur la sécurité, sous-groupe de l'analyse, Bagdad

Un au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, Groupe des opérations, Arbil

Un au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, Groupe des opérations, Kirkouk

Deux au Groupe de la coordination de l'information sur la sécurité, cellule de collation, Bagdad

Trois au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, sous-groupe de la sécurité des locaux, Arbil

Un au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, sous-groupe des opérations, aéroport international de Bagdad

Trois au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, sous-groupe des opérations, Bagdad

Un au Groupe de la sécurité, Amman

Un auprès du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité, Groupe de la localisation du personnel, des laissez-passer et des cartes d'identité, Bagdad

Un au Groupe de la formation, Bagdad

Un auprès du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité, Groupe des enquêtes, Bagdad

Un au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, Groupe des opérations, Bassorah

Un au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, sous-groupe de la sécurité incendie, Bassorah

Un au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, Groupe de la protection rapprochée, Bassorah

Un au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, sous-groupe de l'information sur la sécurité, Bassorah

Un au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, sous-groupe des opérations, Koweït

Un au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, sous-groupe de l'information sur la sécurité, Koweït

Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, salle radio, Bassorah

<i>Postes existants</i>	<i>Transfert/changement de titre proposés</i>
Un assistant à la sécurité (recruté localement), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, sous-groupe de l'analyse de l'information sur la sécurité, Arbil	Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, sous-groupe des opérations, Kirkouk
Treize assistants à la sécurité (recrutés localement), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, sous-groupe des locaux, Koweït	Deux assistants administratifs (recrutés localement) au Groupe de la sécurité, Koweït
	Un assistant à la sécurité (recruté localement) au Groupe de la sécurité, Koweït
	Dix assistants à la sécurité (recrutés localement) au Groupe de la sécurité, sous-groupe de la sécurité des locaux, Koweït
Un assistant à la sécurité (recruté localement), Section de la sécurité en Iraq, Amman	Au Groupe de la sécurité, Koweït
Un assistant administratif (recruté localement), Section de la sécurité en Iraq, Amman	Au Groupe de la sécurité, Amman
Un assistant administratif (recruté localement), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Koweït	Un assistant à la sécurité (recruté localement) au groupe de la formation en matière de sécurité, Bagdad
Deux agents de sécurité (Service mobile), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Groupe de la sécurité des locaux, Bagdad	Deux spécialistes de la protection rapprochée (Service mobile) au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, sous-groupe de la protection rapprochée, Bassorah
Un agent de sécurité (Service mobile), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Groupe de l'analyse de l'information sur la sécurité, Kirkouk	À la Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations, Groupe du Centre des opérations, Bagdad
Un agent de sécurité (Service mobile), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Bagdad	À la Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations, Groupe de la planification, Bagdad
Cinq spécialistes de la protection rapprochée (Service mobile), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Groupe de la sécurité aérienne, aéroport international de Bagdad	À la Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations, Groupe de la coordination de la protection, Équipe 5, Bagdad
Quatre opérateurs radio (recrutés localement), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, salle radio, Koweït	Au Groupe de la sécurité, salle radio, Koweït
Quatorze assistants à la sécurité (recrutés localement), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Sécurité des locaux, Arbil	Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, Sécurité des locaux, Arbil
Un spécialiste de la protection rapprochée (Service mobile), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Sécurité aérienne, aéroport international de Bagdad	Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, Protection rapprochée, Kirkouk
Un agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Bagdad	Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, Bagdad
Un agent de sécurité (Service mobile), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Sécurité des locaux, Koweït	Au Groupe de la sécurité, Koweït
Un agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Groupe des opérations, Arbil	Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, Groupe des opérations, Arbil
Un spécialiste de la gestion de l'information (P-3), Groupe de l'informatique et des projets, Bagdad	Un agent de sécurité (P-3) au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, Bagdad
Un assistant à la sécurité incendie, Groupe de la sécurité incendie, Bagdad	Un assistant à la sécurité (recruté localement) à la Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations, Groupe de la planification, Bagdad

*Postes existants**Transfert/changement de titre proposés*

Deux agents de sécurité (Service mobile),
Groupe des enquêtes, Bagdad

Un assistant administratif (recruté localement),
Groupe de la logistique, Bagdad

Un agent de sécurité (P-4), Groupe de la logistique, Bagdad

Un assistant administratif (recruté localement), Groupe
de l'administration et des ressources humaines, Bagdad

Deux agents de sécurité (Service mobile), Groupe
de la localisation du personnel de l'administration
et des ressources humaines, Bagdad

Un assistant à la sécurité (recruté localement), Groupe
de la localisation du personnel de l'administration
et des ressources humaines, Bagdad

Un commis à la sécurité (recruté localement), Groupe
de la localisation du personnel de l'administration
et des ressources humaines, Bagdad

Un agent de sécurité (P-4), Bureau du Conseiller en chef pour
la sécurité, Groupe de la planification stratégique, Bagdad

Trois agents de sécurité (Service mobile), Groupe de l'analyse
de l'information sur la sécurité, cellule d'analyse, Bagdad

Un agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan
national), Groupe de l'analyse de l'information sur la sécurité,
cellule d'analyse, Bagdad

Un agent de sécurité (P-3), Groupe de l'analyse de
l'information sur la sécurité, cellule d'analyse, Bagdad

Un agent de sécurité (Service mobile), Groupe de l'analyse
de l'information sur la sécurité, cellule de collation, Bagdad

Deux assistants à la sécurité (recrutés localement), Groupe
de l'analyse de l'information sur la sécurité, cellule
de collation, Bagdad

Deux agents de sécurité (Service mobile), Groupe de l'analyse
de l'information sur la sécurité, cellule d'acquisition, Bagdad

Un agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan local),
Groupe de l'analyse de l'information sur la sécurité, cellule
d'acquisition, Bagdad

Deux assistants administratifs (recrutés localement), Groupe de
l'analyse de l'information sur la sécurité, cellule d'acquisition,
Bagdad

Un agent de sécurité (P-4), Groupe de l'analyse
de l'information sur la sécurité, Bagdad

Un agent de sécurité (P-3), Bureau de la coordination
de la sécurité sur le terrain, Bassorah

Auprès du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité,
Groupe des enquêtes, Bagdad

Auprès du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité,
Groupe de la logistique et de la sécurité des locaux, Bagdad

Auprès du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité,
Groupe de la logistique et de la sécurité des locaux, Bagdad

Auprès du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité, Groupe
de la localisation du personnel, des laissez-passer et des cartes
d'identité, Bagdad

Auprès du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité, Groupe
de la localisation du personnel, des laissez-passer et des cartes
d'identité, Bagdad

Auprès du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité, Groupe
de la localisation du personnel, des laissez-passer et des cartes
d'identité, Bagdad

Auprès du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité, Groupe
de la planification stratégique en matière de sécurité et d'appui
administratif, Bagdad

Auprès du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité, Groupe
de la planification stratégique en matière de sécurité et d'appui
administratif, Bagdad

Deux au Groupe de la coordination de l'information
sur la sécurité, cellule d'analyse, Bagdad

Un au Groupe de la coordination de l'information
sur la sécurité, cellule de collation, Bagdad

Au Groupe de la coordination de l'information sur la sécurité,
cellule d'analyse, Bagdad

Au Groupe de la coordination de l'information sur la sécurité,
cellule d'analyse, Bagdad

À la Section de l'information sur la sécurité et de la
coordination des opérations, Groupe du Centre des opérations,
Bagdad

Au Groupe de la coordination de l'information sur la sécurité,
cellule de collation, Bagdad

Au Groupe de la coordination de l'information sur la sécurité,
cellule d'acquisition, Bagdad

Au Groupe de la coordination de l'information sur la sécurité,
cellule d'acquisition, Bagdad

Au Groupe de la coordination de l'information sur la sécurité,
cellule d'acquisition, Bagdad

Au Groupe de la coordination de l'information sur la sécurité,
Bagdad

Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, Bassorah

<i>Postes existants</i>	<i>Transfert/changement de titre proposés</i>
Six opérateurs radio (recrutés localement), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, salle radio, Kirkouk	Au Groupe de coordination de la sécurité de zone, salle radio, Kirkouk
Un assistant à la sécurité incendie (recruté localement), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Sécurité incendie, Kirkouk	Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, Sécurité incendie, Kirkouk
Huit spécialistes de la protection rapprochée (Service mobile), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Groupe de la protection rapprochée, Kirkouk	Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, Protection rapprochée, Kirkouk
Un assistant administratif (recruté localement), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Kirkouk	Un assistant à la sécurité (recruté localement) au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, Protection rapprochée, Kirkouk
Un agent de sécurité (P-3), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Kirkouk	Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, Kirkouk
Six opérateurs radio (recrutés localement), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, salle radio, Arbil	Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, salle radio, Arbil
Un assistant à la sécurité incendie (recruté localement), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Sécurité incendie, Arbil	Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, Sécurité incendie, Arbil
Un assistant administratif (recruté localement), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Arbil	Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, Arbil
Un assistant à la sécurité incendie (recruté localement), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Sécurité incendie, aéroport international de Bagdad	Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, Sécurité incendie, aéroport international de Bagdad
Huit opérateurs radio (recrutés localement), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, salle radio, Bagdad	Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, salle radio, Bagdad
Vingt-sept assistants à la sécurité (recrutés localement), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Sécurité des locaux, Bagdad	Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, Sécurité des locaux, Bagdad
Un agent de sécurité (P-4), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Bagdad	Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, Bagdad
Soixante et un spécialistes de la protection rapprochée (Service mobile), Groupe de la protection rapprochée, Bagdad	Quatorze à la Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations, Groupe de la coordination de la protection, Équipe 1, Bagdad Quatorze à la Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations, Groupe de la coordination de la protection, Équipe 2, Bagdad Quatorze à la Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations, Groupe de la coordination de la protection, Équipe 3, Bagdad Quatorze à la Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations, Groupe de la coordination de la protection, Équipe 4, Bagdad Cinq à la Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations, Groupe de la coordination de la protection, Équipe 5, Bagdad
Un agent de sécurité (P-3), Groupe de situation, Bagdad	À la Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations, Groupe du Centre des opérations, Bagdad

<i>Postes existants</i>	<i>Transfert/changement de titre proposés</i>
Un agent de sécurité (P-3), Groupe de la planification, Bagdad	À la Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations, Groupe de la planification, Bagdad
Six assistants à la sécurité (recrutés localement), Groupe de la protection rapprochée, Bagdad	Un à la Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations, Groupe de la coordination de la protection, Équipe 1, Bagdad Un à la Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations, Groupe de la coordination de la protection, Équipe 2, Bagdad Un à la Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations, Groupe de la coordination de la protection, Équipe 3, Bagdad Un à la Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations, Groupe de la coordination de la protection, Équipe 4, Bagdad Deux à la Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations, Groupe de la coordination de la protection, Équipe 5, Bagdad Au Groupe de la sécurité, Koweït
Un agent de sécurité (P-3), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Koweït	Au Groupe de la sécurité, Koweït
Deux assistants à la sécurité (recrutés localement), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Koweït	Au Groupe de la sécurité, salle radio, Koweït
Un agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national), Groupe de l'analyse de l'information sur la sécurité, Amman	Au Groupe de la sécurité, Amman
Un agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Groupe de l'analyse de l'information sur la sécurité, Arbil	Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, sous-groupe de l'information sur la sécurité, Arbil
Deux agents de sécurité (Service mobile), Groupe de l'analyse de l'information sur la sécurité, cellule d'acquisition, Bagdad	Au Groupe de la coordination de la sécurité de zone, cellule d'acquisition, Bagdad
Un spécialiste de la protection rapprochée (Service mobile), Groupe de la protection rapprochée, Bagdad	À la Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations, Groupe de la coordination de la protection, Équipe 5, Bagdad
Un assistant administratif (recruté localement), Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Koweït	Auprès du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité, Groupe de la planification stratégique en matière de sécurité et d'appui administratif, Bagdad
Un agent de sécurité (Service mobile), Sécurité des locaux du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Bagdad	Auprès du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité, Groupe de la sécurité incendie, Bagdad
Quatre spécialistes de la protection rapprochée (Service mobile), Groupe de la protection rapprochée, Bassorah	Au groupe de la protection rapprochée, Groupe de la coordination de la sécurité de zone, Bassorah

B. Appui à la mission

Bureau du Chef de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international :

Suppression de 2 postes (1 P-4 et 1 P-3)

Reclassement de 1 poste P-4 en poste d'agent du Service mobile

Transfert de 1 poste P-5 au Bureau du représentant spécial

Transfert de 1 poste P-4 du Bureau du Chef des services administratifs

Personnel recruté sur le plan national :

Transfert de 1 poste d'agent local à la Section des services généraux

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs		Agents locaux	Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	1	1	4	3	0	9	2	-	11	1	6	-	18
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	1	-	3	2	0	6	3	-	9	1	5	-	15
Variation	-	-	-	-	(1)	(1)	(1)	-	(3)	1	-	(2)	-	(1)	-	(3)

178. La section d'appui de la MANUI fournit des services administratifs et logistiques. Le Chef de l'appui à la mission (D-1) est chargé de gérer les ressources humaines et financières approuvées par l'Assemblée générale de sorte que la Mission puisse exécuter le mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. À la tête de l'administration, il donne des avis au Représentant spécial du Secrétaire général sur diverses questions administratives, donne effet aux politiques et procédures administratives et assure les contrôles internes voulus. Le Chef des services administratifs, le Chef des services techniques, le Chef du service médical et le Responsable principal chargé des marchés rendent compte directement au Chef de l'appui à la mission, tout comme le Chef du Groupe du budget et les responsables de l'appui à la mission au niveau régional en poste à Bagdad, à Arbil, à Kirkouk et à l'aéroport international de Bagdad.

179. À Bagdad, le Bureau du Chef de l'appui à la mission assume la direction d'ensemble des activités de la Mission en veillant à ce que les opérations soient menées dans les deux pays de manière cohérente, efficace et rationnelle. Il fait en sorte que les services organiques bénéficient de l'appui optimal qui permettra à la Mission de réaliser les objectifs prescrits par le Conseil de sécurité. Le Bureau se tient également en rapport avec diverses parties, dont les gouvernements des pays hôtes et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Il est appuyé par 1 fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile), 1 ingénieur

(administrateur recruté sur le plan national) et 2 assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent local).

180. Le Chef de l'appui à la mission est représenté dans chaque bureau régional par un responsable de l'appui à la mission au niveau régional. Les structures des bureaux d'appui régionaux sont les suivantes :

- a) Arbil : 1 responsable de l'appui à la mission au niveau régional (P-4) et 2 assistants administratifs (agents locaux);
- b) Kirkouk : 1 responsable de l'appui à la mission au niveau régional (P-3);
- c) Aéroport international de Bagdad : 1 responsable de l'appui à la mission au niveau régional (P-3) et 1 assistant administratif (agent local);
- d) Amman : 1 assistant administratif (agent local).

181. Le bureau de l'aéroport international de Bagdad sert de point de transit pour le personnel et les contingents qui arrivent en Iraq ou en partent. Il abrite principalement les composantes contrôle des mouvements et opérations aériennes de la Mission, ainsi que les équipages des appareils. Environ 62 gardes des Nations Unies seront présents à l'aéroport international de Bagdad pour fournir un appui au camp Hurriya et assurer la protection du complexe.

182. Au fil des années, le bureau d'Arbil a pris une importance croissante en tant que centre d'opérations pour gérer les activités dans le nord de l'Iraq et tant ses effectifs que la taille de son complexe ont augmenté. Pour le moment, il abrite à la fois le personnel de la MANUI et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies.

183. Le bureau régional de Kirkouk va déménager de son siège provisoire pour s'installer dans un complexe de la MANUI intérimaire, réaménagé et sûr, pouvant abriter 60 administrateurs recrutés sur le plan international et 59 gardes des Nations Unies.

184. À Koweït, le Groupe du budget et du fonds d'affectation spéciale est chargé de l'application des politiques et procédures budgétaires et de celles relatives au fonds d'affectation spéciale, du suivi de l'exécution du budget approuvé et de l'utilisation du fonds d'affectation spéciale, de l'établissement de divers rapports et du budget de la Mission qui sera soumis aux organes délibérants. Le Groupe sera dirigé par le Chef du budget (P-4), qui relèvera directement du Chef de l'appui à la mission et sera secondé par un fonctionnaire du budget (agent du Service mobile).

185. Le Groupe de la gestion des marchés à Bagdad supervise et gère les marchés conclus par la Mission. Le Groupe sera dirigé par un fonctionnaire de la gestion des marchés (P-4).

Modifications du tableau d'effectifs

186. Pour parvenir à la structure susmentionnée, il est proposé d'apporter aux effectifs de la Mission les changements ci-après.

187. En prévision de la sous-traitance des services de construction du siège de la MANUI dans le complexe D-2 et du besoin de fournir l'effectif nécessaire au Groupe conjoint de l'analyse et des politiques au Bureau du Représentant spécial dans les limites des ressources disponibles, il est proposé de transférer un poste de responsable principal de projet (P-5) du Groupe de la construction du siège à Bagdad

au Groupe conjoint de l'analyse et des politiques du Bureau du Représentant spécial, et d'en faire un poste de chef du Groupe conjoint de l'analyse et des politiques.

188. Il est proposé de transférer un poste d'assistant administratif (agent local) de Bassorah à la Section des services généraux à Amman, et d'en faire un poste d'assistant du Groupe de la gestion des installations. Il est proposé également de transférer un assistant administratif (agent local) de Bagdad à Amman (externe).

189. Dans le but d'améliorer la gestion des marchés à la Mission, il est proposé de transférer un poste de fonctionnaire chargé des marchés (P-4) du Bureau du Chef des services administratifs à Koweït au Bureau du Chef de l'appui à la mission à Bagdad (externe).

190. Outre les transferts externes mentionnés ci-dessus, les modifications ci-après sont proposées : le reclassement interne d'un poste de fonctionnaire d'administration (P-4) à Bagdad en poste d'assistant administratif (Service mobile) et le transfert interne d'un poste d'assistant administratif (agent local) de Kirkouk à l'aéroport international de Bagdad, pour y assurer la gestion des fonctions administratives au cabinet du Chef de l'appui à la mission.

191. Afin d'harmoniser les titres fonctionnels, comme l'a recommandé la Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions, il est proposé de donner aux trois fonctionnaires d'administration (1 P-4 à Arbil, 1 P-3 à l'aéroport international de Bagdad et 1 P-3 à Kirkouk) le titre de responsable de l'appui à la mission au niveau régional.

192. Dans la perspective de la fermeture prochaine des bureaux de la MANUI à Amman et à Bassorah, il est proposé de supprimer deux postes de fonctionnaire d'administration (1 P-4 à Amman et 1 P-3 à Bassorah).

Bureau du Chef des services administratifs

Personnel recruté sur le plan international :

Suppression de 1 poste d'agent du Service mobile

Transfert de 1 poste P-4 au Bureau du Chef de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan national :

Suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs		Agents locaux	Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	-	1	1	-	-	2	2	-	4	1	2	-	7
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	-	1	-	-	-	1	1	-	2	-	2	-	4
Variation	-	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	(1)	-	(2)	(1)	-	-	(3)

193. Le Bureau du Chef des services administratifs assure la coordination avec le Bureau du Chef des services techniques et avec tous les chefs de section pour la mise en œuvre des plans d'appui à la mission. Il incombe également au Chef des services administratifs (P-5) de suivre l'exécution des programmes de travail des diverses sections des services administratifs et de coordonner l'application des recommandations d'audit. Le Chef des services administratifs rend compte au Chef de l'appui à la mission; il supervise les activités de la Section des ressources humaines, de la Section des finances, de la Section des achats et de la Section des services généraux.

194. À Koweït, le Chef des services administratifs sera secondé par 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 1 assistant du protocole (agent local) et 1 assistant de liaison (agent local).

Modifications du tableau d'effectifs

195. Pour parvenir à la structure susmentionnée, il est proposé d'apporter aux effectifs de la Mission les modifications suivantes :

a) Transfert d'un poste de chef de la gestion des marchés (P-4) au Bureau du Chef de l'appui à la mission à Bagdad. Il est également proposé que le poste d'un assistant administratif (agent local) à Koweït change de titre et devienne un poste d'assistant du protocole (agent local);

b) Suppression d'un poste d'attaché d'administration (agent du Service mobile) et un poste d'attaché de liaison (administrateur recruté sur le plan national).

Section des ressources humaines

Personnel recruté sur le plan international :

Suppression de 1 poste P-3

Transfert de 1 poste d'agent du Service mobile de la Section des approvisionnements

Personnel recruté sur le plan national :

Suppression de 3 postes d'agent local

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	-	-	1	2	-	3	6	-	9	-	19	-	28
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	-	-	1	1	-	2	7	-	9	-	16	-	25
Variation	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	1	-	-	-	(3)	-	(3)

196. La Section des ressources humaines est chargée de la gestion prévisionnelle des effectifs, des services de gestion intégrés des ressources humaines de la Mission, qui comprennent le recrutement et le placement, conformément à la pleine délégation de pouvoirs en ce qui concerne la gestion des ressources humaines pour le recrutement du personnel sur les plans international et national, les consultants et les vacataires. Elle est chargée également d'administrer les indemnités du personnel et les voyages et l'installation des familles dans les lieux d'affectation où la famille est autorisée.

197. La Section gère le tableau d'effectifs de la Mission au moyen du système Nucleus ainsi que la mise en œuvre, la gestion et le contrôle du plan d'action Ressources humaines à la Mission. Elle s'occupe également de définir les besoins de formation relatifs aux ressources humaines, à l'interprétation du Règlement et du Statut du personnel et aux politiques et procédures ainsi qu'à l'organisation des carrières, en coordination avec la Section de la formation. Elle conseille le personnel en matière de suivi du comportement et l'encadre pour ce qui est des droits, des responsabilités, du code de conduite et des difficultés associées à leur emploi et leurs indemnités.

198. Le Chef des ressources humaines (P-4), en poste à Bagdad, est chargé de faire pleinement appliquer par la Mission le règlement en ce qui concerne l'administration du personnel, la gestion et la mise en œuvre des directives et politiques. Dans la chaîne de commandement de la Mission, le Chef de la Section des ressources humaines est le maillon principal entre les cadres de la Mission, les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et le personnel en ce qui concerne toutes les questions intéressant le personnel de la Mission. Le Chef de la Section est secondé par un assistant chargé des ressources humaines (agent local).

199. Bureau d'appui commun de Koweït : la structure organisationnelle des ressources humaines à Koweït a été réaménagée afin de tenir compte des modifications apportées au mode d'opération du Bureau d'appui commun, qui tend à s'écarter de la formule unités spécialisées pour se tourner vers la formule équipes aux responsabilités variées, chaque équipe s'occupant d'un groupe donné de personnel. L'opération Ressources humaines à Koweït sera dirigée par un spécialiste des ressources humaines (P-3), chargé de superviser les opérations et de seconder les Chefs des ressources humaines de la MANUI et de la MANUA du point de vue de l'application du Règlement et du Statut du personnel, des politiques, des procédures et de l'administration des indemnités et prestations du personnel, de façon à faciliter les activités courantes relatives aux ressources humaines à Koweït. Un spécialiste des ressources humaines (agent du Service mobile) fournira un appui.

200. Le Groupe du personnel recruté sur le plan international à Koweït sera divisé en trois équipes chargées des opérations liées au recrutement et de l'administration des prestations et indemnités conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel. Les opérations couvrent le recrutement et la sélection par l'intermédiaire de Nucleus jusqu'à la prise de fonctions des nouvelles recrues conformément au système de sélection du personnel et aux directives générales applicables. Les équipes serviront d'intermédiaire principal avec le personnel en ce qui concerne les prestations et les indemnités et la prise de fonctions et seront chargées des fonctions d'encadrement, de formation, d'interprétation du Statut et du Règlement du personnel et des politiques et procédures s'appliquant aux ressources humaines et d'initier en temps opportun les opérations administratives par l'intermédiaire du Système intégré de gestion. Les équipes comptabilisent le temps

de présence du personnel grâce au Field Support Suite et au Système intégré de gestion et veillent à ce que les fonctionnaires connaissent les systèmes de gestion de la performance et d'évaluation et de suivi du comportement.

201. Le Groupe comprend trois équipes :

a) Équipe 1 : sections organiques comprenant les conseillers militaires et les conseillers pour les questions de police. L'équipe est dirigée par un assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile), secondé par un agent du Service mobile et deux agents locaux;

b) Équipe 2 : composante d'appui à la mission. L'équipe est dirigée par un assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile), secondé par trois agents locaux;

c) Équipe 3 : Section de sécurité et de protection. L'équipe est dirigée par un assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile) secondé par deux agents locaux.

202. Le Groupe du personnel recruté sur le plan national, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués pour la gestion des ressources humaines, sera chargé d'identifier les vacances de poste prévues pour le personnel recruté sur le plan national en coordination avec le Chef des ressources humaines, le spécialiste des ressources humaines (Bureau des opérations à Koweït) et les chefs de section concernés et de s'occuper du processus du recrutement et de la sélection conformément aux modalités du système de sélection du personnel et aux directives pour le recrutement des administrateurs recrutés sur le plan national et des agents locaux; de la gestion des agents recrutés sur le plan national et de leurs prestations et indemnités ainsi que de l'établissement de leurs états de présence par le biais du Field Support Suite. Le Groupe est également responsable de la liaison avec les fonctionnaires recrutés sur le plan national de l'ancien Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq qui ont été blessés et suit leurs dossiers. Il est dirigé par un assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile), épaulé par quatre agents locaux.

203. À Koweït, le Groupe de la gestion des postes et du tableau d'effectifs commun devra veiller à ce que le budget approuvé tienne compte des postes de temporaire en consultation avec le Chef des ressources humaines et en liaison avec des collègues de la Division du personnel des missions, du Bureau du budget de la MANUI et les directeurs de programme pour que les registres soient exacts. Le Groupe continuera de vérifier que les informations dans les diverses bases de données (SIG, Nucleus, Field Support Suite) sont cohérentes et de valider les informations/registres et d'importer les données sur les arrivées et les départs dans les systèmes de ressources humaines en liaison avec des équipes chargées des questions de ressources humaines avant de se lancer dans la préparation de diverses statistiques relatives aux effectifs, de rapports circonstanciés sur les postes temporaires et autres statistiques relatives aux ressources humaines demandées par la direction de la MANUI et la Division du personnel des missions. Le Groupe est dirigé par un assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile), épaulé par trois agents locaux.

204. Le Bureau de la MANUI à Arbil sera appuyé par un assistant chargé des ressources humaines (agent local), qui assurera la liaison entre les opérations Ressources humaines à Koweït et le Chef des ressources humaines à Bagdad et veillera à ce que tous les documents traitant de questions relatives aux ressources

humaines dans le cadre de la région soient soumis et reçus à Koweït dans les délais requis.

Modifications du tableau d'effectifs

205. En raison de la restructuration des fonctions de la Section des ressources humaines pour qu'elle puisse opérer au sein du Bureau d'appui commun de Koweït selon une nouvelle formule – passant de la formule unités spécialisées à celle d'unités à fonctions générales – et dans la perspective de la fermeture des bureaux de la MANUI à Amman et Bassorah il est proposé de procéder aux transferts internes suivants :

a) Un poste de chef de la Section des ressources humaines (P-4) de Koweït à Bagdad;

b) Un spécialiste des ressources humaines (P-3) du Groupe du recrutement aux opérations Ressources humaines du Bureau d'appui commun de Koweït;

c) Un spécialiste des ressources humaines (agent du Service mobile) d'Arbil à Koweït;

d) Trois assistants chargés des ressources humaines (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux) du Groupe des bases de données et des archives à Koweït au Groupe de la gestion des postes et du tableau d'effectifs commun;

e) Deux assistants chargés des ressources humaines (1 agent du Service mobile et 1 agent local) du Groupe du personnel recruté sur le plan international à l'Équipe 1 à Koweït;

f) Quatre assistants chargés des ressources humaines (1 agent du Service mobile et 3 agents locaux) du Groupe du recrutement à l'Équipe 2 à Koweït;

g) Quatre assistants chargés des ressources humaines (agents locaux) du Groupe des présences, dont 1 transféré au Groupe du personnel recruté sur le plan national, 2 à l'Équipe 3 et 1 au Groupe de la gestion des postes et du tableau d'effectifs commun à Koweït;

h) Un assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile) du Groupe des présences à l'Équipe 3;

i) Un assistant chargé des ressources humaines (agent local) de Koweït à l'Équipe 1.

206. Outre les transferts internes ci-dessus, il est proposé de transférer un assistant à l'administration des marchés (agent du Service mobile) de la Section des approvisionnements de Koweït à l'Équipe 1 du Groupe du personnel recruté sur le plan international, avec le titre fonctionnel d'assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile).

207. Il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) au Groupe du personnel recruté sur le plan international, et trois postes d'assistant chargé des ressources humaines (agent local), deux à Koweït et un à Bagdad.

Section de la formation

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste d'agent du Service mobile

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité		Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
										Services généraux						
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	-	-	1	-	-	1	2	-	3	-	2	-	5
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1	-	2	-	2	-	4
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-	-	(1)

208. La Section de la formation est chargée d'appliquer la politique de formation et de perfectionnement de l'ONU en concevant et en distribuant des programmes de formation ainsi qu'en offrant des possibilités d'apprentissage visant le perfectionnement et les perspectives de carrière du personnel de la MANUI ainsi que l'amélioration de leurs compétences, de leurs connaissances et de leurs talents afin d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat.

209. La Section de formation comble les lacunes dans les compétences du personnel de la Mission en offrant des possibilités de formation interne ou externe dans le cadre du programme de perfectionnement décrit dans l'instruction administrative ST/AI/2010/5 sur le suivi du comportement professionnel. Elle administre également les programmes d'orientation à l'intention des nouveaux fonctionnaires et des gardes des Nations Unies et dispense des cours de langues dans certains lieux d'affectation.

210. La Section sera basée à Koweït afin de pouvoir tirer profit des gains d'efficacité et des ressources mises en commun au Bureau d'appui commun de Koweït. On prévoit de mettre à disposition des spécialistes de la formation qui aideront à la mise en œuvre de la formation et accompliront des tâches administratives selon les besoins des deux missions.

211. Le Chef de la formation (P-4) en poste à Koweït fournit des conseils et un appui au Chef des services administratifs sur les questions relatives au perfectionnement du personnel et au renforcement des capacités. Le Chef de la formation dresse la liste des besoins de formation et conçoit et met en place les séminaires de perfectionnement à l'intention de tout le personnel de la Mission. Il supervise également la mise en œuvre des programmes de langues et d'orientation pour les nouvelles recrues et fournit des directives générales à la Section. Le Chef de la formation est épaulé par deux assistants à la formation (1 agent du Service mobile et 1 agent local).

212. Le bureau de la formation de Bagdad est doté d'un formateur (agent local).

Modifications du tableau d'effectifs

213. Il est proposé de supprimer un poste de coordonnateur de la formation (agent du Service mobile) à Koweït.

Section des finances

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste P-3

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 1 poste d'agent local

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)		Adminis- trateurs	Agents locaux
Effectif approuvé pour 2012						1	1	2	7		9		13		22
Effectif proposé pour 2013						1		1	7		8		12		20
Variation								(1)			(1)		(1)		(2)

214. La Section des finances gère l'ensemble des activités financières de la Mission et en garantit la conformité avec le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU. Elle examine et contrôle également les activités liées aux avances, afin de veiller à ce que les avances de caisse et de petite caisse soient utilisées à bon escient. Elle veille en outre à ce que la comptabilisation des opérations, l'établissement des rapports et les contrôles internes soient précis et complets; vérifie la concordance entre les comptes bancaires et les comptes du grand livre; approuve et effectue, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Sous-Secrétaire général et Contrôleur, les versements auxquels la Mission doit procéder pour régler promptement les factures des fournisseurs; traite les demandes de remboursement de frais de voyage des fonctionnaires et gère les états de paie du personnel.

215. Le Chef de la Section des finances (P-4), en poste à Koweït, dirige la Section et prête conseils et appui au Chef des services administratifs et au Chef de l'appui à la mission pour toutes les questions financières.

216. La Mission opère à partir de deux pays différents et de divers sites. La Section des finances a des bureaux à Koweït, Bagdad et Arbil.

217. Le Chef de la Section des finances est actuellement appuyé par le Groupe des états de paie, le Groupe de la comptabilité, le Groupe de la caisse et le Groupe du règlement des fournisseurs :

a) Le Groupe des états de paie traite les salaires et prestations dus au personnel recruté sur le plan national et l'indemnité de subsistance (missions), et l'ordre mensuel de paiement et les indemnités dues au personnel recruté sur le plan international. Il est dirigé par un fonctionnaire des finances (agent du Service

mobile), épaulé par 5 assistants (finances) (2 agents du Service mobile et 3 agents locaux);

b) Le Groupe de la comptabilité est chargé d'enregistrer les avis d'allocation de crédit dans les comptes budgétaires secondaires et les documents d'engagement de dépenses et d'établir les états financiers mensuels et les états de rapprochement bancaires mensuels. Il est dirigé par un fonctionnaire des finances (agent du Service mobile), épaulé par 3 assistants (finances) (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux);

c) Le Groupe de la caisse s'occupe de tous les décaissements, y compris les transactions en liquide ou par chèque, ainsi que de la transmission des instructions de paiement aux banques et aux bureaux régionaux. Il est dirigé par un assistant (finances) (agent du Service mobile), épaulé par un assistant (finances) (agent local);

d) Le Groupe du règlement des fournisseurs s'occupe du rapprochement des factures et du traitement des paiements destinés aux fournisseurs de biens et services de la Mission. Il est également chargé de l'apurement et de la liquidation des soldes et des commandes dans le système Mercury de gestion des achats. Le Groupe est dirigé par un assistant (finances) (agent du Service mobile), épaulé par quatre agents locaux;

e) À Arbil, le Sous-Groupe des finances s'occupe de tous les paiements aux fournisseurs, des avances de caisse et des autres paiements associés. Il est doté d'un assistant (finances) (agent local), qui relève du Groupe du règlement des fournisseurs à Koweït;

f) À Bagdad, le Sous-Groupe des finances s'occupe de tous les paiements aux fournisseurs, des avances de caisse et des autres paiements associés. Il est doté d'un assistant (finances) (agent local), qui relève du Groupe du règlement des fournisseurs à Koweït.

218. À compter du 1^{er} janvier 2013, la Section des finances de la MANUA et de la MANUI sera intégrée au Bureau d'appui commun de Koweït. Le personnel travaillera donc indifféremment pour l'une ou l'autre des missions dans les domaines ci-après, sans exclusion d'autres services, tels que les états de paie, le paiement des fournisseurs, les services de caisse, la comptabilité et dans la mesure du possible, la mise en œuvre des normes IPSAS. Cette décision devrait engendrer des synergies et, suite à l'analyse des tâches après l'intégration, il faudra peut-être envisager une plus ample restructuration.

Modifications du tableau d'effectifs

219. En 2012, la Division du personnel des missions a reclassé deux postes d'assistant (finances) (agent du Service mobile) en postes de fonctionnaire des finances (agent du Service mobile), l'un au Groupe de la comptabilité et l'autre au Groupe des fournisseurs. Pour se conformer à cette décision, il est proposé de procéder en 2013 au reclassement de deux postes d'assistant (finances) (agent du Service mobile) en postes de fonctionnaire des finances (agent du Service mobile).

220. Pour parvenir à la structure actuelle des postes à la Section des finances, il est proposé de procéder aux transferts internes suivants :

a) Deux postes d'assistant (finances) (agent du Service mobile) du Groupe des fournisseurs au Groupe des états de paie et un poste de fonctionnaire des

finances (agent du Service mobile) du Groupe des états de paie au Groupe des fournisseurs, tous en poste à Koweït;

b) Un poste d'assistant (finances) (agent local) du Groupe des états de paie au Groupe de la comptabilité à Koweït.

221. Il est proposé de supprimer les deux postes suivants : un poste de chef adjoint du Service financier (P-3) à Bagdad et un poste d'assistant (finances) (agent local) à Koweït.

Section des services généraux

Personnel recruté sur le plan international :

Suppression de 2 postes (1 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile)

Reclassement de 3 postes d'agent du Service mobile en agent local

Transfert d'un poste d'agent du Service mobile au Bureau du Chef de cabinet

Personnel recruté sur le plan national :

Reclassement de 3 postes d'agent du Service mobile en agent local

Transfert de 2 postes d'agent local, 1 du Bureau du Chef de l'appui à la mission et 1 du Bureau du Chef des services techniques

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	-	-	1	1	-	2	20	-	22	-	36	-	58
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	-	-	1	-	-	1	15	-	16	-	41	-	57
Variation	-	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	(5)	-	(6)	-	5	-	(1)

222. La Section des services généraux est chargée d'offrir toute une gamme de services à l'appui des opérations administratives de la Mission. Elle s'occupe notamment de l'organisation des voyages, du courrier, de la valise diplomatique, de la gestion des dossiers et des archives, de la réception et de l'inspection des marchandises, du contrôle du matériel et des stocks, des réclamations, de la cession du matériel et de la gestion des installations.

223. Le Chef des services généraux (P-4), en poste à Koweït, assure la supervision du personnel et fournit des conseils éclairés sur les questions mentionnées ci-dessus. Il sera épaulé par un assistant administratif (agent local). Il sera également appuyé par 1 fonctionnaire des services généraux (agent du Service mobile) à Bagdad, par 1 assistant chargé des services généraux (agent du Service mobile) à Kirkouk, et par 2 assistants chargés des services généraux (1 agent du Service mobile et 1 agent local) à Arbil.

224. Le fonctionnaire des services généraux (agent du Service mobile) assumera la responsabilité générale de la fonction gestion du matériel et des installations de la Mission, qui fait intervenir le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel, le Groupe du contrôle du matériel et des stocks, le Groupe de la cession du matériel, le Groupe de l'examen des réclamations et du contrôle du matériel et le Groupe de la gestion des installations.

225. Le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel sera dirigé par un chef de groupe (agent du Service mobile), basé à Koweït, et épaulé par 4 assistants (1 agent du Service mobile, 3 agents locaux) à Koweït, 1 assistant (agent local) à Arbil et 2 assistants (1 agent du Service mobile et 1 agent local) à Bagdad.

226. Le Groupe de contrôle du matériel et des stocks sera dirigé par un chef de groupe (agent du Service mobile), qui sera épaulé par 3 assistants (agents locaux) à Koweït, 1 assistant (agent local) à Arbil, 2 assistants (1 agent du Service mobile et 1 agent local) à Bagdad, et 1 assistant (agent local) à Amman.

227. Le Groupe de l'examen des réclamations et du contrôle du matériel à Koweït sera doté de 2 assistants aux réclamations (2 agents locaux).

228. Le Groupe des voyages et des visas, au Bureau d'appui commun de Koweït, sera dirigé par 1 chef du Service des voyages (agent du Service mobile), épaulé par 4 assistants chargés des voyages (2 agents du Service mobile, 2 agents locaux) et 1 assistant de liaison (agent local).

229. Le Groupe du courrier, de la valise diplomatique, des archives et des dossiers sera dirigé par 1 chef de groupe (agent du Service mobile), basé à Bagdad, et appuyé par 3 assistants (agents locaux), dont 2 à Koweït et 1 à Arbil.

230. Le Groupe de la gestion des installations sera dirigé par un chef de groupe (agent du Service mobile), en poste à Bagdad et appuyé par 15 assistants à la gestion des installations (agents locaux), 2 assistants (1 agent du Service mobile et 1 agent local) à Koweït, 1 assistant (agent du Service mobile) à Arbil, 1 assistant (agent local) à l'aéroport international de Bagdad, 1 assistant (agent local) à Kirkouk et 1 assistant (agent local) à Amman.

231. Le Groupe de la cession du matériel à Bagdad disposera d'un assistant à la cession du matériel (agent local).

Modifications du tableau d'effectifs

232. Conformément aux besoins opérationnels de la Mission et à la restructuration interne de la Section afin de mieux utiliser les ressources, il est proposé d'apporter les modifications ci-après au tableau d'effectifs :

a) Reclassement de trois postes d'assistant à la gestion des installations (agents du Service mobile) – 1 à l'aéroport international de Bagdad, 1 à Bagdad et 1 à Kirkouk – qui deviennent des postes d'agent local;

b) Transfert d'un poste d'assistant à la réception et à l'inspection du matériel de Bagdad, dont le titre est changé et qui devient un poste d'assistant à la gestion des installations à Bagdad, et transfert d'un poste d'assistant aux réclamations de Bagdad, dont le titre est changé et qui devient un poste d'assistant à la gestion des installations à Bagdad.

233. Il est proposé de procéder au transfert interne des postes suivants :

- a) Un poste de fonctionnaire des services généraux (agent du Service mobile) de Koweït à Bagdad;
- b) Un poste d'assistant chargé des voyages (agent du Service mobile) d'Arbil à Koweït;
- c) Un poste d'assistant chargé des services généraux (assistant hors siège) de Kirkouk à Arbil;
- d) Un poste d'assistant à la cession du matériel (agent local) de Koweït à Bagdad.

234. Outre les transferts sur le plan interne, il est proposé de transférer les postes ci-après sur le plan externe :

- a) Transfert à Amman d'un poste d'assistant administratif (agent local) du Bureau du Chef de l'appui à la mission à Bassorah, et changement du titre du poste qui devient un poste d'assistant à la gestion des installations;
- b) Transfert à Amman d'un poste d'assistant administratif (agent local) du Bureau du Chef des services techniques à Koweït, et changement du titre du poste qui devient un poste d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks;
- c) Transfert d'un poste d'assistant à la gestion des installations (agent du Service mobile) de Bassorah au Bureau du Chef de cabinet à Bagdad, et changement du titre du poste qui devient un poste d'assistant des commissions d'enquête.

235. Il est proposé de supprimer deux postes à Koweït – un poste de fonctionnaire chargé des réclamations (P-3) et un poste d'assistant à la cession du matériel (agent du Service mobile).

Section des achats

Personnel recruté sur le plan international :

Suppression de 2 postes d'agent du Service mobile

Reclassement de 2 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent local

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	-	-	1	1	-	2	8	-	10	-	14	-	24
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	-	-	1	1	-	2	4	-	6	-	16	-	22
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4)	-	4	-	2	-	(2)

236. La Section des achats veille à ce que l'acquisition de biens et services et leur fourniture à la Mission en Iraq, en Jordanie, au Koweït et en République islamique d'Iran soient coordonnées, efficaces, économiques et conformes aux Règlement financier et règles de gestion financière, au Manuel des achats et aux normes éthiques de l'ONU. Il est proposé de déléguer à un nombre suffisant de fonctionnaires qualifiés la possibilité d'effectuer des achats dans chaque site de la Mission jusqu'à concurrence d'un plafond fixé en fonction de leur grade, les marchés et achats supérieurs à ce plafond étant traités au Bureau de la Section des achats proprement dite, à Koweït

237. Le Chef de la Section des achats (P-4), qui sera basé à Koweït, s'assurera, par voie de délégation et par le biais de visites régulières, que les achats sont correctement effectués auprès des fournisseurs locaux ou internationaux, sont conformes aux procédures d'achat établies ainsi qu'aux Règlement financier et règles de gestion financière et au Manuel des achats de l'ONU. Pour maintenir la norme, la sensibilisation et la formation de l'ensemble du personnel par le Chef de la Section des achats deviendront procédure courante. Le Chef de la Section des achats établit un programme de travail qui tient compte des objectifs d'appui de la mission et approuve les programmes de travail annuels des groupes pour faire en sorte qu'ils servent les objectifs du programme de travail de la Section et que les produits livrables soient assortis de délais raisonnables et réalistes; il coordonne le plan des achats de la Mission, prête conseils et appui et fournit des services de formation à tous les groupes des achats, services demandeurs et utilisateurs finals en matière d'achats; il contrôle et signe tous les contrats et les documents de passation de commandes conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués, et il doit participer aux réunions de la Mission et à divers comités (Comité des marchés du Siège et locaux, des soumissions, des évaluations techniques, des commissaires aux comptes) lorsqu'il s'agit d'examiner des demandes d'achat et toutes autres questions liées aux achats et pour assurer la coordination, avec la Section des finances, le Groupe du budget, la Section des services généraux et toutes les sections techniques autonomes, des engagements de crédits nécessaires et la comptabilisation de la liquidation du matériel réformé appartenant à l'Organisation. Il est secondé directement par un assistant aux achats (agent local).

238. La Section des achats, dont le bureau principal est établi à Koweït, comporte quatre groupes :

a) Le Groupe 1 est chargé des achats de biens et de services en matière de transport, de logistique et de services généraux, de liquidation de matériel réformé appartenant à l'ONU ainsi que de l'établissement et de la gestion des contrats s'y rapportant. Le Groupe comprend un fonctionnaire chargé des achats (P-3) et trois assistants aux achats (agents locaux);

b) Le Groupe 2 est chargé des achats de biens et de services en matière d'informatique et de communication, de génie, de formation et de ressources humaines ainsi que de l'établissement et de la gestion des contrats s'y rapportant. Le Groupe comprend un fonctionnaire chargé des achats (agent du Service mobile) et trois assistants aux achats (agents locaux);

c) Le Groupe 3 est chargé des achats de biens et de services pour la Mission et pourvoit aux besoins de l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines du contrôle des mouvements, de l'aviation et de la sécurité et de l'établissement et de

la gestion des contrats s'y rapportant. Le Groupe comprend un fonctionnaire chargé des achats (agent du Service mobile) et deux assistants aux achats (agents locaux);

d) Le Groupe de l'appui aux achats est chargé de la mise à jour de la base de données concernant les fournisseurs et du système de classement des fournisseurs. Il constitue l'organe principal du Comité local d'examen des fournisseurs et est habilité à faire des recommandations relatives à la suspension ou au retrait des fournisseurs de la base de données; il assure le suivi de la passation des commandes, confirme la réception des biens, coordonne les dossiers du Comité local de passation des marchés, et le règlement des bons de commande en souffrance, met en œuvre les procédures d'achat dans le système Mercury, gère le système de classement des bons de commande, archive les anciens dossiers de commande, établit des statistiques relatives aux achats, assure le suivi et la distribution de la correspondance et des autres documents opérationnels et administratifs et fournit un appui administratif à la Section des achats dans tous les sites de la Mission. Le Groupe comprend quatre assistants aux achats (1 agent du Service mobile et 3 agents locaux).

239. Le Groupe des opérations d'achat pour l'Iraq, situé à Bagdad, s'occupe des opérations d'achat de biens et de services pour les besoins de la MANUI en ce qui concerne les produits pour l'ensemble du pays et chaque site en particulier, de l'établissement et de la gestion des contrats y relatifs et de la coordination et de la fourniture d'un appui interne au pays à toutes les activités de la Section des achats en Iraq. Le Groupe règle les différends contractuels, contrôle la fourniture des biens et des services au siège de la MANUI dans la Zone verte et à l'aéroport international de Bagdad; harmonise les exonérations de taxes et les habilitations de sécurité pour tous les prestataires de services et les fournisseurs de la MANUI, fournit un appui opérationnel au siège de la Section, au Groupe des achats à Arbil en organisant et en effectuant des enquêtes auprès des fournisseurs, en organisant des conférences de préappel d'offres, des séminaires annuels à l'intention des entreprises en coordination avec la Chambre de commerce locale et des négociations en vue de régler les différends contractuels. Le Groupe comprend un fonctionnaire chargé des achats (agent du Service mobile) appuyé par deux assistants (agents locaux).

240. Le Groupe des achats à Arbil s'occupe de toutes les opérations d'achat de biens, de passation de contrats de services et de vente de biens réformés des Nations Unies, en appui de la présence de la MANUI à Arbil et à Kirkouk. Il administre tous les contrats et les amendements aux contrats, règle les différends contractuels, contrôle la fourniture des biens et des services aux bureaux de la MANUI à Arbil et à Kirkouk, harmonise les exonérations de taxes et les habilitations de sécurité pour tous les prestataires de services et les fournisseurs qui traitent avec l'ONU et la MANUI et organise chaque année des séminaires à l'intention des entreprises, en coordination avec la chambre de commerce locale. Le Groupe dispose de deux assistants aux achats (agents locaux).

Modifications du tableau d'effectifs

241. Conformément aux besoins opérationnels de la Mission et à la restructuration interne de la Section en vue de mieux utiliser les ressources, il est proposé d'apporter les modifications ci-dessous au tableau d'effectifs.

242. Reclassement de deux postes de fonctionnaire chargé des achats (agents du Service mobile) au groupe des marchés à Koweït en postes d'assistant aux achats

(agents locaux) et transfert de ces postes au bureau de Koweït et au Groupe des opérations d'achat pour l'Iraq, situé à Bagdad, respectivement.

243. Il est proposé de procéder aux transferts internes suivants :

a) Deux postes de fonctionnaire chargé des achats (P-3) et un poste d'assistant aux achats (agent du Service mobile) du bureau de Bagdad au Groupe 1 à Koweït et au Groupe des opérations d'achat pour l'Iraq, situé à Bagdad, respectivement;

b) Un poste d'assistant aux achats (agent local) du Groupe de l'examen des fournisseurs à Koweït au Groupe 2 à Koweït;

c) Trois postes [1 poste de fonctionnaire chargé des achats (agent du Service mobile) et 2 postes d'assistant aux achats (agents locaux)] du Groupe de l'appui aux achats à Koweït au Groupe 3 à Koweït et au Groupe 2 à Koweït, respectivement;

d) Un poste de fonctionnaire aux achats (agent du Service mobile) du bureau de Koweït au Groupe 2 à Koweït;

e) Un poste de fonctionnaire aux achats (agent du Service mobile) du Groupe des achats au Groupe de l'appui à Koweït;

f) Trois postes d'assistant aux achats (agent local) du bureau de Bagdad, un au Groupe des opérations d'achat pour l'Iraq à Bagdad et deux au Groupe 1 à Koweït;

g) Quatre postes d'assistant aux achats (agent local) du Groupe des achats, un au Groupe 1 à Koweït, deux au Groupe 3 à Koweït et un au Groupe d'Arbil;

h) Trois postes d'assistant aux achats (agent local) du groupe des marchés au Groupe de l'appui à Koweït.

244. Il est proposé de supprimer un poste de fonctionnaire aux achats (agent du Service mobile) à Arbil et un poste d'assistant aux achats (agent du Service mobile) à Koweït.

Services médicaux

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 1 poste d'agent local

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	-	1	2	4	-	7	5	-	12	-	4	-	16
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	-	1	2	4	-	7	5	-	12	-	3	-	15
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)

245. La Section des services médicaux est responsable de la santé, du suivi médical et du bien-être du personnel civil. Elle est chargée de la coordination et de la prestation de services médicaux, des soins de santé et du traitement médical préventif pour l'ensemble du personnel de la MANUI. Elle coordonne également l'évacuation des malades et des blessés, à l'intérieur et à l'extérieur de la zone d'opérations de la Mission, et établit des plans d'action pour les cas d'urgence.

246. À Bagdad, la Section sera placée sous la direction d'un médecin-chef (P-5) épaulé par 2 médecins (1 P-4 et 1 P-3), 2 infirmiers/aides-soignants (Service mobile), 1 infirmier (agent local) et 1 assistant pharmacien (agent local).

247. À Arbil, la Section disposera de 1 médecin (P-3), 1 infirmier/aide-soignant (Service mobile) et 1 infirmier/technicien de laboratoire (agent local).

248. À Kirkouk, elle disposera de 1 médecin (P-3) et 1 infirmier/aide-soignant (Service mobile).

249. Le conseiller du personnel (P-4), qui rendra compte au médecin-chef, sera épaulé à Bagdad par un conseiller du personnel (P-3) et 1 assistant (Service mobile).

Modifications du tableau d'effectifs

250. Conformément aux besoins opérationnels de la Mission et à la restructuration de la section en vue d'une meilleure utilisation des ressources, les modifications suivantes sont proposées :

- a) Transformation de 1 poste d'infirmier à Bagdad (agent local) en poste d'assistant pharmacien;
- b) Suppression de 1 poste d'infirmier (agent local) à Kirkouk.

Bureau du Chef des services techniques

Personnel recruté sur le plan national : transfert de 1 poste d'agent local à la Section des services généraux

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national				Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis-trateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	-	1	2	2	-	5	-	-	5	-	4	-	9
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	-	1	2	2	-	5	-	-	5	-	3	-	8
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)

251. Les sections d'appui technique prêtent à la MANUI des services fonctionnels et sûrs en matière de logement, de communication, d'information et de mobilité et d'appui à la vie quotidienne, de manière à faciliter l'exécution de son mandat. Le Chef des services techniques (P-5) est chargé d'assurer un soutien logistique

efficace et de superviser la Section des transports, le Service des technologies de l'information et des communications, la Section du génie, le Centre d'opérations logistiques, la Section des approvisionnements et le Service des aéroports. Le Chef des services techniques sera épaulé par 1 chef adjoint des services techniques (P-4) et 1 assistant administratif (agent local) à Bagdad.

252. Le Centre d'opérations logistiques est responsable de la planification et de la coordination de toutes les activités des services techniques, y compris de la mise en place de bureaux régionaux et de bases avancées ainsi que de l'appui à leur apporter. Il est également chargé de la planification courante, de la coordination et de la conduite des opérations de soutien pour l'ensemble des bureaux de la MANUI. En outre, il gère l'ensemble de l'appui fourni au groupe de gardes des Nations Unies, notamment le matériel appartenant aux contingents, le déploiement et la relève du personnel. Il confère à la Mission une fonction de planification, de coordination et de communication qui facilite l'appréciation rapide de la situation et garantit une coordination transparente de l'appui aux divers sites de la MANUI. Le Centre sera dirigé à Bagdad par le Chef de la logistique (P-4), épaulé par 1 assistant administratif (agent local). Il comprendra un Groupe de la planification logistique, qui sera doté d'un fonctionnaire chargé de la logistique (P-3), et un Groupe des opérations en cours, qui disposera d'un fonctionnaire chargé de la logistique (P-3) et d'un assistant à la logistique (agent local).

Modifications du tableau d'effectifs

253. Conformément aux besoins opérationnels de la Mission et à la restructuration de la section en vue d'une meilleure utilisation des ressources, les modifications suivantes sont proposées :

- a) Transfert de 1 chef adjoint des services techniques du Koweït à Bagdad;
- b) Transfert de 1 assistant administratif (agent local) au Groupe de contrôle du matériel et des stocks au sein de la Section des services généraux à Amman, et changement du titre du poste qui devient un poste d'assistant chargé du contrôle du matériel et des stocks.

Section des communications et de l'informatique

*Personnel recruté sur le plan international : suppression de 3 postes
(1 P-2 et 2 postes d'agent du Service mobile)*

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 5 postes d'agent local

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Services généraux</i>		Total (personnel international)	<i>Adminis- trateurs locaux</i>	<i>Agents locaux</i>		
										<i>Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>					
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	-	-	1	2	1	4	21	-	25	-	43	-	68
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	-	-	1	2	0	3	19	-	22	-	38	-	60
Variation	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	(2)	-	(3)	-	(5)	-	(8)

254. La Section des communications et de l'informatique est chargée de concevoir, de mettre en place et d'entretenir l'infrastructure et les systèmes informatiques et de communication dans la zone de la Mission. Elle gère de nombreux techniciens et une grande quantité de matériel de valeur. Elle est également responsable de la gestion des diverses applications utilisées par la Mission, du système de courrier électronique, de la formation et du dépannage des usagers, des services de visioconférence et du matériel de communication. Le Chef de la Section des communications et de l'informatique (P-4), en poste à Bagdad, sera appuyé par 2 assistants informaticiens (Service mobile), 3 assistants aux télécommunications (Service mobile), 1 assistant à la gestion des biens et du matériel (Service mobile), 1 technicien en télécommunications (Service mobile), 8 assistants informaticiens (agents locaux), 5 techniciens en télécommunications (agents locaux) et 2 assistants aux entrepôts (agents locaux).

255. Au Koweït, la Section sera appuyée par 1 informaticien (P-3), 1 assistant aux entrepôts (Service mobile), 2 informaticiens (Service mobile), 1 assistant aux télécommunications (Service mobile), 1 assistant (budget) (Service mobile), 4 assistants informaticiens (Service mobile), 1 assistant aux télécommunications (Service mobile), 5 assistants informaticiens (agents locaux), 1 préposé à la facturation (agent local) et 1 assistant aux entrepôts (agent local).

256. À Arbil, la Section disposera de 1 responsable des opérations (P-3), 1 assistant informaticien (Service mobile), 2 techniciens en télécommunications (agents locaux), 3 assistants informaticiens (agents locaux), 1 assistant aux entrepôts (agent local) et 2 informaticiens (agents locaux).

257. Le bureau de Kirkouk bénéficiera du concours de 2 assistants informaticiens (agents locaux).

258. Le bureau de l'aéroport international de Bagdad sera appuyé par 1 assistant aux télécommunications (Service mobile) et 1 technicien en télécommunications (agent local).

259. Le bureau d'Amman disposera de 1 technicien en informatique (agent local).

Modifications du tableau d'effectifs

260. Conformément aux besoins opérationnels de la Mission et à la restructuration de la Section en vue d'une meilleure utilisation des ressources, et compte tenu de la

fermeture des bureaux d'Amman et de Bassorah, il est proposé de supprimer les postes suivants :

- a) À Bagdad, 1 informaticien (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) et 1 assistant informaticien (Service mobile);
- b) Au Koweït, 1 assistant aux télécommunications (Service mobile) et 1 assistant informaticien (agent local);
- c) À Bassorah, 1 informaticien (agent local), 1 assistant informaticien (agent local) et 2 techniciens des transmissions (agents locaux).

261. Dans le but d'officialiser l'approbation de la Division du personnel des missions concernant le reclassement et le changement du titre des postes de la Section des communications et de l'informatique, et de telle sorte que la restructuration reflète le lieu où les fonctions sont réellement exercées, les modifications suivantes sont proposées :

262. À Bagdad :

- a) Transfert de un poste de directeur des opérations (P-3) à Arbil;
- b) Transfert au Koweït et changement du titre de un poste de technicien en télécommunications (Service mobile) qui devient un poste d'assistant informaticien (Service mobile);
- c) Transfert au Koweït et changement du titre d'un poste de spécialiste de la sécurité des données et de la reprise après sinistre (Service mobile) qui devient un poste d'assistant informaticien (Service mobile);
- d) Changement du titre de deux postes d'informaticien (Service mobile) qui deviennent des postes d'assistant informaticien (Service mobile); l'un des deux postes restera à Bagdad, l'autre étant transféré au Koweït;
- e) Deux postes d'assistants informaticiens (Service mobile) : l'un devient un poste d'assistant aux télécommunications (Service mobile) et l'autre sera transféré au Koweït;
- f) Changement du titre de cinq postes de technicien des transmissions (agents locaux) qui deviennent des postes de technicien des télécommunications (agents locaux);
- g) Changement du titre d'un poste d'assistant à la gestion des avoirs (agent local) qui devient un poste d'assistant aux entrepôts (agent local);
- h) Changement du titre de trois postes de techniciens en informatique (agents locaux) qui deviennent des postes d'assistant informaticien (agents locaux).

263. Au Koweït, au titre du Bureau d'appui commun de Koweït :

- a) Changement du titre d'un poste d'informaticien (Service mobile) qui devient un poste d'assistant aux télécommunications (Service mobile);
- b) Changement du titre d'un poste d'assistant informaticien (Service mobile) qui devient un poste d'informaticien (Service mobile);
- c) Changement du titre de deux postes de technicien des télécommunications (Service mobile) qui deviennent des postes d'assistant aux

télécommunications (Service mobile); l'un des deux sera situé au Koweït, l'autre sera transféré à Bagdad;

d) Changement du titre d'un poste de technicien des services téléphoniques qui devient un poste d'assistant (budget);

e) Changement du titre d'un poste de responsable de la gestion des avoirs qui devient un poste d'assistant à la gestion des biens et du matériel et transfert de ce poste à Bagdad;

f) Changement du titre de deux postes de techniciens des transmissions (agents locaux) qui deviennent des postes de techniciens des télécommunications (agents locaux);

g) Changement du titre d'un poste d'assistant à la gestion des avoirs (agent local) qui devient un poste d'assistant aux entrepôts (agent local);

h) Changement du titre d'un poste d'assistant administratif (agent local) qui devient un poste d'assistant aux entrepôts (agent local) et transfert de ce poste à Bagdad;

i) Changement du titre de quatre postes d'informaticien (agents locaux) qui deviennent des postes de technicien des télécommunications (agents locaux);

j) Changement du titre d'un poste d'assistant à la gestion des documents et à la formation (agent local) qui devient un poste de technicien des télécommunications.

264. À Arbil :

a) Changement du titre d'un poste d'informaticien (Service mobile) qui devient un poste d'assistant informaticien (Service mobile);

b) Transfert à l'aéroport international de Bagdad d'un poste de technicien des télécommunications (Service mobile) qui devient un poste d'assistant aux télécommunications (Service mobile);

c) Changement du titre de deux postes de technicien des transmissions (agents locaux) qui deviennent des postes de technicien des télécommunications;

d) Transfert à l'aéroport international de Bagdad d'un poste de technicien des transmissions (agent local) qui devient un poste de technicien des télécommunications (agent local);

e) Transfert d'un poste de technicien en informatique (agent local) de Bassorah à Amman.

265. À Kirkouk :

a) Transfert à Arbil d'un poste de technicien des transmissions qui devient un poste d'assistant aux entrepôts (agent local);

b) Changement du titre de trois postes d'informaticien (agents locaux) qui deviennent des postes d'assistant informaticien (agents locaux), deux à Kirkouk, le troisième étant transféré à Arbil.

Section des bâtiments et des services techniques

*Personnel recruté sur le plan international : suppression de 2 postes
(1 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : suppression de 1 poste
d'administrateur*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total général		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter- national)	Adminis- trateurs		Agents locaux	Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	-	-	2	4	-	6	5	-	11	1	48	-	60
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	-	-	2	3	-	5	4	-	9	0	48	-	57
Variation	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	(1)	(1)	-	(2)	(1)	-	-	(3)

266. La Section du génie et des bâtiments est chargée d'assurer, de manière efficace et efficiente, la planification, la gestion, la rénovation, l'entretien et l'exploitation des locaux. Elle sera dirigée par un chef du génie (P-4), qui planifiera et exécutera les projets de construction et de rénovation des bâtiments et installations, supervisera l'exécution des travaux de génie civil réalisés par des entrepreneurs extérieurs, organisera l'entretien des locaux à usage de bureaux et de logements, procédera à des contrôles, établira des procédures et administrera les stocks et les fournitures nécessaires aux travaux, pourvoira à la construction et à l'installation des infrastructures, y compris au fonctionnement des installations de purification, de l'eau, localisera des fournisseurs d'eau et de services de mise en bouteilles et supervisera, le cas échéant, la remise en état des aéroports, la rénovation des locaux à usage de bureaux fournis par le Gouvernement et l'aménagement de sites propices à l'installation de bureaux et de logements.

267. À Bagdad, le Chef du génie sera épaulé par 1 ingénieur (travaux) (P-4) et 1 assistant administratif (agent local). Il sera également secondé par 2 ingénieurs (P-3), 5 électriciens (agents locaux), 1 assistant à la gestion des bâtiments (agent local), 4 plombiers (agents locaux), 2 opérateurs de groupes électrogènes (agents locaux), 3 assistants génie (agents locaux), 1 mécanicien chargé des groupes électrogènes (agent local), 2 maçons (agents locaux), 4 techniciens (chauffage, ventilation et climatisation) (agents locaux), 1 assistant à la gestion des avoirs (agent local), 2 spécialistes de la gestion de l'entreposage des biens (agents locaux), 2 menuisiers (agents locaux) et 2 préposés à l'entretien des terrains (agents locaux).

268. À l'aéroport international de Bagdad, 1 ingénieur (Service mobile) sera chargé de l'entretien général des installations de la MANUI, il sera secondé par 1 fonctionnaire chargé de la gestion des bâtiments (Service mobile), 1 plombier (agent local), 1 assistant à la gestion des bâtiments (agent local) et 1 technicien (chauffage, ventilation et climatisation) (agent local).

269. Le bureau de Koweït bénéficiera du concours de 1 ingénieur assistant (agent local), 1 technicien (chauffage, ventilation et climatisation) (agent local), 1 électricien (agent local), 1 plombier (agent local) et 1 assistant à la gestion du matériel (agent local) pour l'entretien courant des installations et les petits travaux de réparation.

270. Le bureau d'Arbil disposera de 1 ingénieur (P-3), 1 ingénieur du génie civil (Service mobile), 1 mécanicien chargé des groupes électrogènes (agent local), 1 menuisier (agent local), 1 ingénieur assistant (agent local), 1 plombier (agent local), 1 électricien (agent local), 1 assistant à la gestion des bâtiments (agent local) et 1 technicien (chauffage, ventilation et climatisation) (agent local).

271. Le bureau de Kirkouk disposera de 1 ingénieur spécialiste de la gestion du matériel (Service mobile), 1 technicien (chauffage, ventilation et climatisation) (agent local) et 1 assistant à la gestion des bâtiments (agent local).

272. Le bureau d'Amman sera doté d'un ingénieur assistant (agent local).

Modifications du tableau d'effectifs

273. À l'issue d'un examen des besoins de personnel de la Mission, et en raison de la fermeture envisagée des bureaux d'Amman et de Bassorah, il est proposé d'adopter les modifications suivantes :

a) Transfert d'un poste d'ingénieur (P-3) de l'aéroport international de Bagdad à la ville de Bagdad;

b) Transfert d'un poste d'ingénieur spécialiste de la gestion du matériel (Service mobile) de Koweït à Kirkouk;

c) Transfert de deux postes d'ingénieur (Service mobile) de la ville de Bagdad à l'aéroport international de Bagdad, et changement du titre de l'un d'eux qui devient un poste de fonctionnaire chargé des bâtiments (Service mobile);

d) Transfert d'un poste de plombier (agent local) de la ville de Bagdad à l'aéroport international de Bagdad;

e) Transfert de deux postes de technicien (chauffage, ventilation et climatisation) (agents locaux), l'un à l'aéroport international de Bagdad, l'autre à Kirkouk;

f) Changement du titre d'un poste d'assistant à la gestion des bâtiments (agent local) qui devient un poste d'assistant à la gestion du matériel, et transfert de ce poste à Koweït;

g) Transfert d'un poste d'ingénieur assistant (agent local) d'Arbil à Amman.

274. Il est proposé de supprimer les postes suivants : 1 poste d'ingénieur (P-3) à Bassorah, 1 poste d'ingénieur du génie civil (Service mobile) à Kirkouk et 1 poste d'administrateur chargé de la gestion des bâtiments à Bagdad.

Section des transports

Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 2 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent local

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 4 postes d'agent local

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter-national)	Adminis-trateurs			Agents locaux
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	-	-	1	1	-	2	9	-	11	-	55	-	66
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	-	-	1	1	-	2	7	-	9	-	53	-	62
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	-	(2)	-	(2)	-	(4)

275. La section des transports de la MANUI est chargée d'assurer une mobilité opérationnelle efficace et économique en appui au mandat de la Mission. À cette fin, on a déployé des véhicules conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle en Iraq et des véhicules non blindés au Koweït et à Amman. L'efficacité optimale du déploiement en Iraq repose sur la variété des véhicules utilisés en fonction des besoins opérationnels et logistiques. Par exemple, des véhicules de type militaire renforcés contre les mines sont employés pour des opérations militaires ou des opérations relatives à la sécurité. Pour le transport de passagers entre la zone internationale et l'aéroport international, on utilise des autocars blindés. La mise en place de véhicules blindés sur les différents sites répond au critère de base suivant : les véhicules doivent être déployés en appui de 5 à 6 missions dans la zone rouge de Bagdad, de 3 missions à Arbil et de 1 mission dans chaque cas à Kirkouk et à Bassorah. Chaque mission dans la zone rouge exige le déploiement d'au moins neuf véhicules conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle. Les véhicules requis pour les opérations dans la zone rouge/orange doivent comporter un niveau de protection satisfaisant, des capacités motrices supérieures, une carrosserie plus large et un espace suffisant pour qu'il soit possible d'y installer le matériel de contre-mesures électroniques et de transmissions et qui permette aussi à une garde rapprochée équipée d'armes, de munitions et de ravitaillement de base d'opérer facilement et de manière efficace à partir de ces véhicules. Le matériel déployé doit également pouvoir assurer le transport des membres du commandement et de la conduite des opérations de l'Unité de gardes de l'ONU à Bagdad, Arbil, Kirkouk et Bassorah, et à l'aéroport international de Bagdad.

276. À Bagdad, le Groupe des transports fournit des moyens et des services de transport terrestre à l'ensemble des membres du personnel, aux contingents, aux équipes des missions opérationnelles de la MANUI en zone rouge et aux membres des institutions et de l'équipe de pays des Nations Unies, en vertu d'un accord sur les services communs, dans le cadre des services d'appui intégrés. À Bagdad, les opérations seront dirigées par le chef des transports (P-4), épaulé par 2 fonctionnaires chargés des transports (Service mobile), 1 mécanicien auto (Service

mobile), 2 chauffeurs (agents locaux), 2 assistants aux transports (agents locaux), 2 régulateurs (agents locaux), 7 chauffeurs (agents locaux), 8 opérateurs de véhicules utilitaires lourds (agents locaux) et 11 mécaniciens auto (agents locaux).

277. À Arbil, le Groupe des transports fournit des moyens et des services de transport terrestre à l'ensemble des membres du personnel, aux contingents, aux équipes des missions opérationnelles de la MANUI en zone rouge, et aux membres des institutions et de l'équipe de pays des Nations Unies, en vertu de l'accord sur les services communs. L'appui et les opérations en matière de transport seront dirigés par 2 fonctionnaires chargés des transports (Service mobile), 1 assistant aux transports (agent local), 2 chauffeurs (agents locaux) et 1 mécanicien auto (agent local).

278. À l'aéroport international de Bagdad, le Groupe des transports dispose d'un mécanicien auto (agent local).

279. À Kirkouk, le Groupe des transports disposera d'un mécanicien auto (agent local).

280. La base logistique de la MANUI se situe à Koweït. Tous les véhicules et autres matériels y sont reçus avant d'être acheminés vers Bagdad, l'aéroport international de Bagdad, Kirkouk et Arbil. Le Groupe des transports à Koweït est également chargé de fournir des services de transport relatifs à l'administration et aux opérations du bureau de la MANUI à Koweït. Les opérations y seront assurées par 2 fonctionnaires chargés des transports (1 P-3 et 1 agent du Service mobile), 1 mécanicien auto (Service mobile), 1 assistant administratif (agent local), 2 assistants aux transports (agents locaux), 3 chauffeurs (agents locaux) et 2 régulateurs (agents locaux), 2 opérateurs de véhicules lourds (agents locaux) et 5 mécaniciens auto (agents locaux).

Modifications du tableau d'effectifs

281. À l'issue d'un examen des besoins de personnel de la Mission, et en raison de la fermeture envisagée du bureau d'Amman et de Bassorah, il est proposé d'adopter les modifications suivantes :

- a) Reclassement de deux postes de chauffeur (Service mobile) en postes de chauffeur (agents locaux) à Bagdad;
- b) Suppression de deux postes de chauffeur (agents locaux) à Amman;
- c) Suppression d'un poste de chauffeur (agent local) et d'un poste de mécanicien (agent local) à Bassorah.

Section de l'approvisionnement et des services

Personnel recruté sur le plan international :

Suppression de 1 poste (P-3)

Reclassement de 3 postes (1 poste P-3 en poste d'agent du Service mobile, 2 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent local)

Transfert de 1 poste d'agent du Service mobile à la Section des ressources humaines

Personnel recruté sur le plan national :

*Suppression de 2 postes (agents locaux)**Reclassement de 2 postes (postes d'agent du Service mobile en postes d'agent local)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>						<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		Total
	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Agents locaux</i>	
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	1	2	0	3	9	-	12	17	29
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	1	0	0	1	7	-	8	17	25
Variation	-	-	-	-	(2)	-	(2)	(2)	-	(4)		(4)

282. La Section de l'approvisionnement et des services est principalement responsable de l'approvisionnement en toutes sortes de fournitures générales, de la gestion des systèmes de survie (hébergement, restauration, eau en bouteille) et du carburant à l'appui de la Mission. Elle est chargée de prévoir l'ensemble des besoins en approvisionnement, d'élaborer les budgets, de gérer les demandes, de préparer les contrats et les marchés, d'assurer la réception, l'entreposage et la gestion des stocks ainsi que la livraison et la distribution des articles et du matériel requis par les divers sites de la MANUI.

283. La section sera dirigée par le Chef des approvisionnements (P-4) à Bagdad, secondé par 1 assistant aux entrepôts (Service mobile), 1 superviseur des contrats de restauration (Service mobile), 1 fonctionnaire chargé de l'approvisionnement (Service mobile), 1 assistant à la gestion des carburants (agent local) et 4 assistants aux fournitures (agents locaux).

284. Au Koweït, la Section de l'approvisionnement s'appuiera sur deux groupes, le Groupe de l'approvisionnement général et le Groupe des services contractuels. Le Groupe de l'approvisionnement général est composé d'un superviseur de la gestion des stocks (Service mobile) et de 3 assistants aux fournitures (agents locaux); le Groupe des services contractuels comprend 2 assistants à l'administration des contrats (agents locaux), 1 assistant à la gestion des carburants (agent local) et 1 assistant administratif (agent local).

285. À Arbil, la Section de l'approvisionnement bénéficiera du concours de 4 assistants aux fournitures (1 agent du Service mobile et 3 agents locaux) et de 1 assistant à la gestion des carburants (agent local).

286. Le bureau de l'aéroport international de Bagdad recevra l'appui d'un assistant aux fournitures (agent du Service mobile).

287. Le bureau de Kirkouk sera doté d'un assistant aux fournitures (agent local).

Modification du tableau d'effectifs

288. À l'issue d'un examen des besoins de personnel de la Mission, et en raison de la fermeture envisagée des bureaux d'Amman et de Bassorah, il est proposé d'adopter les modifications suivantes :

- a) À Bagdad, reclassement d'un poste P-3 de fonctionnaire chargé des fournitures en poste d'agent du Service mobile;
- b) Au Koweït, reclassement d'un poste de superviseur de la gestion des carburants (Service mobile) en poste d'assistant à la gestion des carburants (agent local);
- c) À Arbil, reclassement d'un poste d'assistant aux fournitures (Service mobile) en poste d'assistant à la gestion des carburants (agent local);
- d) Transfert d'un poste (P-4) de chef des approvisionnements du Koweït à Bagdad;
- e) Transfert d'un poste d'assistant à l'administration des contrats (Service mobile) au Koweït à la Section des ressources humaines, et changement de titre de ce poste qui devient un poste d'assistant aux ressources humaines (Koweït);
- f) Transfert d'un poste d'assistant aux entrepôts (Service mobile), du Koweït à Bagdad;
- g) Transfert d'un poste d'assistant aux fournitures (Service mobile) d'Amman à l'aéroport international de Bagdad;
- h) Transfert d'un poste d'assistant aux fournitures (agent local), de Bagdad à Arbil;
- i) Suppression des postes suivants : 1 poste de fonctionnaire P-3 chargé de la gestion des contrats au Koweït, 1 poste d'assistant à la gestion des stocks (agent local) au Koweït et 1 poste d'assistant aux fournitures (agent local) à Bassorah.

Section des transports aériens

Personnel recruté sur le plan international :

Suppression de 4 postes d'agent du Service mobile

Reclassement de 2 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent local

Personnel recruté sur le plan national :

Suppression d'un poste d'agent local

Reclassement de 2 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent local

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	-	-	1	2	1	4	22	-	26	-	18	-	44
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	-	-	1	2	1	4	16	-	20	-	19	-	39
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(6)	-	(6)	-	1	-	(5)

289. Le Manuel des transports aériens du Département de l'appui aux missions donne des indications précises sur les fonctions, les rôles et les tâches devant être accomplis par la Section des transports aériens, et fournit des directives concernant le personnel qu'il estime nécessaire à leur exécution. Le plan d'aménagement de l'effectif décrit ci-après tient compte des règles et politiques du Département en vigueur, tout en répondant aux besoins spécifiques de la MANUI. Il s'agit notamment de veiller à ce que les fonctions de contrôle des mouvements restent intégrées aux opérations aériennes au sein de la Section des transports aériens, même si ces fonctions sont gérées par un spécialiste (hors classe) du contrôle des mouvements. En février 2012, des officiers d'état-major de la Section des transports aériens au sein du Département de l'appui aux missions et du Groupe du contrôle des mouvements ont procédé à une évaluation de la gestion des transports aériens et du contrôle des mouvements, ainsi qu'aux dispositions prises en la matière au sein de la Mission. Il a été donné suite aux recommandations pertinentes formulées dans ce cadre.

290. Le fait que les opérations à l'aéroport international de Bagdad ont été retirées des installations gérées par les autorités américaines a permis de sous-traiter certaines tâches et d'utiliser du personnel recruté sur le plan national pour effectuer d'autres travaux précédemment assumés par des agents du Service mobile à l'aéroport. L'exploitation des possibilités ainsi offertes est cependant contrebalancée par la nécessité de maintenir du personnel de base hautement spécialisé, en particulier au niveau de la supervision, pour préserver la sécurité des opérations de transport aérien et du contrôle des mouvements de la Mission, ainsi que celle du personnel qui utilise ces services.

291. À l'aéroport international de Bagdad, le Centre opérationnel pour les mouvements aériens de la MANUI fonctionne 6 jours par semaine et 12 heures par jour et demeure en état de veille le reste du temps. Le personnel, qui travaille en deux équipes, est composé d'un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (Service mobile) et d'un fonctionnaire du contrôle des mouvements (Service mobile) chargé de la gestion quotidienne des opérations de transport aérien et de contrôle des mouvements de la MANUI dans la région de Bagdad. Le Centre disposera de l'appui de deux assistants aux opérations aériennes (1 agent du Service mobile et 1 agent local) et d'un assistant au contrôle des mouvements (Service mobile).

292. À la suite de la création d'une aérogare des Nations Unies à l'aéroport international de Bagdad, un Groupe de la gestion des aérodromes a été formé à partir de l'actuel Groupe de l'appui aux opérations aériennes à cet aéroport et d'autres

postes de niveau Groupe. Le nouveau groupe est dirigé par 1 fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-3), épaulé par 3 assistants aux opérations aériennes (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux) et 2 assistants au contrôle des mouvements (Service mobile), ainsi que par des prestataires de services. Le Groupe fonctionne également en deux équipes et supervise toutes les fonctions relatives à l'enregistrement, aux arrivées et à la régulation, de même que la gestion directe de toutes les fonctions liées à la sécurité des rampes d'accès et à l'organisation des opérations, à savoir la supervision des opérations d'approvisionnement en carburant, de chargement et de déchargement des appareils, d'accès et de contrôle des véhicules, du stationnement des appareils, du contrôle des débris d'objets et d'autres fonctions relatives au contrôle de la sécurité. Le personnel des opérations aériennes appartenant à ce groupe effectuera également, selon que de besoin, des relevés et des inspections des aérodromes et des aires de poser d'hélicoptères dans la zone de la Mission, et continuera d'apporter son concours à la Direction de l'aéronautique civile iraquienne en matière de renforcement des capacités de gestion des aéroports et du trafic aérien en général dans la mesure où ces questions concernent la MANUI.

293. À Bagdad, le quartier général de la Mission héberge un détachement chargé des mouvements aériens qui bénéficie de l'appui de cinq assistants au contrôle des mouvements (3 agents du Service mobile et 2 agents locaux).

294. Au quartier général de la Section au Koweït, le Chef des transports aériens (P-4) continuera d'être épaulé par le Chef du contrôle des mouvements (P-3).

295. Le Groupe de la conformité technique et de l'assurance qualité disposera de 1 fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-2), de 1 assistant aux opérations aériennes (Service mobile) et de 1 assistant au contrôle des mouvements (agent local).

296. Le Groupe du budget et de l'administration sera supervisé par un assistant aux opérations aériennes (Service mobile), appuyé par deux assistants au contrôle des mouvements (agents locaux).

297. Toute l'activité de planification afférente aux opérations aériennes et au contrôle des mouvements nécessaires au sein de la Mission ainsi qu'entre la MANUI et d'autres missions sera assurée par le Centre de coordination des mouvements. Situé au Koweït, ce dernier fonctionne plus de 12 heures par jour, 6 jours par semaine, et dispose d'un personnel travaillant en deux équipes. Son effectif est composé de 2 assistants aux opérations aériennes (1 agent du Service mobile et 1 agent local) et de 5 assistants au contrôle des mouvements (2 agents du Service mobile et 3 agents locaux) travaillant en deux équipes.

298. Un sous-groupe du Centre de contrôle des mouvements est chargé de planifier et d'appuyer toutes les opérations de fret à destination ou en provenance de la zone de la Mission et dans toute cette zone. Les opérations du Groupe de fret seront assurées par quatre assistants au contrôle des mouvements (1 agent du Service mobile et 3 agents locaux).

299. À Arbil, un détachement chargé des mouvements aériens, composé de deux assistants au contrôle des mouvements (agents locaux), couvrira tous les mouvements de passagers et de fret, aériens et terrestres, en direction et en provenance d'Arbil.

300. À Kirkouk, un détachement chargé des mouvements aériens sera doté d'un assistant au contrôle des mouvements (agent local).

301. À Amman, un détachement chargé des mouvements aériens disposera d'un commis au contrôle des mouvements (agent local).

Modifications du tableau d'effectifs

302. La Section des transports aériens et la Section du contrôle des mouvements du Département de l'appui aux missions ont recommandé que des éléments de la Section des transports aériens de la Mission soient restructurés. Conformément à ces recommandations, il est proposé que les Groupes de l'appui aux opérations aériennes prennent le nom de détachements chargés des mouvements aériens, que le Groupe du contrôle des mouvements/Bureau central de réservation soit séparé en deux entités – le Centre de la coordination des mouvements d'une part et le Groupe du contrôle des mouvements de fret de l'autre – et que le Groupe de l'appui aux opérations aériennes à l'aéroport international de Bagdad soit supprimé.

303. Pour répondre aux besoins susmentionnés, et conformément aux objectifs organisationnels en matière de sécurité aérienne et de gestion des risques opérationnels dans le domaine aérien, les modifications suivantes sont proposées.

304. À Bagdad :

a) Transfert d'un assistant au contrôle des mouvements (Service mobile) du Groupe de liaison au détachement chargé des mouvements aériens au quartier général;

b) Transfert de deux assistants au contrôle des mouvements (agents locaux) du Groupe de liaison, l'un au Groupe de la gestion des aéroports à l'aéroport international de Bagdad et l'autre au Groupe du détachement chargé des mouvements aériens à Bagdad;

c) Reclassement d'un poste d'assistant au contrôle des mouvements (Service mobile) en poste d'agent local, et transfert de ce poste du Groupe de liaison au Groupe du détachement chargé des mouvements aériens.

305. À l'aéroport international de Bagdad :

a) Reclassement d'un poste d'assistant aux opérations aériennes (Service mobile) en poste d'agent local, et transfert de ce poste du Groupe de l'appui aux opérations aériennes au Groupe de la gestion des aéroports;

b) Transfert de deux postes d'assistant aux opérations aériennes (Service mobile) du Groupe de l'appui aux opérations aériennes, l'un au Groupe de la gestion des aéroports à l'aéroport international de Bagdad et l'autre au Groupe de la conformité technique et de l'assurance qualité au Koweït;

c) Transfert de 3 postes d'assistant au contrôle des mouvements (Service mobile) du Groupe de l'appui aux opérations aériennes, dont 2 au Groupe de la gestion des aéroports à l'aéroport international de Bagdad et le troisième au Groupe de la conformité technique et de l'assurance qualité au Koweït.

306. Au Koweït :

a) Transfert d'un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-3) du Groupe de la conformité technique et de l'assurance qualité au Groupe de la gestion des aéroports à l'aéroport international de Bagdad;

b) Transfert de trois postes d'assistant au contrôle des mouvements (Service mobile) du Groupe du contrôle des mouvements au Centre de coordination des mouvements, et changement du titre de l'un des trois postes qui devient un poste d'assistant aux opérations aériennes;

c) Transfert d'un poste d'assistant Budget et administration (agent local) du Groupe Budget et administration au Groupe de la conformité technique et de l'assurance qualité, et changement du titre du poste qui devient un poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent local);

d) Transfert de six postes d'assistant au contrôle des mouvements (agents locaux), du Groupe du contrôle des mouvements, dont trois au Groupe du contrôle des mouvements de fret, et les trois autres au Centre de coordination des mouvements;

e) Transfert d'un poste d'assistant aux opérations aériennes (agent local) du Groupe de l'appui aux opérations aériennes de Bassorah au Centre de coordination des mouvements;

f) Changement du titre d'un poste (P-4) de chef des opérations aériennes qui devient un poste de chef des transports aériens.

307. À Arbil :

a) Transfert d'un poste (Service mobile) d'assistant aux opérations aériennes du Groupe de l'appui aux opérations aériennes au Groupe du contrôle des mouvements de fret au Koweït, et changement du titre de ce poste qui devient un poste d'assistant au contrôle des mouvements (Service mobile);

b) Transfert de deux postes d'assistant au contrôle des mouvements (agents locaux) du Groupe de l'appui aux opérations aériennes au détachement chargé des mouvements aériens.

308. À Kirkouk, il est proposé de transférer un poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent local) du Groupe de l'appui aux opérations aériennes au détachement chargé des mouvements aériens.

309. Il est proposé de supprimer les postes suivants :

a) Un poste d'assistant aux opérations aériennes (Service mobile) au sein du Groupe de l'appui aux opérations aériennes à l'aéroport international de Bagdad;

b) Trois postes d'assistant au contrôle des mouvements au sein du Groupe du contrôle des mouvements au Koweït;

c) Un poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent local) au sein du Groupe de l'appui aux opérations aériennes à Amman.

IV. Analyse des prévisions de dépenses

Tableau 4

Prévisions de dépenses détaillées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2012			2013			Variation 2012-2013 (7) = (4) - (1)
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart (3) = (1) - (2)	Total (4)	Total net ^a (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	
I. Militaires et personnel de police							
Observateurs militaires	1 151,5	913,7	237,8	509,1	271,3	–	(642,4)
Contingents	21 727,0	15 487,6	6 239,4	12 014,1	5 774,7	–	(9 712,9)
Personnel de la police civile	434,4	363,6	70,8	519,0	448,2	–	84,6
Total partiel I	23 312,9	16 764,9	6 548,0	13 042,2	6 494,2	–	(10 270,7)
II. Personnel civil							
Personnel recruté sur le plan international	49 885,4	64 408,6	(14 523,2)	50 183,4	64 706,6	–	298,0
Personnel recruté sur le plan national	17 141,7	18 049,4	(907,7)	17 615,9	18 523,6	–	474,2
Total partiel II	67 027,1	82 458,0	(15 430,9)	67 799,3	83 230,2	–	772,2
III. Dépenses opérationnelles							
Consultants et experts	501,8	468,1	33,7	501,8	468,1	–	0,0
Voyages	2 589,5	2 434,4	155,1	2 508,3	2 353,2	–	(81,2)
Installations et infrastructures	23 453,4	17 196,7	6 256,7	13 680,5	7 423,8	1860,0	(9 772,9)
Transports terrestres	2 296,7	1 751,9	544,8	1 370,8	826,0	0,0	(925,9)
Transports aériens	25 604,5	25 543,8	60,7	18 448,7	18 388,0	176,4	(7 155,8)
Communications	6 011,7	5 577,5	434,2	4 418,8	3 984,6	341,6	(1 592,9)
Informatique	2 471,6	2 124,3	347,3	1 875,6	1 528,3	53,5	(596,0)
Santé	1 686,3	1 187,7	498,6	803,2	304,6	–	(883,1)
Matériel spécial	–	–	–	5,9	5,9	–	5,9
Fournitures, services et matériel divers	16 434,6	16 076,6	358,0	16 239,6	15 881,6	235,2	(195,0)
Projets à effet rapide	1 000,0	800,2	199,8	1 000,0	800,2	–	0,0
Total partiel III	82 050,1	73 161,2	8 888,9	60 853,2	51 964,3	2 666,7	(21 196,9)
Total	172 390,1	172 384,1	6,0	141 694,7	141 688,7	2 666,7	(30 695,4)

^a Compte tenu du montant estimatif des économies ou dépassements pour 2012.

A. Militaires et personnel de police

(13 042 200 dollars)

	<i>Crédits ouverts pour 2012</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012</i>	<i>Écart pour 2012</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Total net pour 2013</i>	<i>Variation 2012-2013</i>
Observateurs militaires	1 151,5	913,7	237,8	509,1	271,3	(642,4)

310. Le montant net demandé (509 100 dollars) permettrait de couvrir le déploiement de cinq conseillers militaires, comme suit :

a) Indemnité de subsistance (missions) aux taux standard, soit 115 dollars par jour les 30 premiers jours et 106 dollars ensuite pour Bagdad, et 97 dollars par jour, quelle que soit la durée du séjour, pour les autres sites en Iraq (191 100 dollars);

b) Frais de voyage (déploiement et rapatriement), soit cinq voyages prévus, estimés à 5 000 dollars par aller et retour et par personne (25 000 dollars);

c) Indemnité d'habillement au taux standard de 200 dollars par personne et par an, pour cinq personnes (1 000 dollars);

d) Indemnités en cas de décès ou d'invalidité, calculées par application du taux standard pour un effectif militaire de moins de 100 hommes (40 000 dollars);

e) Soutien logistique et services essentiels, estimés sur la base du taux journalier applicable à Bagdad (148 dollars pour l'hébergement, les repas et l'eau) et à Kirkouk (41 dollars pour les repas et l'eau) (252 000 dollars).

311. La diminution des ressources demandées pour 2013 s'explique essentiellement par le recul du nombre moyen de conseillers militaires, qui devrait passer de 12 (effectif autorisé : 13) en 2012 à 5 (effectif autorisé : 13) en 2013, en raison du retrait des forces américaines et des conclusions de l'examen des conditions de sécurité qui ont fait apparaître que les ressources pouvaient être réduites. L'effectif autorisé demeure inchangé, ce qui laisse une marge de manœuvre pour faire face à l'évolution éventuelle des besoins opérationnels.

312. Le solde anticipé des crédits inutilisés pour 2012 s'explique essentiellement par le fait que le nombre moyen de conseillers militaires s'établit à 9 (effectif autorisé : 12) en raison du retrait des forces américaines. Par ailleurs, un solde inutilisé est prévu au titre de l'indemnité en cas de décès ou d'invalidité, aucune somme n'ayant dû être déboursée à cette fin pour la période à l'étude.

	<i>Crédits ouverts pour 2012</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012</i>	<i>Écart pour 2012</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Total net pour 2013</i>	<i>Variation 2012-2013</i>
Contingents	21 727,0	15 487,6	6 239,4	12 014,1	5 774,7	(9 712,9)

313. Le montant demandé (12 014 100 dollars) correspond au déploiement d'un effectif autorisé et moyen de 272 agents du groupe de gardes des Nations Unies, comme suit :

a) Remboursement aux gouvernements du coût des contingents au taux standard de 1 028 dollars par personne et par mois, pour tous les gardes (3 593 700 dollars);

b) Frais de voyage (déploiement et rapatriement), estimés à 8 000 dollars par aller et retour et par personne pour 198 gardes fidjiens, et à 4 000 dollars pour 74 gardes népalais (1 880 000 dollars);

c) Indemnité de permission, au taux standard de 10,50 dollars par jour pendant 7 jours, 2 fois par an, pour les 272 gardes (40 000 dollars);

d) Indemnité journalière, au taux standard de 1,28 dollar pour 99 280 jours-personnes (120 700 dollars);

e) Indemnités en cas de décès ou d'invalidité, calculées par application du taux standard pour un effectif militaire de 101 à 1 000 hommes (108 800 dollars);

f) Soutien logistique et services essentiels, estimés sur la base du taux journalier applicable à Bagdad (180 dollars pour le logement, les repas, la collation de minuit et l'eau), à l'aéroport international de Bagdad (49 dollars pour les repas, la collation de minuit et l'eau) et à Kirkouk (49 dollars pour les repas, la collation de minuit et l'eau) (6 266 700 dollars);

g) Remboursement aux gouvernements du coût du matériel appartenant aux contingents (matériel majeur) sur la base de la location avec services, conformément aux mémorandums d'accord respectivement conclus (4 200 dollars).

314. La diminution des ressources demandées pour 2013 s'explique essentiellement par le recul du nombre moyen de gardes déployés. Le nombre retenu pour l'établissement des prévisions de dépenses pour 2012 était de 428 (soit 450 gardes et un abattement pour délais de déploiement de 5 %); pour 2013, on a retenu un nombre moyen de 272 et un abattement nul. Ceci fait suite à l'examen des conditions de sécurité et à l'analyse d'adéquation des effectifs aux missions, qui ont fait apparaître que les effectifs pouvaient être réduits.

315. Le solde anticipé des crédits inutilisés pour 2012 s'explique par le nombre de gardes effectivement déployés (387 contre un effectif autorisé de 428), le déploiement ayant été retardé à Bassorah et à Kirkouk. Ces économies ont été en partie contrebalancées par une augmentation des dépenses prévues au titre des permissions et de l'indemnité journalière; en effet, la relève du contingent fidjien a donné lieu à des chevauchements, les autorités irakiennes ayant inopinément modifié les conditions d'octroi de visas.

	<i>Crédits ouverts pour 2012</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012</i>	<i>Écart pour 2012</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Total net pour 2013</i>	<i>Variation 2012-2013</i>
Police des Nations Unies	434,4	363,6	70,8	519,0	448,2	84,6

316. Le montant demandé (519 000 dollars) couvre le déploiement en moyenne de cinq conseillers pour les questions de police (effectif autorisé : 6; taux de vacance de postes : 17 %) comme suit :

a) Indemnité de subsistance (missions) au taux standard, soit 115 dollars par jour les 30 premiers jours et 106 dollars ensuite pour Bagdad (194 000 dollars);

b) Frais de voyage (déploiement et rapatriement) pour cinq conseillers, estimés à 3 000 dollars par aller et retour et par personne (15 000 dollars);

c) Indemnité d'habillement au taux standard de 200 dollars par personne et par an, payable en deux fois (1 000 dollars);

d) Indemnités en cas de décès ou d'invalidité, calculées par application du taux standard pour un effectif militaire de moins de 100 hommes (40 000 dollars);

e) Soutien logistique et services essentiels, estimés sur la base du taux journalier applicable à Bagdad (148 dollars pour l'hébergement, les repas et l'eau) (269 000 dollars).

317. L'augmentation des ressources demandées s'explique essentiellement par une légère progression du nombre moyen de conseillers pour les questions de police déployés. On compte que, pour 2013, l'effectif autorisé et déployé sera de 5 conseillers, contre 6 autorisés et 4 déployés en 2012, du fait de la construction du camp Hurriya à l'aéroport international de Bagdad. Le conseiller supplémentaire assurera la liaison et le contrôle requis par le transfert au camp Hurriya des personnes hébergées au camp New Iraq (anciennement camp d'Ashraf).

318. Le solde anticipé des crédits inutilisés pour 2012 s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu à utiliser les crédits ouverts au titre de l'indemnité en cas de décès ou d'invalidité, ainsi que par des économies opérées à la rubrique Soutien logistique et services essentiels en raison de retards dans le déploiement de certains conseillers à Bagdad. Le budget prévoyait que les 4 conseillers seraient stationnés à Bagdad, mais la mission ayant besoin d'une présence de la Police des Nations Unies à Arbil, deux conseillers y ont été envoyés, avant d'être redéployés à l'aéroport international de Bagdad. Le taux journalier applicable à Arbil est inférieur au coût des rations à l'aéroport international de Bagdad.

B. Personnel civil

(67 799 300 dollars)

	<i>Crédits ouverts pour 2012</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012</i>	<i>Écart pour 2012</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Total net pour 2013</i>	<i>Variation 2012-2013</i>
Personnel recruté sur le plan international	49 885,4	64 408,6	(14 523,2)	50 183,4	64 706,6	298,0

319. Le montant demandé (50 183 400 dollars) permettra de couvrir les traitements (33 038 700 dollars), les dépenses communes de personnel (11 822 500 dollars) et la prime de risque au taux établi de 1 600 dollars par mois et par personne pour 277 personnes (5 322 200 dollars). Un taux de vacance de postes de 10 % a été retenu aux fins du calcul des prévisions de dépenses pour 2013.

320. La diminution des ressources demandées pour 2013 s'explique essentiellement par une réduction de 59 postes au tableau d'effectifs. Pour 2013, il est demandé 398 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, le taux de vacance retenu étant de 10 %. Ceci correspond à un effectif moyen de 358 fonctionnaires, contre 367 en 2012 (effectif autorisé : 459; taux de vacance de postes : 20 %). Cette diminution

est en partie contrebalancée par une hausse au titre de la prime de danger (qui a remplacé la prime de sujétion), laquelle est passée, pour les lieux d'affectation où elle s'applique en Iraq, de 1 365 dollars à 1 600 dollars par mois. Le taux de vacance de postes retenu a été ramené de 20 % en 2012 à 10 % pour 2013; en effet, les conditions de sécurité s'étant améliorées, le taux d'occupation des postes a progressé en conséquence.

321. Le dépassement de crédits pour 2012 s'explique essentiellement par un taux de vacance de postes inférieur à celui retenu pour l'établissement du budget (le taux effectif devrait s'établir à 13 % au lieu de 20 %), par une hausse de l'indemnité de poste comparé à ce qui avait été retenu (moyenne effective de 49 % contre 45 %), et par une hausse au titre de la prime de danger, qui est passée, pour les lieux d'affectation où elle s'applique en Iraq, de 1 365 dollars à 1 600 dollars par mois. L'augmentation des dépenses s'explique aussi par le décaissement de la prime applicable aux lieux d'affectation famille non autorisée.

	<i>Crédits ouverts pour 2012</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012</i>	<i>Écart pour 2012</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Total net pour 2013</i>	<i>Variation 2012-2013</i>
Personnel recruté sur le plan national	17 141,7	18 049,4	(907,7)	17 615,9	18 523,6	474,2

322. Le montant demandé (17 615 900 dollars) permettrait de couvrir les traitements (13 101 600 dollars) et les dépenses communes de personnel (3 145 400 dollars) pour un effectif de 555 fonctionnaires recrutés sur le plan national (90 administrateurs et 465 agents locaux), la prime de risque au taux établi de 440 dollars par mois versable à 72 administrateurs et 240 agents locaux (1 328 900 dollars) et les heures supplémentaires prévues (40 000 dollars). Les prévisions de dépenses pour 2013 ont été établies sur la base d'un taux de vacance de postes de 17 % pour les administrateurs et de 20 % pour les agents locaux.

323. La diminution des ressources demandées pour 2013 s'explique essentiellement par une réduction de 27 postes de personnel recruté sur le plan local. Les prévisions de dépenses pour 2012 tablaient sur un effectif de 99 administrateurs recrutés sur le plan local et 532 agents locaux pour le premier semestre et de 98 administrateurs et 484 agents locaux pour le second. Pour 2013, il est prévu un effectif de 90 administrateurs et 465 agents locaux. Cette diminution est en partie contrebalancée par le taux de vacance de postes retenu pour 2013, par le relèvement de la classe des postes retenue – les dépenses de personnel effectives ayant été supérieures aux prévisions pour 2012 – et par la hausse au titre de la prime de danger (440 dollars en 2013 contre 404 dollars en 2012).

324. Le dépassement de crédits enregistré en 2012 s'explique essentiellement par un taux de vacance de postes inférieur à celui retenu pour les administrateurs recrutés sur le plan local (le taux effectif s'établirait à 17 % en 2012 au lieu de 35 %); en effet, la présence de la MANUI s'étant intensifiée, un plus grand nombre d'Iraqiens a pu revenir et être embauché.

C. Dépenses opérationnelles

(60 853 200 dollars)

	<i>Crédits ouverts pour 2012</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012</i>	<i>Écart pour 2012</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Total net pour 2013</i>	<i>Variation 2012-2013</i>
Consultants et experts	501,8	468,1	33,7	501,8	469,8	–

325. Le montant demandé (501 800 dollars) permettra de couvrir les dépenses afférentes aux services de consultants, comme suit :

a) Travaux de recherche et d'analyse dans des domaines prioritaires intégrés en vue de stimuler la planification du développement socioéconomique (1 consultant recruté sur le plan international pour 4 mois) (45 000 dollars); b) planification des ressources environnementales, élaboration de politiques et activités de formation en vue d'améliorer la gestion des ressources et prévenir les conflits liés à leur exploitation (1 consultant recruté sur le plan international pour 4 mois) (45 000 dollars); c) coexistence nationale : appui à la médiation (1 consultant recruté sur le plan international pour 4 mois) (42 000 dollars); d) coexistence nationale : analyse en rapport avec la médiation (1 consultant recruté sur le plan international pour 3 mois) (33 000 dollars); e) coexistence nationale : litiges concernant les biens (1 consultant recruté sur le plan international pour 4 mois) (42 000 dollars); f) coexistence nationale : questions d'ordre démographique (1 consultant recruté sur le plan international pour 3 mois) (33 000 dollars); g) coexistence nationale : partage du pouvoir administratif (1 consultant recruté sur le plan international pour 4 mois) (42 000 dollars); h) coexistence nationale : minorités (1 consultant recruté sur le plan international pour 3 mois) (36 000 dollars); i) appui constitutionnel et juridique : loi relative aux hydrocarbures (1 consultant recruté sur le plan international pour 1 mois) (21 000 dollars); j) appui constitutionnel et juridique : Conseil fédéral (1 consultant recruté sur le plan international pour 2 mois) (24 000 dollars). Par ailleurs, un montant est demandé afin de s'assurer des services de consultants en matière de formation dans les domaines fonctionnels, administratifs et de sécurité (138 800 dollars).

326. Le solde anticipé des crédits inutilisés pour 2012 s'explique essentiellement par les retards enregistrés dans l'exécution de certaines activités de la Mission, qui font que les crédits ouverts au titre des consultants n'ont pas tous été utilisés.

	<i>Crédits ouverts pour 2012</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012</i>	<i>Écart pour 2012</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Total net pour 2013</i>	<i>Variation 2012-2013</i>
Voyages	2 589,5	2 434,4	155,1	2 508,3	2 353,2	(81,2)

327. Le montant demandé (2 508 300 dollars) permettra de couvrir les dépenses afférentes aux voyages (billets d'avion, indemnité journalière de subsistance et faux frais au départ et à l'arrivée) comme suit : Représentant spécial du Secrétaire général (participation aux réunions et consultations à New York, en Europe et dans les capitales des pays du Moyen-Orient) (120 000 dollars); Bureau du Chef de cabinet (122 100 dollars); Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé

des affaires politiques (135 000 dollars); assistance électorale (33 300 dollars); fonctionnaires du Bureau des affaires politiques (85 400 dollars); Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires humanitaires (97 100 dollars); Bureau du Chef de l'appui à la mission (63 400 dollars); Bureau du Chef des services administratifs (42 900 dollars); Bureau du Chef des services techniques (114 400 dollars); et déplacements dans la zone de la Mission (personnels se rendant en Iraq, à Koweït, à Amman, en République islamique d'Iran et à Bassorah) (1 052 600 dollars).

328. Un montant de 642 100 dollars est également demandé pour financer les voyages des personnels à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ou dans d'autres lieux de formation aux fins de stages concernant tous les aspects administratifs et des domaines d'activité tels que la médiation, les affaires humanitaires et les droits de l'homme.

329. La diminution des ressources demandées pour 2013 s'explique essentiellement par la baisse des dépenses prévues au titre des voyages aux fins de la formation; en effet, la préférence devrait être donnée à la formation interne plutôt qu'à la formation externe.

330. Le dépassement de crédits pour 2012 est dû au fait que les déplacements effectués dans la zone de la Mission ont été plus nombreux que prévu. Cela vaut en particulier pour les voyages du Koweït vers l'Iraq, ainsi qu'en Iraq même. Cette augmentation est en partie compensée par des dépenses inférieures aux prévisions concernant les voyages aux fins de la formation, celle-ci ayant été, chaque fois que possible, dispensée en interne ou en ligne.

	<i>Crédits ouverts pour 2012</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012</i>	<i>Écart pour 2012</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Total net pour 2013</i>	<i>Variation 2012-2013</i>
Installations et infrastructures	23 453,4	17 196,7	6 256,7	13 680,5	7 423,8	(9 772,9)

331. Le montant demandé (13 680 500 dollars) permettrait de couvrir les dépenses afférentes aux installations et infrastructures, comme suit :

- a) Acquisition d'installations et infrastructures diverses (13 800 dollars);
- b) Achat de matériel électrique (34 500 dollars) ;
- c) Achat de matériel de réfrigération (10 réfrigérateurs et 2 congélateurs) (10 400 dollars);
- d) Achat de groupes électrogènes (remplacement de 2 groupes électrogènes de 500 kVA) (161 500 dollars);
- e) Achat de citernes à eau et fosses septiques (3 citernes à eau) (34 500 dollars);
- f) Remplacement de matériel d'hébergement inutilisable pour cause d'usure normale (390 600 dollars);
- g) Remplacement de mobilier de bureau inutilisable pour cause d'usure normale (156 100 dollars);

h) Achat de matériel de bureau (photocopieuses, déchiqueteuses, projecteurs, etc.) pour le complexe de Kirkouk et celui de Diwan (Bagdad), combiné au remplacement de matériel pour d'autres sites de la Mission (172 300 dollars);

i) Achat de matériel de sûreté et de sécurité, tel que mégaphones, détecteurs de métaux, miroirs d'inspection de véhicules, détecteurs à rayons X, matériel standard de protection rapprochée, gilets de protection pare-balles discrets, enregistreurs vidéo de bord, armoires fortes pour armes, dépôts d'armes pour Kirkouk et Bagdad, remplacement de munitions, kits de nettoyage pour pistolets, défibrillateurs et pièces détachées pour l'entretien d'armes (825 300 dollars);

j) Achat de matériel de lutte contre les incendies, tel que du matériel de sécurité incendie pour le bâtiment de Kirkouk (241 500 dollars);

k) Location de locaux à Amman, Téhéran et Bassorah ainsi que d'installations de conférence dans la zone de la Mission (579 000 dollars);

l) Services de distribution (eau, électricité, etc.) (659 800 dollars);

m) Services d'entretien divers pour la plomberie, les appareils électriques, les climatiseurs et les appareils de chauffage, les groupes électrogènes, les appareils d'analyse et de purification de l'eau, les barrières de sécurité automobile, les réseaux d'égouts et d'alimentation en eau, ainsi que l'entretien préventif et correctif des bâtiments et des installations (4 250 100 dollars);

n) Services et personnel de sécurité : 37 gardes (34 gardes et 3 superviseurs) au Koweït (coût estimatif : 288 600 dollars par an) et 30 gardes (26 gardes et 4 superviseurs) à Arbil (coût estimatif : 199 800 dollars par an) (488 400 dollars);

o) Aménagement et rénovation des installations de la MANUI : i) dans la Zone internationale de Bagdad : remplacement et suppression de barrières de sécurité en béton et de barrages de contrôle; ii) à Arbil : à la demande du Gouvernement régional du Kurdistan, déplacement du mur en T et report de la délimitation du périmètre du bureau régional parallèle aux quartiers et bâtiments voisins; iii) à Kirkouk : aménagement des locaux à usage de bureaux en réponse à l'évolution des besoins (945 000 dollars);

p) Services de construction : construction d'une fosse d'avitaillement en carburant à Bagdad; construction d'une fosse d'entretien des cars blindés à l'atelier mécanique de Bagdad pour répondre aux exigences opérationnelles et de sécurité; extension des rampes et passages piétons de l'aéroport international de Bagdad; fourniture et installation de murs en T à Kirkouk et à l'aéroport international de Bagdad; construction de nouveaux abris soleil pour voitures à Bagdad, à l'aéroport international de Bagdad et à Kirkouk en raison du nombre croissant de dispositifs de contre-mesures électroniques installés dans les véhicules (300 000 dollars);

q) Papeterie et fournitures de bureau sur la base de 25 dollars par personne et par mois, pour 807 fonctionnaires (242 100 dollars);

r) Pièces de rechange et fournitures pour les climatiseurs, les barrières de sécurité automobile et les réseaux d'égouts et d'alimentation en eau (424 400 dollars);

s) Fournitures d'entretien, telles que matériel électrique, matériaux de construction, de charpenterie et de plomberie, peinture, vernis, produits chimiques, et autres matériaux de protection (210 000 dollars);

t) Fournitures pour la défense des périmètres, telles que filets de camouflage pour les postes de sécurité et de contrôle et les miradors, sable et sacs à sable pour protéger les installations de sécurité, profils métalliques pour renforcement de la sécurité, pièces pour barrières de sécurité automobile afin d'en assurer le bon fonctionnement (155 300 dollars);

u) Carburant pour groupes électrogènes, sur la base de 3 693 000 litres à 0,80 dollar le litre, y compris 10 % pour lubrifiants (3 250 300 dollars);

v) Fournitures sanitaires et articles de nettoyage (135 600 dollars).

332. La diminution des ressources demandées s'explique essentiellement par l'achèvement des travaux de rénovation dans les complexes de l'aéroport international de Bagdad et de Kirkouk, la diminution au titre des services de sécurité – les montants demandés en 2012 au titre des gardes de sécurité au bureau d'Amman et des équipes cynophiles de détection d'explosifs pour tous les bâtiments de la Mission n'ayant plus de raison d'être en 2013 – la diminution au titre des carburants du fait de la fermeture du complexe de l'équipe de reconstruction de province à Bassorah et celle au titre des fournitures pour la défense des périmètres, telles que murs en T.

333. Le solde anticipé des crédits inutilisés pour 2012 s'explique essentiellement par l'annulation de l'achat d'un conteneur réfrigéré, de matériel de lutte contre les incendies et de fournitures pour le périmètre de défense destinés au bureau de Bassorah, ce complexe devant être fermé en 2013; par la diminution des dépenses au titre de la location de locaux à usage de bureaux, en raison de la décision d'occuper les bureaux de l'équipe de reconstruction de province à Bassorah au lieu de louer des bureaux en ville, comme cela avait été prévu (il est à noter que le complexe de l'équipe sera fermé en 2013 et que la Mission devra partager des bureaux avec l'équipe de pays des Nations Unies dans un hôtel en ville); et par une baisse des dépenses au titre de l'aménagement et de la rénovation des installations de Bassorah en raison de la fermeture du complexe de l'équipe de reconstruction de province en 2013.

	<i>Crédits ouverts pour 2012</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012</i>	<i>Écart pour 2012</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Total net pour 2013</i>	<i>Variation 2012-2013</i>
Transports terrestres	2 296,7	1 751,9	544,8	1 370,8	826,0	(925,9)

334. Le montant demandé (1 370 800 dollars) permettrait de couvrir :

a) L'achat de matériel destiné à l'atelier de réparation des véhicules pour les plateformes en place (59 200 dollars);

b) La location de grues, de dépanneuses, d'élévateurs à fourche pour charges lourdes et de camions (120 000 dollars);

c) La réparation et l'entretien des véhicules (286 500 dollars);

d) Les primes d'assurance responsabilité civile pour 359 véhicules à raison de 13,80 dollars par mois et par véhicule (205 800 dollars) ainsi que pour 12 unités de matériel mobile à raison de 4,20 dollars par mois et par véhicule (assurance tous pays) (60 200 dollars) et pour 371 véhicules à raison de 32,70 dollars par véhicule (assurance locale) (145 600 dollars);

e) L'achat de pièces de rechange et fournitures pour les véhicules de la Mission à Bagdad, Arbil et Koweït, et remplacement du vitrage blindé des véhicules déployés en Iraq (277 800 dollars);

f) L'achat d'essence et de gazole, sur la base de 505 000 litres à raison de 0,759 dollar le litre, en moyenne, y compris 10 % pour huiles et lubrifiants (421 500 dollars).

335. La diminution globale des ressources demandées s'explique essentiellement par la discontinuation du montant non renouvelable qui avait été inscrit au budget de 2012 au titre de l'achat de véhicules, ainsi que par une baisse des dépenses prévues au titre du matériel destiné à l'atelier de réparation des véhicules, la majorité des achats ayant été imputés sur le budget de 2012. Cette diminution est en partie contrebalancée par une augmentation au titre de la location de véhicules (grues supplémentaires) et du matériel de manutention. Il est à noter que la reconfiguration et le déplacement, dans les complexes d'Arbil et de Bagdad, de murs en T, de barrières de type Jersey, de barrières en T et autres exigent du matériel de manutention supplémentaire.

336. La sous-utilisation des crédits anticipée pour 2012 est due au fait que l'on a acquis moins de véhicules blindés que prévu. L'achat des véhicules suivants a été reporté du fait de la compression des effectifs du bureau d'Amman en 2012 et du remaniement du concept d'opérations à Bassorah : 5 véhicules blindés spéciaux, 1 minibus, 1 chariot élévateur de 15 tonnes, 1 chariot élévateur léger et 1 véhicule utilitaire. Ces économies sont contrebalancées par l'achat de 2 ambulances blindées nécessaires à Bagdad et à l'aéroport international de Bagdad. Par ailleurs, du fait du moindre nombre de véhicules déployés à Amman, les dépenses engagées au titre des assurances sont inférieures aux prévisions. Les véhicules qui n'étaient plus requis à Amman du fait de la compression des effectifs ont été redéployés dans d'autres sites de la Mission, ce qui a aussi contribué à la sous-utilisation des crédits, les primes d'assurance y étant moins chères que dans la capitale jordanienne. La Mission a réceptionné 44 véhicules neufs entre juin 2011 et mai 2012 et en a réformé 35 autres. Les véhicules neufs ayant moins besoin d'entretien, les dépenses prévues à ce titre sont elles aussi inférieures aux prévisions.

	<i>Crédits ouverts pour 2012</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012</i>	<i>Écart pour 2012</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Total net pour 2013</i>	<i>Variation 2012-2013</i>
Transports aériens	25 604,5	25 543,8	60,7	18 448,7	18 388,0	(7 155,8)

337. Le montant demandé (18 448 700 dollars) permettrait de couvrir :

a) L'achat de 12 conteneurs d'aéroport et de 550 fusées éclairantes pour hélicoptères, ainsi que de services de manutention de bagages pour l'aéroport international de Bagdad (176 400 dollars);

b) Les redevances de navigation (12 000 dollars);

c) Les redevances d'atterrissage et de manutention au sol (421 800 dollars);

d) Les indemnités de subsistance des équipages (11 400 dollars);

e) L'achat de carburant pour la flotte d'avions et d'hélicoptères sur la base de 1 649 492 litres de carburant à raison de 1,30 dollar le litre (2 144 300 dollars);

f) L'assurance responsabilité civile pour un avion et deux hélicoptères (28 100 dollars).

338. Le montant demandé couvre également les frais annuels d'affrètement et d'exploitation d'un avion Learjet (5 584 000 dollars) et les coûts garantis connexes d'usage pour 1 600 heures de vol à raison de 454 dollars l'heure, ainsi que les frais d'affrètement et d'exploitation de deux hélicoptères loués à des sociétés privées et les coûts garantis connexes d'usage pour 30 heures de vol à raison de 4 250 dollars l'heure pour les deux hélicoptères dont le contrat d'affrètement expire au début 2013, et 500 heures de vol à raison de 4 000 dollars de l'heure pour les deux hélicoptères neufs faisant l'objet du nouveau contrat d'affrètement, y compris le déploiement et la peinture des nouveaux appareils et le retrait des anciens (10 070 700 dollars).

339. La diminution des ressources demandées s'explique par la réduction du nombre d'heures de vol d'avion, qui passe de 2 000 en 2012 à 1 600 pour 2013, conformément au marché effectivement budgétisé et compte tenu de la reconfiguration de la flotte d'hélicoptères. L'exploitation de gros hélicoptères pour les vols vers des sites régionaux permettra en effet d'utiliser moins d'avions. Par ailleurs, l'examen des conditions de sécurité ayant montré que le risque d'une attaque par missile sol-air s'était amoindri, l'achat de systèmes de protection antimissile pour les appareils civils n'a plus de raison d'être. Or, les montants demandés à cet effet en 2012 avaient contribué à gonfler l'enveloppe budgétaire consacrée à la location d'hélicoptères. Enfin, le nombre de fusées éclairantes est lui aussi en recul, passant de 2 000 en 2012 à 550 pour 2013. Cette diminution des dépenses est en partie contrebalancée par l'augmentation au titre du carburant d'aviation; en effet, le prix du litre de carburant retenu pour l'établissement des prévisions de dépenses passe de 1,05 dollar en 2012 à 1,30 dollar pour 2013, et la consommation par heure de vol d'hélicoptère est plus élevée que précédemment, les nouveaux engins étant plus gros.

340. Le solde anticipé des crédits non utilisés pour 2012 s'explique par une moindre utilisation des fusées éclairantes pour les hélicoptères et les avions, le risque d'une attaque par missile sol-air s'étant amenuisé.

	<i>Crédits ouverts pour 2012</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012</i>	<i>Écart pour 2012</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Total net pour 2013</i>	<i>Variation 2012-2013</i>
Communications	6 011,7	55,5	434,2	4 418,8	3 984,6	(1 592,9)

341. Le montant demandé (4 418 800 dollars) permettrait de couvrir :

a) Le remplacement et l'achat de matériel de communication : téléphones IP (100), filtres d'absorption, appareils de localisation des véhicules et mât d'antenne pour la tour de télécommunications de l'aéroport international de Bagdad afin d'amplifier la couverture radio (341 600 dollars);

b) Les frais afférents à la communication par réseaux commerciaux, à la télécopie, à la connexion à Internet, à la téléphonie satellite, à la location d'un répéteur de satellite, aux lignes de communication avec la Base logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), à la connectivité avec la base de Valence (Espagne) et au système de localisation des véhicules (2 909 600 dollars);

c) Les services d'appui en matière de communications, à savoir les services avancés Cisco, les services de techniciens locaux, le câblage et la réseautique à fibre

optique, les services avancés et de vidéoconférence Motorola, l'appui au réseau filaire et sans fil de téléphonie à raison de 25 dollars par an et par poste pour 1 000 postes internes, l'appui à l'ensemble des centraux téléphoniques automatiques privés et les services d'appui Cisco à l'échelle mondiale, conformément aux directives budgétaires pour 2013-2014 de la Division des technologies de l'information et des communications du Département de l'appui aux missions (747 300 dollars), et les pièces de rechange pour le matériel de communications et biens consommables connexes (291 000 dollars);

d) Les services d'information (production de supports promotionnels, activités de sensibilisation et annonce d'un concours vidéo) (129 300 dollars).

342. La diminution des ressources demandées pour 2013 s'explique essentiellement par la baisse des frais liés à l'exploitation de transpondeurs; en effet, on fait davantage appel désormais aux prestataires de services de gestion de largeurs de bande, qui offrent davantage de largeurs de bande et des services plus rentables que ceux du répéteur de satellite des Nations Unies, principal transpondeur utilisé jusqu'alors pour sa fiabilité. Par ailleurs, les dépenses au titre du matériel de transmission ont été moins élevées que prévu en raison de la modernisation du système de téléphonie entamée en 2012 et devant s'achever en 2013; en effet, les téléphones analogiques sont remplacés à Bagdad par des téléphones VoIP Cisco et les montants demandés à ce titre en 2012 n'ont plus de raison d'être.

343. Le solde inutilisé anticipé pour 2012 s'explique par la baisse des frais de location du répéteur de satellite et des services Internet à Bagdad et Arbil, des frais de téléphonie (en raison des remboursements effectués par le personnel) et de la baisse projetée des frais afférents aux services de vidéoconférence et de mât d'antenne. Enfin, les dépenses relatives aux services d'information devraient elles aussi reculer dans la mesure où le programme de sensibilisation aux élections n'a pas été exécuté.

	<i>Crédits ouverts pour 2012</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012</i>	<i>Écart pour 2012</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Total net pour 2013</i>	<i>Variation 2012-2013</i>
Informatique	2 471,6	2 124,3	347,3	1 875,6	1 528,3	(596,0)

344. Le montant demandé (1 875 600 dollars) permettrait de couvrir :

a) Le remplacement d'ordinateurs client légers, d'expéditeurs numériques, d'un serveur média, de serveurs de stockage de données, de serveurs d'entrée de gamme, de routeurs réseau, de points d'accès sans fil, d'adaptateurs réseau, d'un concentrateur réseau, de connecteurs Cisco, de pare-feux et de matériel divers (482 500 dollars);

b) Le renouvellement des licences de logiciels (495 500 dollars);

c) Les services centraux de dépannage informatique et de stockage des données (305 200 dollars);

d) Le coût des licences et des honoraires liés aux logiciels à raison d'un montant annuel de 310 dollars par poste de travail, pour 942 ordinateurs portatifs et de bureau (292 000 dollars);

e) L'achat de pièces de rechange et de biens consommables informatiques (300 400 dollars).

345. La diminution des ressources demandées s'explique essentiellement par la baisse des dépenses prévues au titre de l'achat et du remplacement de matériel en fin de vie utile, ainsi que de celles au titre des services informatiques, du fait de la réduction des effectifs et donc du nombre d'ordinateurs et de comptes à maintenir.

346. Le solde inutilisé anticipé pour 2012 s'explique par le coût inférieur aux prévisions du matériel informatique, tel que les serveurs d'entrée de gamme, les commutateurs réseau à faible débit ainsi qu'à 8 à 24 ports, les routeurs réseau et les systèmes multidisques modulaires SAN; à ceci s'ajoute le fait que les dépenses au titre des services informatiques centraux ont été inférieures aux prévisions, le nombre des ordinateurs de bureau ayant diminué après que plusieurs d'entre eux ont été réformés.

	<i>Crédits ouverts pour 2012</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012</i>	<i>Écart 2012</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Total net pour 2013</i>	<i>Variation 2012-2013</i>
Matériel médical	1 686,3	1 187,7	498,6	803,2	304,6	(883,1)

347. Le montant demandé (803 200 dollars) permettrait de couvrir l'achat de matériels médicaux divers pour les dispensaires de Kirkouk et Bassorah – tels que trousse de traumatologie, lits d'hôpital, ventilateurs de secours, chariots d'urgence, civières, défibrillateurs, nécessaires de recharge pour oxygène, seringues et brûleurs d'aiguilles (55 700 dollars) –; la prestation de services médicaux, y compris par ambulance aérienne (286 500 dollars); l'achat de médicaments et d'articles médicaux consommables (457 700 dollars); et le remboursement du matériel appartenant aux contingents aux taux standard (3 300 dollars).

348. La diminution des ressources demandées s'explique par le fait que tous les matériels non consommables ainsi que des médicaments et des articles consommables destinés à l'ouverture de deux dispensaires de niveau 1, l'un à Bassorah et l'autre à Kirkouk, ont été achetés et imputés au budget de 2012. Les montants correspondants n'ont donc plus de raison d'être.

349. Le solde inutilisé anticipé pour 2012 s'explique essentiellement par des dépenses inférieures aux prévisions au titre de l'achat de matériel destiné au nouveau dispensaire de niveau 1 de Bassorah ainsi que de médicaments et d'articles consommables pour le centre de soins de Bassorah.

	<i>Crédits ouverts pour 2012</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012</i>	<i>Écart pour 2012</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Total net pour 2013</i>	<i>Variation 2012-2013</i>
Matériel spécial	0,0	0,0	0,0	5,9	5,9	5,9

350. Le montant demandé (5 900 dollars) permettrait de remplacer des jumelles.

	<i>Crédits ouverts pour 2012</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012</i>	<i>Écart pour 2012</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Total net pour 2013</i>	<i>Variation 2012-2013</i>
Fournitures, services et matériel divers	16 434,6	16 076,6	3 58,0	16 239,6	15 881,6	(195,0)

351. Le montant demandé (16 239 600 dollars) permettrait de couvrir :

a) L'achat d'équipements de conditionnement physique pour l'aéroport international de Bagdad, les complexes Tamimi et D-2, ainsi que pour Arbil et Kirkouk (257 600 dollars);

b) Les frais de détente et de loisirs pour 272 gardes des Nations Unies et 5 conseillers militaires à raison de 6,50 dollars par personne par mois (21 600 dollars);

c) L'abonnement à des journaux locaux à Koweït, Amman, Bagdad et Arbil et à des agences de presse en ligne, ainsi que l'achat de cartes de réception satellite (150 000 dollars);

d) L'achat d'uniformes pour 67 agents des services de sécurité à raison de 550 dollars par personne, et pour 50 agents de protection rapprochée à raison de 253 dollars par personne, ainsi que d'attributs pour 5 observateurs militaires et 277 gardes des Nations Unies et conseillers militaires à raison de 40 dollars par personne, payables tous les six mois, et le fret y relatif (139 300 dollars);

e) L'achat d'équipements de protection, y compris les gilets de protection (78 900 dollars);

f) Les fournitures liées aux stages internes de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité, ainsi qu'à la formation en matière de sécurité, aux formations techniques et administratives concernant l'aviation, l'informatique, les achats, le génie, les transports et les ressources humaines et à la formation dans des domaines tels que le droit international humanitaire et les politiques y relatives, les droits de l'homme et les atteintes y relatives (sensibilisation, observation, enquête et rapports), la protection des civils, ou encore la constitution et l'organisation d'équipes (1 452 700 dollars).

352. Ce montant permettrait aussi de couvrir les dépenses de représentation (50 000 dollars), les assurances non vie (50 000 dollars), les frais bancaires (60 000 dollars), les demandes de règlement diverses (8 900 dollars), le fret et les dépenses connexes (862 900 dollars), ainsi que des services tels que le nettoyage et le gardiennage des locaux (1 042 000 dollars), l'entretien des équipements de conditionnement physique (55 000 dollars), la blanchisserie (252 000 dollars), l'évacuation des eaux usées (156 000 dollars), l'enlèvement des ordures (206 000 dollars) et les services de messagerie (72 000 dollars).

353. Seraient également couverts le soutien logistique et les services essentiels ainsi que les services destinés au personnel civil comme suit : hébergement, repas et eau pour le personnel recruté sur le plan international du complexe de Diwan (Bagdad) à raison de 128 dollars par personne et par jour; repas et eau pour le personnel recruté localement du complexe de Diwan (Bagdad) à raison de 12 dollars par personne et

par jour; repas et eau trois fois par jour pour le personnel recruté sur le plan international et les équipages à l'aéroport international de Bagdad à raison de 41 dollars par personne et par jour; repas et eau une fois par jour pour le personnel recruté localement de l'aéroport international de Bagdad à raison de 15 dollars par personne et par jour; repas et eau trois fois par jour pour le personnel recruté sur le plan international à Arbil à raison de 42 dollars par personne et par jour; repas et eau une fois par jour pour le personnel recruté localement à Arbil à raison de 18 dollars par personne et par jour; hébergement, ainsi que repas et eau trois fois par jour pour le personnel recruté sur le plan international à Bassorah à raison de 182 dollars par personne et par jour; repas et eau une fois par jour pour le personnel recruté localement à Bassorah à raison de 15 dollars par personne et par jour; repas et eau trois fois par jour pour le personnel recruté sur le plan international à Kirkouk à raison de 41 dollars par personne et par jour; et repas et eau une fois par jour pour le personnel recruté localement à Kirkouk à raison de 15 dollars par personne et par jour (11 324 700 dollars).

354. La diminution des ressources demandées s'explique essentiellement par des prévisions de dépenses inférieures à celles de 2012 au titre des rations et de services tels que le blanchissage, l'enlèvement des ordures, l'évacuation des eaux usées, le nettoyage des locaux, en raison de la fermeture du complexe de l'équipe de reconstruction de province à Bassorah; à cela s'ajoute une réduction des dépenses prévues au titre des services d'imprimerie, du fait d'une demande moindre et du regroupement de l'enveloppe budgétaire du Bureau de l'information sous la rubrique Installations et infrastructures. Cette diminution globale est en partie compensée par une augmentation au titre des équipements de protection, car il faudra remplacer les gilets pare-balles et les casques pour l'ensemble des personnels, ainsi qu'au titre des équipements de conditionnement physique, car il faudra achever d'équiper les installations de détente des diverses plateformes.

355. Le solde inutilisé anticipé pour 2012 s'explique essentiellement par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des rations; en effet, le marché qui a été conclu à cet égard offrait des prix inférieurs à ceux retenus pour l'établissement du budget. Ce solde sera en partie contrebalancé par des dépenses supérieures aux prévisions concernant les marchés de longue durée pour l'entretien, le nettoyage des locaux, les fosses septiques et l'enlèvement des ordures dans les sites de la Mission situés en Iraq, ainsi que l'achat de gilets pare-balles.

	<i>Crédits ouverts pour 2012</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012</i>	<i>Écart pour 2012</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Total net pour 2013</i>	<i>Variation 2012-2013</i>
Projets à effet rapide	1 000,0	800,2	199,8	1 000,0	800,2	0,0

356. Le montant demandé (1 000 000 dollars) permettrait de couvrir le financement de 40 projets à effet rapide, comme suit :

- a) Douze projets portant sur l'atténuation des conflits et la protection (300 000 dollars);
- b) Douze projets portant sur la sensibilisation à la préservation de l'environnement (300 000 dollars);
- c) Dix projets portant sur l'intégration sociale (250 000 dollars);
- d) 6 projets portant sur des services essentiels (150 000 dollars).

357. L'enveloppe budgétaire de chacun de ces projets est estimée à 250 000 dollars et les projets seraient exécutés au niveau de la collectivité et, dans la mesure du possible, par des organisations non gouvernementales locales, des institutions nationales ou des sous-traitants irakiens.

358. En 2011, 646 000 dollars ont été décaissés pour financer des projets à effet rapide, soit un taux d'exécution de 66 %; en 2012, on compte que les déboursements se monteront à 800 000 dollars, soit un taux d'exécution de 80 %. Le fait que ce taux soit inférieur aux prévisions (80 % du montant prévu) s'explique par les grandes difficultés auxquelles la Mission doit faire face :

a) Langue et traduction des documents : la plupart des propositions de projets étaient rédigées soit en kurde, soit en arabe; il a donc fallu les traduire et assurer la communication entre les personnels recrutés sur le plan international et les organisations non gouvernementales dont les membres ne parlent pas anglais. Tout ceci a retardé l'examen des propositions. Certes, la Mission dispose de ressources en la matière, mais celles-ci sont consacrées essentiellement à la traduction de la correspondance officielle, des communiqués de presse, des avis destinés aux médias et des discours, ainsi qu'à l'interprétation des réunions officielles;

b) Partenaires d'exécution : en 2011, les organisations non gouvernementales ont été invitées à présenter des propositions de projets, car l'on ne savait pas vraiment si les services organiques de la Mission ou les organismes des Nations Unies seraient en mesure d'exécuter eux-mêmes des projets financés au titre des projets à effet rapide. Comme il s'est avéré difficile de faire exécuter ces projets par des partenaires nationaux, le Comité des projets à effet rapide, en concertation avec le Bureau du Chef de l'appui à la mission, a décidé en 2012 d'en étoffer l'exécution en faisant appel à une gamme plus étendue de partenaires d'exécution, et il a invité les services organiques de la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies à solliciter un financement au titre des projets à effet rapide pour exécuter des projets de faible envergure;

c) Opérations bancaires : des retards ont été enregistrés du fait que les partenaires d'exécution n'envoyaient pas toujours tous les justificatifs requis ni les coordonnées bancaires des destinataires, voire n'avaient pas de compte en banque.

359. Soucieux d'atténuer ces difficultés et d'écourter les délais enregistrés en 2011 et 2012, le Comité des projets à effet rapide a décidé que les services organiques de la Mission s'emploieraient à circonscrire et proposer des projets nouveaux et que, pour ce faire, ils annonceraient les projets à effet rapide dans le cadre des émissions radiodiffusées de la Mission ou de l'équipe de pays des Nations Unies, et ils sensibiliseraient à ce type d'initiative les chefs des bureaux et les personnels de la Mission ainsi que des organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales, des organisations non gouvernementales et des organisations locales, l'objet étant d'élargir la base des partenaires d'exécution. Enfin, les propositions de projets présentées en arabe seraient traduites et transmises aux membres du Comité d'examen et d'approbation des projets, qui devraient trancher en l'espace de deux semaines afin d'accélérer le processus d'approbation.

V. État d'avancement des travaux de rénovation des futurs locaux du siège intégré

360. Le 7 juillet 2011, le Gouvernement iraquien a officiellement confirmé qu'il mettait à la disposition des Nations Unies le complexe D-2 pour l'établissement du siège intégré des Nations Unies en Iraq. Attenant au complexe de Diwan, dans la zone internationale, cet ensemble immobilier règle de manière rentable la question de l'établissement de locaux à usage d'habitation et de bureaux qu'exige l'expansion de la présence des Nations Unies en Iraq, de sorte que l'on a abandonné l'idée de construire un complexe à cet effet. Lors de la visite en Iraq de l'ancien Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, en juin 2011, le Premier Ministre iraquien a décidé que le montant de 50 millions de dollars que le Gouvernement avait versé au fonds d'affectation spéciale pour la construction du complexe intégré des Nations Unies à Bagdad serait utilisé à la rénovation et à l'expansion des locaux des complexes Diwan et D-2.

361. Dans le cadre des préparatifs à la prise en main du complexe D-2, la Mission a, en juin 2011, tracé les grandes lignes des travaux à entreprendre pour moderniser les infrastructures en place (locaux à usage de bureaux, restaurant et auditorium, installations de traitement et d'évacuation des eaux usées, atelier, station-service, portails de sécurité, toits et murs de protection) ainsi que pour construire trois immeubles d'habitation de type hôtelier et de hauteur moyenne qui viendront s'ajouter à ceux qui existent déjà, ce qui permettra d'héberger à moindres frais tous les personnels dans un seul complexe, puisque l'on n'aura plus à verser de loyers élevés pour le complexe de Tamimi. Les dépenses pour ces travaux sont, à titre initial, estimées à quelque 41 millions de dollars.

362. En mars 2012, un examen critique des travaux proposés, notamment en ce qui concerne la sécurité du complexe, a permis de constater que les toits et murs de protection n'avaient plus de raison d'être. Les projets y relatifs ont donc été abandonnés.

363. Ce même examen a fait apparaître également qu'à la suite de la fermeture du bureau d'Amman et de la compression de ses effectifs, de nouveaux locaux à usage de bureaux étaient nécessaires à Bagdad pour abriter les personnels internationaux et locaux de plus en plus nombreux tant de la Mission que de l'équipe de pays des Nations Unies. Une étude plus approfondie a montré que les bureaux des complexes Diwan/D-2 ne suffiraient pas pour accommoder l'expansion actuelle et prévue des effectifs. En conséquence, la construction d'un immeuble à usage de bureaux, de trois étages, a été ajoutée au dossier des travaux à effectuer.

364. En juin 2012, le dossier révisé des travaux à mener – qui portaient sur la modernisation des systèmes de sécurité et de lutte contre les incendies, les installations de traitement et d'évacuation des eaux usées, la rénovation des locaux à usage de bureaux du complexe, la construction de nouveaux immeubles d'habitation et à usage de bureaux et les installations d'entretien des véhicules – se montant à 34,6 millions de dollars a été présenté au Ministère des affaires étrangères et discuté dans le cadre d'un comité technique établi par ce dernier.

365. En septembre 2012, à l'issue de diverses consultations, ce comité a transmis le dossier définitif ainsi que son rapport et ses recommandations au Gouvernement iraquien pour approbation. L'on compte que celle-ci sera obtenue; les documents

relatifs aux divers travaux seront alors développés et les chantiers pourraient débiter au début de 2013.

366. Dans la mesure où l'on est passé d'un projet visant la construction du complexe intégré sur un terrain non bâti à la rénovation de bâtiments déjà construits, on contactera les bailleurs du fonds d'affectation spéciale pour leur présenter, pour examen, le cahier des charges révisé et la réaffectation proposée des fonds. On compte que le cahier des charges sera approuvé tel que modifié avant la fin de 2012, de sorte que les travaux pourraient commencer au premier semestre 2013.

Annexe I

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne ou externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/66/7/Add.12)

Compte tenu de la persistance de nombreuses vacances de poste à la Mission, le Comité consultatif est d'avis que la MANUI devrait reconsidérer de plus près le personnel dont elle a besoin afin de se prononcer sur la nécessité de maintenir des postes qui sont vacants de longue date. Les résultats de cet examen devraient être pris en compte dans l'élaboration du prochain budget (par. 224).

Le Comité note qu'un certain nombre de transferts de postes sont proposés avec, dans certains cas, le changement de titre. Ainsi, il est proposé de transférer le poste de conseiller principal à la sécurité (D-1) et de le baptiser chef de cabinet adjoint chargé des affaires juridiques (D-1). La liste des postes de la Section de la sécurité à renommer et transférer figure au paragraphe 151 du rapport du Secrétaire général.

Dans le cadre de l'examen réalisé à l'échelle de la Mission, la MANUI a reconsidéré de plus près le personnel dont elle a besoin et, tenant compte du réaligement des activités de programme, a décidé de supprimer 86 postes. En outre, il a été proposé de transformer 22 postes d'agent recruté sur le plan international en poste d'agent recruté sur le plan national.

Sur les 86 postes à supprimer, 40 étaient vacants dès août 2012. La suppression de ces postes a des répercussions sur le taux de vacance de postes budgétisé pour 2013. En outre, le taux de vacance de postes de la MANUI a sensiblement baissé en 2012, de sorte que le taux de vacance de postes budgétisé pour 2013 est nettement inférieur à celui du budget de 2012.

Les modifications sont les suivantes :

- Personnel recruté sur le plan international : taux de vacance budgétisé pour 2012 : 20 %; projection pour 2012 : 13 %; taux de vacance proposé pour 2013 : 10 %
- Administrateurs recrutés sur le plan national : taux de vacance budgétisé pour 2012 : 35 %; projection pour 2012 : 17 %; taux de vacance proposé pour 2013 : 17 %
- Agents locaux : taux de vacance budgétisé pour 2012 : 20 %; projection pour 2012 : 21 %; taux de vacance proposé pour 2013 : 20 %

Il a été pris note de la recommandation.

Le Comité constate que ces propositions entraînent des changements de fonctions. En ce qui concerne le poste de chef de cabinet adjoint chargé des affaires juridiques (D-1), le Comité relève au paragraphe 52 du rapport du Secrétaire général que cette fonction revient en fait au chef du service juridique de la Mission plutôt qu'au chef de cabinet adjoint. Bien qu'il n'ait pas d'objection à formuler aux propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif reste d'avis que les postes qui ne sont plus nécessaires devraient être supprimés et les nouveaux postes pleinement justifiés. Il rappelle les observations qu'il avait faites sur le manque de clarté et de cohérence dans certaines missions, s'agissant de la nomenclature et des dispositions organisationnelles relatives aux fonctions de chef adjoint de la mission et de chef de cabinet. Il réaffirme qu'une nomenclature et des dispositions administratives cohérentes sont nécessaires et qu'il faut définir clairement les fonctions en question (par. 225).

Le Comité note aussi que, d'après le tableau 3 du rapport du Secrétaire général (A/66/354/Add.5), les effectifs de la MANUI comprennent 5 postes (2 P-3 et 3 P-4) localisés au Siège de New York. Après s'en être enquis, il a été informé que ces postes étaient financés par le budget de la MANUI car ils sont destinés à lui fournir un appui opérationnel et technique (4 postes au Département des affaires politiques et 1 au Département de la sûreté et de la sécurité). Compte tenu de la taille de la Mission et des difficultés relativement exceptionnelles auxquelles elle continue de faire face, ces postes avaient permis de fournir un appui technique spécial à la Mission et de coordonner la liaison avec le Siège, ce qui n'aurait pas été possible autrement, dans la limite des ressources disponibles des deux départements concernés. Le Comité consultatif estime qu'il convient de poursuivre l'examen des dispositions actuelles à la lumière de la situation dans la zone de la Mission (par. 226).

Le Comité consultatif a cherché à savoir pourquoi la Mission, en 2012, dépenserait davantage en loyers et travaux de rénovation de locaux d'hébergement loués au lieu de faire construire ses propres complexes comme il était initialement prévu en 2011. Il a été informé que la MANUI avait choisi de continuer d'occuper les locaux fournis gratuitement par le Gouvernement iraquien, mais qu'il lui fallait prendre

La MANUI, le Département des affaires politiques et le Département de la sûreté et de la sécurité ont reconsidéré les effectifs dont la Mission a besoin au Siège de l'Organisation à New York pour 2013. Il a été établi que la Mission avait encore besoin de ces postes, qui permettaient de fournir un appui technique spécial à la Mission et d'assurer la coordination nécessaire avec le Siège.

Les prévisions de dépenses de la MANUI au titre des locaux à usage de bureaux et des locaux d'hébergement en Iraq sont calculées à partir de la planification stratégique adoptée par la Mission, compte tenu de la nécessité de s'acquitter de son mandat et des contraintes financières et politiques auxquelles elle doit régulièrement faire face. En 2013, à Bassorah, la Mission occupera, avec l'équipe de pays des Nations

en charge les frais d'entretien de ces locaux. À Kirkouk, le Gouvernement iraquien avait mis temporairement des locaux à la disposition de la Mission en attendant que soit trouvé un site approprié pour la construction d'un complexe. À Bassorah, il était prévu une formule similaire, selon laquelle la MANUI se verrait accorder par le Gouvernement iraquien la jouissance d'un complexe après le retrait des Forces des États-Unis, soit à compter du 1^{er} décembre 2011, complexe qu'elle utiliserait en attendant de trouver un site approprié. Le Comité consultatif relève que les modifications du plan concernant les travaux de construction et de rénovation prévus à Kirkouk et à Bassorah pour 2011 ne sont pas expliquées dans le projet de budget. Il en résulte que le Comité consultatif ne peut pas établir au juste quels sont les facteurs qui ont motivé ces changements, répercutés sur les prévisions de dépenses pour 2012. Le Comité consultatif considère que ces informations auraient dû figurer dans le projet de budget du Secrétaire général pour 2012 (par. 233).

Le Comité consultatif a conscience des difficultés inhérentes à la situation qui règne actuellement en Iraq. Il estime néanmoins qu'il est indispensable d'exercer un suivi attentif et un contrôle rigoureux sur tous les projets de construction et de rénovation pour assurer l'utilisation effective et efficiente des ressources qui y sont affectées et de faire en sorte que toute modification d'un projet prévu soit soigneusement préparée et dûment justifiée. Le Comité consultatif recommande que des informations détaillées sur les plans concernant les locaux de la MANUI en Iraq, dont ceux de Bassorah, Kirkouk et Bagdad, soient communiquées directement à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera les prévisions de dépenses établies pour les missions politiques spéciales (par. 234).

Des dépenses totalisant 1 000 000 de dollars sont prévues pour 40 projets à effet rapide en 2012, dont chacun coûterait donc 25 000 dollars, devant être exécutés au niveau des collectivités locales et, dans la mesure du possible, par des organisations non gouvernementales locales. Ces projets porteront essentiellement sur les quatre domaines suivants :

- a) atténuation des effets des conflits et protection des populations (300 000 dollars pour 12 projets);
- b) sensibilisation aux questions environnementales (100 000 dollars pour 4 projets);
- c) intégration sociale

Unies, un centre hôtelier où sera accueilli le personnel recruté sur le plan international encore présent après la fermeture du complexe de l'équipe de reconstruction de province. Cette solution est plus économique et plus adaptée compte tenu du changement de position du gouvernorat et de l'amélioration de la sécurité. À Arbil, la Mission continuera d'occuper, avec l'équipe de pays des Nations Unies, le complexe qu'elle a construit et qui peut accueillir jusqu'à 102 membres du personnel recruté sur le plan international et 10 groupes de gardes des Nations Unies. À Kirkouk, une fois que les travaux de rénovation prévus pour 2012 seront terminés, la Mission sera en mesure de loger 30 membres du personnel recruté sur le plan international et 47 groupes de gardes des Nations Unies. À l'aéroport international de Bagdad, une fois que les travaux de construction prévus pour 2012 seront terminés, la Mission sera en mesure de loger 118 membres du personnel recruté sur le plan international et 60 groupes de gardes des Nations Unies. Dans la zone internationale de Bagdad, la Mission dispose de locaux d'hébergement dans le complexe de Diwan et le complexe D2, ainsi qu'au centre d'hébergement international de Tamimi. Elle a l'intention de construire des locaux d'hébergement supplémentaires dans le complexe D2 et d'utiliser les ressources du fonds d'affectation spéciale reçues à cet effet, ce qui conduira, dans un avenir prévisible, à la fermeture du camp de Tamimi. Actuellement, il est possible d'y héberger 304 membres du personnel recruté sur le plan international et 153 groupes de gardes des Nations Unies.

La MANUI a révisé les cahiers des charges pour les projets à effet rapide afin d'élargir les domaines d'intervention et d'encourager la présentation de projets de qualité par un réseau élargi d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et d'interlocuteurs gouvernementaux.

Grâce au renforcement du comité directeur des projets à effet rapide, la MANUI a amélioré les contrôles et les mécanismes de respect du principe de responsabilité

(250 000 dollars pour 10 projets); d) prestation de services essentiels (350 000 dollars pour 14 projets) (par. 237).

Le Comité consultatif relève que selon le projet de budget, la Mission a supervisé en 2011 le décaissement de subventions pour 40 projets à effet rapide d'un coût total de 1 000 000 dollars (voir A/66/354/Add.5, par. 346, et tableau figurant avant ce paragraphe). Le Comité consultatif note également que la MANUI prévoit un dépassement de 50 000 dollars du crédit approuvé pour 2011 pour des projets à effet rapide (950 000 dollars). Il fait observer que les résultats positifs attribués aux projets à effet rapide tiennent à ce que la Mission a adopté une nouvelle formule de décaissement des subventions et cessé de rendre compte des dépenses effectivement consacrées à chaque projet. Selon la Mission, l'expérience montre que, vu leur montant modeste, les subventions s'avèrent plus efficaces lorsqu'elles sont affectées à des projets visant à remédier à un défaut de capacité. Le Comité consultatif a conscience des conditions uniques et difficiles dans lesquelles la Mission opère. En ce qui concerne la démarche suivie par la Mission pour la réalisation de projets à effet rapide, le Comité consultatif souligne néanmoins que la MANUI devrait suivre attentivement l'exécution des projets par ses partenaires afin que les ressources allouées soient utilisées efficacement et qu'il soit dûment rendu compte de leur emploi. De plus, le Comité consultatif rappelle qu'à son avis, il y a lieu de considérer les projets à effet rapide comme des projets humanitaires à court terme dont l'exécution doit être coordonnée avec celle des programmes de développement et des actions humanitaires à plus long terme entrepris par l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres entités compétentes (voir également A/65/602, par. 216). Le Comité consultatif n'a pas d'objection aux dépenses prévues pour 2012 au titre des projets à effet rapide (par. 238).

pour garantir que les projets sont soigneusement sélectionnés et que ceux approuvés sont contrôlés dans le cadre d'un dialogue permanent avec les partenaires d'exécution et les bénéficiaires, et notamment de missions régulières sur le terrain.

Grâce à un réseau de responsables opérationnels couvrant les 18 gouvernorats, le Bureau du développement et de l'aide humanitaire a créé les capacités nécessaires pour agir en étroite collaboration avec les partenaires humanitaires et de développement chargés de l'exécution des projets à effet rapide. Des réunions de suivi ont lieu régulièrement et des contrôles sont effectués sur les sites des projets. Le personnel du Bureau du développement et de l'aide humanitaire sur le terrain établit, à l'intention du comité directeur des projets à effet rapide à Bagdad, des rapports de suivi réguliers contenant des informations sur les résultats obtenus et des recommandations qui permettent au comité de prendre des mesures correctives si nécessaire et garantissent la bonne utilisation et la comptabilisation des ressources allouées.

Des projets à effet rapide sont définis et mis à exécution afin d'établir et de promouvoir des partenariats décisifs avec les entités publiques et les organisations de la société civile de façon à aider la MANUI à s'acquitter du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité dans sa résolution 2061 (2012), en particulier encourager la protection des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, promouvoir le développement et s'efforcer de remédier aux problèmes humanitaires et de relèvement. En raison du lien qui existe avec les efforts humanitaires et de développement à plus long terme, les fonds des projets à effet rapide sont gérés par l'intermédiaire du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires, et les projets sont établis selon les domaines prioritaires définis dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Lors de la procédure d'approbation des projets, le Comité d'examen des projets à effet rapide prend ces éléments en compte pour veiller à ce que les projets cadrent avec les responsabilités confiées et appuient les objectifs à long terme de l'équipe de pays des Nations Unies. Par exemple, les projets à effet rapide permettent souvent d'assurer la transition entre le relèvement rapide et le développement et de faire ainsi le lien avec les activités de développement menées par l'équipe de pays des Nations Unies.

*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation*

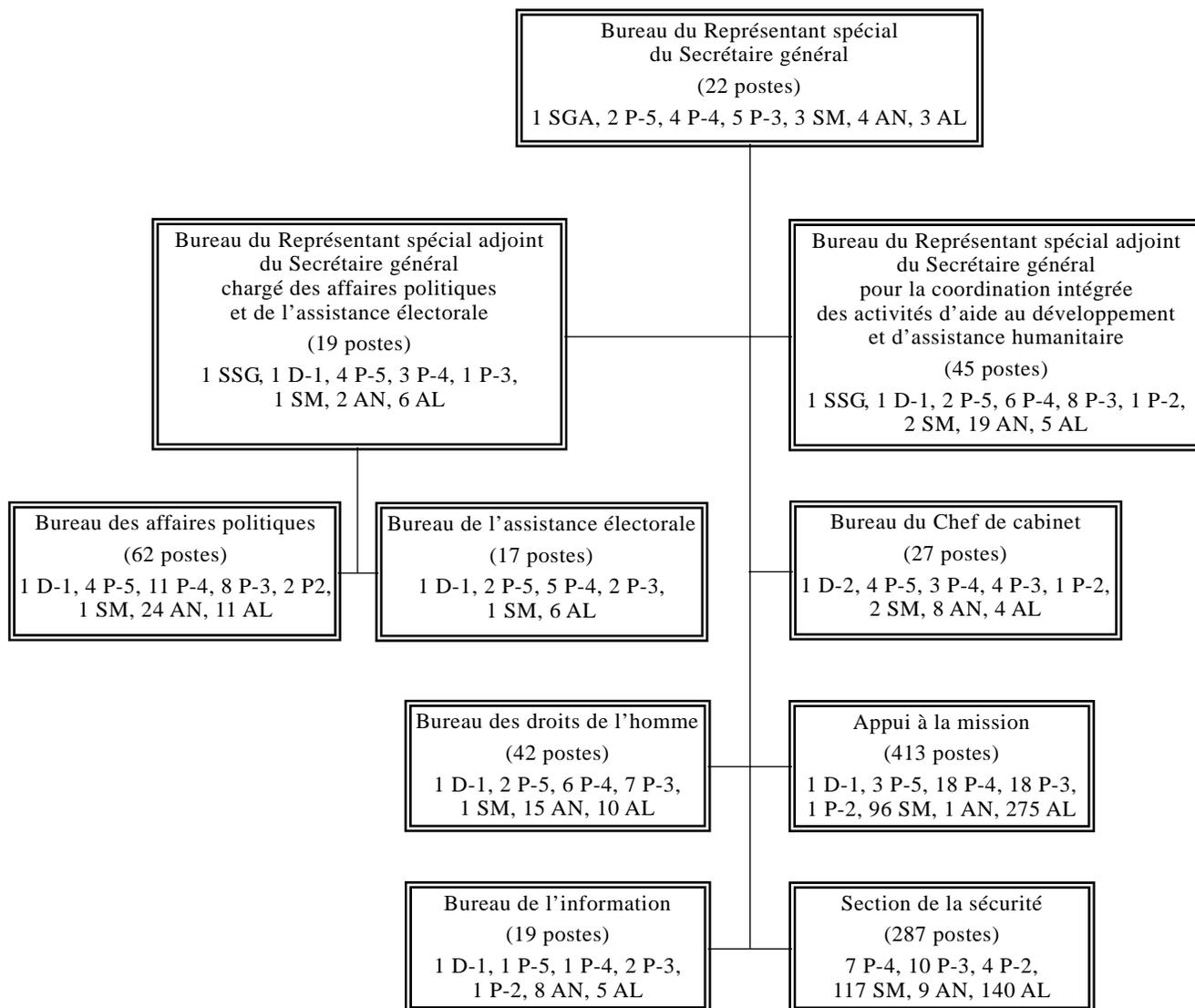
En ce qui concerne le projet de rénovation du complexe intégré de Bagdad, le Comité consultatif avait appris, alors qu'il examinait le projet de budget de la Mission pour 2011, que de gros travaux de rénovation seraient nécessaires pour joindre les deux complexes et que, d'après les devis estimatifs, les coûts afférents s'élèveraient à quelque 9 millions de dollars en 2011 et pourraient atteindre 41 millions de dollars en 2012 (A/65/602, par. 220). Le Comité consultatif considère que le budget demandé pour financer la Mission en 2012 n'offre pas un tableau clair et complet des besoins à court et à long terme liés à la rénovation et au regroupement des deux complexes en un espace intégré unique. Le Comité recommande que des renseignements détaillés, notamment concernant l'ampleur et le devis des travaux de rénovation et de construction, soient fournis directement à l'Assemblée lorsqu'elle examinera les prévisions de dépenses des missions politiques spéciales (par. 244).

Des informations actualisées figurent dans la section V du rapport.

Annexe II

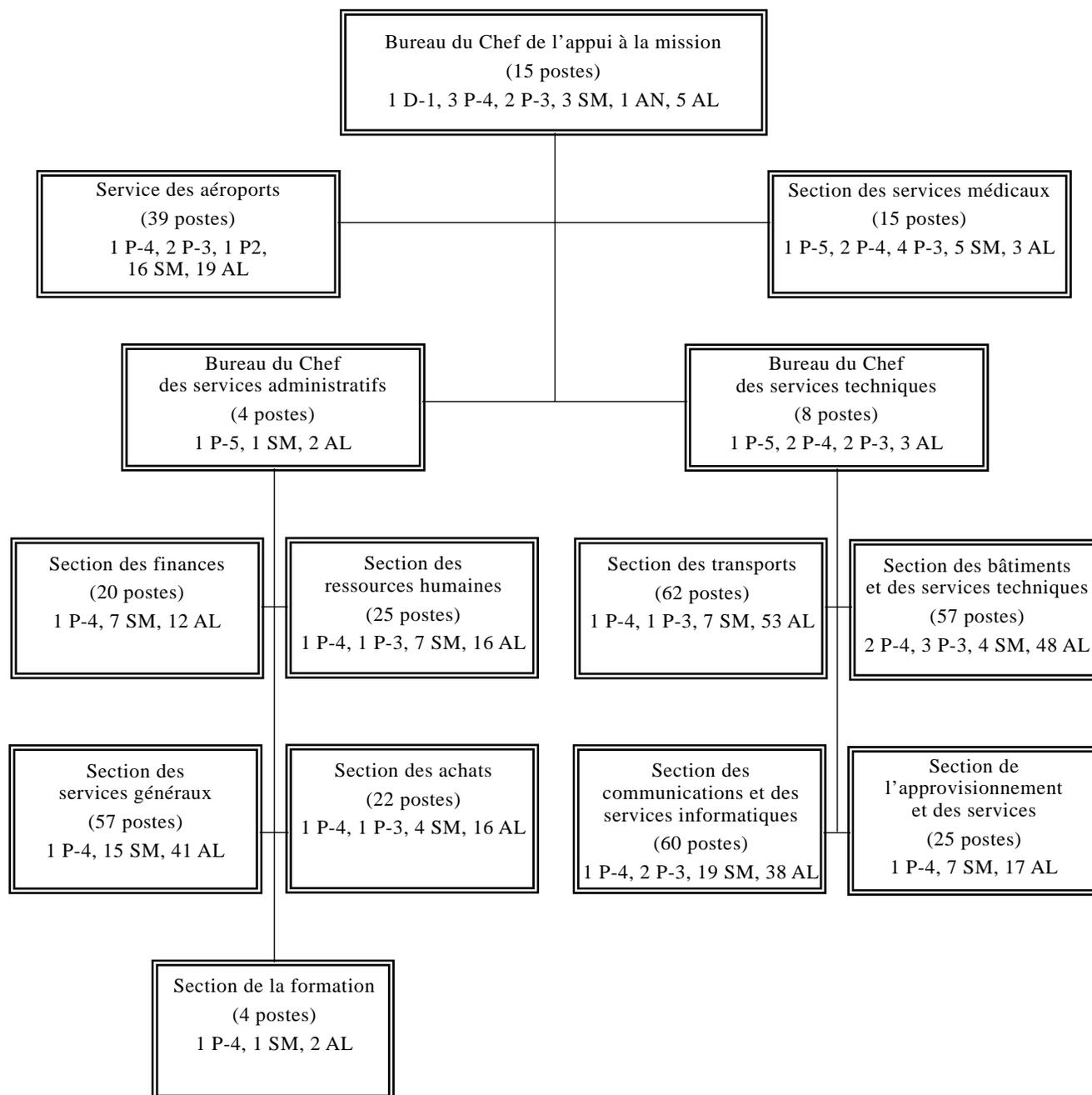
Organigrammes pour 2013

A. Services organiques



Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile;
AN = administrateur recruté sur le plan national; AL = agent local.

B. Services administratifs



Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile;
AN = administrateur recruté sur le plan national; AL = agent local